

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS



Séance du lundi 16 juin 2008

La séance est ouverte à 9 h 5 mn, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu intégral de la séance du lundi 21 avril 2008 qui a été publié au Bulletin Municipal Officiel ainsi que le compte rendu sommaire de la séance des lundi 26 et mardi 27 mai 2008 qui a été affiché.

Ils sont adoptés sans observation.

2008, DF 30 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2007.

2008, DF 34 - Compte de gestion de M. le Receveur général des Finances de Paris, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2007.

2008, DF 31 - Compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2007.

2008, DF 32 - Compte de gestion 2007 de M. le Receveur général des Finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS rappelle qu'il a le droit de participer à l'échange sur les comptes administratifs de 2007 mais pas d'être présent pendant le vote.

L'orateur propose, en application des articles L. 2121-14 et L3312-5 du Code général des Collectivités territoriales, de procéder à la désignation du président pour le moment du vote des comptes administratifs 2007.

L'orateur propose de désigner Mme STIEVENARD.

Il en est ainsi décidé.

M. LE MAIRE DE PARIS souligne que la Ville et le Département de Paris enregistrent des résultats excédentaires qui permettront un report au budget supplémentaire de 2008 de 302 millions d'euros. La collectivité parisienne maîtrise son niveau d'endettement.

Les recettes de fonctionnement ont progressé en 2007 de 3,5 % dans un contexte de stabilité du taux des impôts locaux. La fiscalité immobilière atteint 340 millions d'euros, mais cela pourrait ne pas durer. Les recettes de stationnement payant qui sont en très légère baisse s'élèvent à 45 millions d'euros.

Les dotations de l'Etat n'ont progressé que de 0,6 %. Et cette année encore, le versement du R.M.I. n'aura pas été intégralement compensé. La charge nette pour Paris aura été de 24 millions d'euros.

Paris n'a aucune raison de se résigner à ce que l'Etat se défausse partiellement sur les contribuables parisiens d'une mission qui lui incombe totalement.

Par ailleurs, la progression des dépenses de fonctionnement s'établit à près de 4 % sous l'effet notamment des dépenses sociales, en particulier à la suite du transfert au Département des personnels T.O.S. des lycées et collèges.

L'orateur souligne l'ampleur de l'effort d'investissement qui a augmenté à périmètre constant de plus de 10 % par rapport aux comptes administratifs 2006.

Les travaux, qui ont représenté 653 millions d'euros pour la Ville et 55 millions d'euros pour le Département en constituent toujours la part principale.

Les acquisitions sur le compte foncier sont en augmentation de plus de 70 %.

Paris a réalisé en 2007 un programme d'investissement exceptionnel, plus encore que les années précédentes.

Paris doit rester une capitale qui investit, qui se donne les moyens de ses ambitions notamment sur le plan social, sans jamais perdre le sens de la gestion et de l'efficacité au service des Parisiens.

M. BROSSAT souligne l'effort d'investissement réalisé par Paris qui hors opérations exceptionnelles s'élève à plus d'1,5 milliard d'euros.

La priorité absolue accordée au logement pour la présente mandature s'inscrit dans l'accroissement d'un effort déjà bien amorcé.

6.165 logements sociaux financés en 2007, c'est un beau résultat compte tenu de la difficulté de faire du foncier à Paris.

De vastes efforts ont été faits en matière d'aménagement de l'espace public et en matière de transport. Des opérations d'envergure donnent et donneront à Paris un visage nouveau pour bâtir une Ville solidaire, qu'il s'agisse des millions d'euros affectés à la couverture du périurbain ou des

différentes opérations en matière de circulation et de transport et notamment du tramway.

Les établissements scolaires, les établissements culturels, les bibliothèques ou les équipements sportifs ne sont pas oubliés.

Il faudra au cours de la mandature qui vient donner un nouveau souffle à la mixité sociale au sein de la Capitale avec des efforts particuliers en termes d'habitat, de transport, d'aménagement, d'emploi et d'urbanisme.

Pour ce qui est du fonctionnement, le personnel représente bien sûr le poste principal de dépense, parfois au-delà de ce qu'il pouvait être. Les deux milliards d'euros dépensés en 2007 pour les personnels de la Ville de Paris, s'ils représentent un coût, ne sont pas une charge.

Ces dépenses de personnel sont précisément celles qui donnent vie aux projets et aux services.

L'orateur salue le travail réalisé par les personnels de la Ville et du Département.

Les bons gestionnaires ne sont pas toujours là où l'on croit. L'orateur constate une nouvelle fois le désengagement de l'Etat. En 2007, sur le seul R.M.I. le total de la compensation de l'Etat est inférieur aux dépenses du Département à hauteur de 26 millions d'euros.

Les dotations de l'Etat n'augmentent que de 0,6 % et c'est finalement à ce faible niveau que se situe en réalité l'engagement de la Droite pour Paris.

Une hausse de la fiscalité sera bientôt discutée mais il faudra aussi envisager les pistes qui permettront de rendre cette fiscalité plus juste.

Le compte administratif de la Préfecture de police met en évidence une augmentation de 40 % de la participation de la Ville au budget de la Préfecture.

L'orateur insiste sur la nécessité de veiller à la bonne exécution de ce budget.

M. ALPHAND voit dans cette présentation des comptes de Paris pour 2007, une tentative d'escamotage en bonne et due forme.

L'orateur ironise sur les chiffres tarte à la crème : l'effort d'investissement à hauteur d'1,6 milliard d'euros, le faible endettement et les trois A dont M. le Maire de Paris ne cesse de se targuer, sans oublier le couplet récurrent sur le désengagement de l'Etat, notamment en matière sociale.

Aujourd'hui, rendre compte de sa gestion c'est présenter ses résultats, évaluer sa performance, estimer son efficacité et tirer les enseignements pour l'avenir.

Plutôt qu'un rapport financier sur papier glacé ou un CD-Rom distribué à la hâte pour feindre la modernité, les élus de l'opposition municipale auraient aimé un rapport pertinent, complet et précis.

Il est plus que temps que Paris se mette au diapason de toutes les grandes administrations de notre pays. Il est plus que temps que Paris présente en exécution des indicateurs de performance pour les crédits consommés.

L'orateur aurait aimé connaître le taux de satisfaction des parisiennes et des parisiens en matière de propreté de leur quartier, d'apprendre le taux d'absentéisme dans les crèches et haltes-garderies municipales en 2007, sans oublier un indicateur sur le délai de traitement des demandes de logement social à Paris ou sur le respect des délais sur les chantiers engagés.

Le socialisme municipal a encore du chemin à faire sur la voie d'un management dynamique de la collectivité parisienne.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, s'étonne de ce qu'il n'y ait pas de réajustement des droits de mutation prévu au budget supplémentaire. Faut-il y voir un signe de perspectives plus ou moins pessimistes pour l'avenir ?

A la lecture des rapports financiers, l'orateur ne trouve pas 30 millions d'euros économisés, mais seulement 6,5 millions d'euros.

On constate aux comptes administratifs une véritable explosion de la dette de la collectivité qui atteint maintenant 2,1 milliards en 2007, soit un quasi doublement pendant la dernière mandature.

Certes la dette n'augmente pas de plus de 15,5 % en un an mais c'est quand même pas mal. Le solde est inférieur à Marseille et Lyon, mais tous les ingrédients de la gestion socialiste sont tout de même réunis : plus de dépenses de personnel, plus d'endettement, et il manquait l'augmentation de la fiscalité, mais c'est pour très bientôt.

Que l'Etat ait des retards de paiement c'est vieux comme le monde, mais il y a une grande différence sur le plan de l'appréciation entre une dépense contestée et une dépense différée dans le temps.

M. LE MAIRE DE PARIS demande à avoir l'assurance que l'Etat va payer, même en retard.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, n'a aucune raison de douter de la volonté de l'Etat de respecter la Constitution. Pendant ce temps, la Ville perçoit des produits financiers sur un certain nombre de ventes de ses immeubles.

Concernant les restes à réaliser, l'orateur demande s'il a été tenu compte, à la suite des observations de la Chambre Régionale des

Comptes, des méthodes comptables que l'opposition avait demandé de bonifier.

Faisant référence au décret du 21 février 2002, modifié le 28 avril 2008, qui dispose que : "le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires", l'orateur souligne que de très nombreux fournisseurs de la Ville sont payés avec beaucoup de retard. Or, semble-t-il, la Ville ne verse pas d'intérêts moratoires et n'envisage pas de le faire.

La Municipalité compte-t-elle remédier à cette situation ou ne pas respecter la loi, puisque ces intérêts moratoires sont de droit ?

M. SAINT-ETIENNE relève que les dépenses de fonctionnement ont augmenté au cours de la mandature passée d'un point par an, soit plus vite que les recettes au cours de la dernière mandature, ce qui laisse présager une dérive forte.

L'investissement réel a certes fortement augmenté, passant de 660 millions d'euros au cours de la mandature à 1900 millions d'euros en 2007. Néanmoins, au même moment, nous assistons à une baisse de l'épargne brute de 710 millions en 2001 à 690 millions en 2007. On ne sera donc pas étonné qu'il en ressorte une très forte hausse de l'endettement, alors que les recettes de droits de mutation ont doublé. La dette brute est donc passée au total de 1,5 ans d'épargne brute en 2001 à plus de 3 ans en 2007. La Ville est très riche, ce qui permet d'accompagner une dérive de la dépense forte, mais on peut regretter cette dérive des dépenses parce que cette évolution ne laisse aucune marge de manœuvre si les recettes exceptionnelles devaient baisser ou si l'on voulait participer à des investissements importants visant à desserrer les freins à la croissance.

La Ville est mal gérée, mais sa richesse permet de cacher la dérive des dépenses courantes.

M. BARGETON rappelle que de 2001 à 2007, Paris a investi 8,5 milliards d'euros, ce qui en fait, et de loin, le premier investisseur public local de France. De 2001 à 2007, Paris a augmenté de 160 millions d'euros ses aides sociales, de 107 millions sa contribution aux transports collectifs et de 34 % sa participation à la préfecture de police.

Parallèlement, Paris a diminué de 4 points l'effort fiscal demandé aux ménages. L'orateur souligne la bonne gestion des finances depuis 2001, avec deux objectifs : un service public efficace au service des Parisiennes et des Parisiens et la volonté de rattraper des années de sous investissement. Cette gestion sérieuse des finances a demandé tout au long de la précédente mandature d'intenses efforts de modernisation.

La mise en place d'outils de gestion active de la trésorerie de la dette a permis de dégager 25 millions d'euros par an, soit l'équivalent de la piscine Nakache, qui ouvrira prochainement à Belleville.

Une véritable politique de professionnalisation des métiers d'achat, de marché et de contrôle de gestion renforce les efforts d'économies.

Les bénéfices de ces actions sont mis au service du développement durable dans le cadre des objectifs du plan climat adopté en 2007. Des véhicules moins polluants, la réduction des consommations de fluides et notamment d'eau, c'est moins de dépenses et c'est bon pour l'environnement.

La mise en place d'un nouveau système d'information comptable mettra à niveau l'ensemble des systèmes d'information de la Ville.

Le taux de consommation des crédits atteint 95 %, ce qui montre que le pilotage des finances est renforcé.

Cette saine gestion est au service de la solidarité, avec un soutien sans faille pour le Plan départemental d'insertion avec une participation de 317 millions d'euros au Syndicat des transports d'Ile-de-France, plus de 100 millions d'euros pour le fonds de solidarité en faveur des communes les moins favorisées d'Ile-de-France et 50 millions d'euros pour la couverture des périphériques.

Paris agit concrètement avec ses partenaires afin de faire vivre Paris-Métropole.

Si les dépenses de fonctionnement ont progressé de 4,3 % en 2007, dans la continuité des années précédentes, cela s'explique principalement par les efforts de la Capitale en faveur des partenaires extérieurs, par le dynamisme des dépenses sociales et par une progression nécessaire de la rémunération des personnels (+4,7 %). En regard, les dotations de l'Etat n'ont progressé que de 0,6 %, bien en deçà de l'inflation.

La Ville a subi les désengagements de l'Etat aussi en matière d'investissement, notamment pour le logement social.

Pourtant, Paris a investi massivement en 2007 : 64 millions d'euros pour le patrimoine scolaire, 40 millions d'euros pour les espaces civilisés et les quartiers verts, les crèches avec l'ouverture de 1262 places en 2007.

Dans le domaine culturel, 113 millions d'euros ont été dépensés, et 53 millions d'euros pour les équipements sportifs.

En 2007, avec 5,3 milliards d'euros de dépenses réelles de fonctionnement et 1,9 milliard d'euros en

investissement (+ 10 % par rapport à 2006), un effort sans précédent aura été réalisé, sans hausse de la fiscalité et avec un endettement de la collectivité parisienne qui reste extrêmement modéré : 36 % des recettes de fonctionnement.

Mme de LA GONTRIE souligne que dans un contexte de procès permanent engagé par l'Etat aux collectivités locales sur leur capacité de gestion, l'horizon des financiers des collectivités locales s'assombrit.

Les dotations de l'Etat ralentissent d'année en année.

Comme le relève le récent rapport remis au Gouvernement par l'ancien Ministre délégué au Budget, "la fiscalité locale laisse de moins en moins de marges de manoeuvre aux collectivités."

Cette stagnation programmée des ressources de la collectivité s'accompagne de plus d'une véritable crise d'efficacité de l'Etat. Les difficultés sociales s'accroissent, les inégalités s'accroissent, et pourtant l'Etat apparaît de plus en plus comme dans l'incapacité de maintenir un niveau de service suffisant dans les dispositifs faisant l'objet d'une gestion partagée. La crédibilité de l'Etat en tant que partenaire est écornée.

Son désengagement chronique auprès de nombreux acteurs de la société et le peu de fiabilité de ses engagements ont fortement entamé le crédit de confiance dont il pouvait bénéficier.

Parallèlement, les collectivités locales se sont affirmées comme des partenaires sereins, responsables, à l'écoute des besoins et démontrant leur capacité à mener à bien des projets ambitieux pour les territoires. Paris est désormais considérée par ses interlocuteurs comme un partenaire de confiance, un partenaire fiable en matière financière et budgétaire.

On s'aperçoit trop souvent que l'Etat ne remplit pas ses obligations et, plus grave, reporte sur d'autres, sur nous, ses incapacités de gestion. Comme le relève le rapport LAMBERT "les collectivités ont amélioré le service sur les compétences transférées et l'Etat leur a confié des dépenses structurellement en hausse, sans capacités suffisantes de contrôle."

L'Etat a transféré aux collectivités des dépenses en hausse mécanique, avec des recettes au mieux en stagnation.

Au seul titre du R.M.I. et contrairement aux principes constitutionnels, l'Etat ne compense pas l'intégralité du montant des allocations versées par le Département de Paris aux R.M.istes. C'est une dette de 106 millions d'euros depuis 2004, 26 millions pour la seule année 2007. Lorsqu'il y a quatre années de retard, cela devient un problème fonctionnel !

53 millions cumulés depuis 2004 sont toujours dus par l'Etat, liés à la réforme de la taxe professionnelle de France Télécom.

Il manque 12 millions au titre du fonds de compensation de l'allocation personnalisée d'autonomie entre 2002 et 2004. La dette est trop lourde : 200 millions en moins de quatre ans. Et dans le même temps, l'Etat ne prend pas en compte des projets d'investissement parisiens, pourtant majeurs, notamment en renonçant à son engagement de participation à la couverture du périphérique Porte de Vanves.

L'Etat sera-t-il au rendez-vous d'autres opérations majeures d'aménagement ? Rien n'est moins sûr ! La simple évocation de la prolongation du tramway des Maréchaux à la Porte d'Asnières semble plonger les responsables gouvernementaux dans un mutisme certain.

Malgré ces contraintes, en 2007, l'Exécutif a maintenu une gestion rigoureuse, saluée par l'attribution de la notation AAA par les trois plus grandes agences internationales de notation.

Mme BACHE souligne que, depuis 2001, un effort exceptionnel d'investissement a été réalisé.

L'investissement a été triplé en six ans, c'est exceptionnel.

Cet effort a permis en 2007 l'acquisition, la restructuration et la réalisation de logements sociaux pour un montant de 481 millions d'euros.

Sous la mandature 30.000 logements auront été financés alors que l'objectif annoncé était de 22.000 et très bientôt 80 % des immeubles insalubres ne le seront plus.

70 millions d'euros ont permis la rénovation et la reconstruction de nouvelles crèches et l'ouverture de 1.262 places de crèche et de halte-garderie. 138 millions d'euros ont été consacrés aux établissements scolaires, un collège dans le 20^e arrondissement et deux nouvelles écoles ont été ouverts.

70 millions investis dans le domaine du sport et de la jeunesse ont permis, entre autres, la construction de la piscine Belleville, du centre musical Fleury Goutte d'Or, la rénovation du centre d'animation Point du Jour, la restructuration de trois piscines et de trois gymnases. 113 millions ont été consacrés à la politique culturelle, 207 millions ont été affectés à l'aménagement de l'espace public, dont 26 millions ont permis la réalisation de la première phase du tramway auxquels s'ajoutent 50 millions pour la couverture du périphérique.

L'orateur se félicite également de la réalisation du projet Vélib', que d'aucuns dans l'opposition stigmatisaient. Vélib' n'est pas seulement une réalité qui a modifié notre cadre de vie, c'est aussi

une réalité économique, une nouvelle recette de près de 9 millions d'euros pour la Ville en 2007. En matière de fonctionnement, l'augmentation des dépenses vient principalement de la participation versée au S.T.I.F. à hauteur de 317 millions d'euros soit plus 23,2 % en 2007 permettant ainsi de renforcer l'offre de transport public. C'est particulièrement à souligner en regard du désengagement de l'Etat.

Les dépenses sur le budget social ont augmenté de 2,5 % avec un effort tout particulier pour nos anciens : + 6 % pour l'aide sociale aux personnes âgées, + 3,5 % pour l'allocation personnalisée d'autonomie. Paris participe également au maintien financier des centres d'hébergement d'urgence du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Le montant affecté au paiement du R.M.I. est en baisse de 2 % pour la première fois depuis 2004 pour de bonnes raisons : 7.409 anciens allocataires ont retrouvé un emploi.

Avoir un budget équilibré permettant la maîtrise de notre endettement n'était pas chose facile. Sans compter que l'engagement financier de l'Etat est soit quasi inexistant soit totalement absent comme par exemple en matière de transport en commun, sans compter que le Gouvernement démantèle la solidarité nationale en se déchargeant sur les collectivités locales.

Le pari de doubler l'investissement sans augmenter les taux de fiscalité locale a été plus que gagné.

L'investissement localisé permet de combler progressivement le fossé qui avait été creusé sous les mandatures de droite entre les arrondissements de l'Est et du Nord de Paris et ceux du Centre et de l'Ouest. L'orateur se félicite que l'on donne prioritairement des moyens dans les arrondissements qui en ont le plus besoin.

L'orateur salue les personnels pour lesquels la Ville engage deux milliards d'euros. Elle souligne la nécessité de donner au personnel de notre ville une priorité pour la mandature qui s'ouvre, car le bon fonctionnement des établissements et de l'ensemble de nos services en dépend.

M. GOUJON, maire du 15^e arrondissement, relève que si en 2007 la situation de la Préfecture de police s'est améliorée par rapport à 2006 s'agissant de la section de fonctionnement, il n'en n'a pas été de même pour la section d'investissement, ce qui est la traduction d'un problème d'exécution budgétaire.

Le compte de gestion permet de constater que le taux de recouvrement des recettes du budget spécial s'est dégradé malheureusement en 2007 et que la Ville de Paris joue un rôle non négligeable dans cette dégradation.

La Ville de Paris qui se déclare si vertueuse dans ses relations financières avec la Préfecture de police a en réalité beaucoup de mal à passer de la parole aux actes.

M. LE PRÉFET DE POLICE souligne que l'exécution des dépenses de fonctionnement a été très satisfaisante au cours de cette année, puisqu'elle correspond à 97,2 % des sommes qui avaient été votées.

Il n'y a pas que l'Etat qui est quelquefois un peu en retard pour honorer ses dettes.

Les dépenses d'investissement ne se sont élevées qu'à 62,14 % des crédits alloués, en raison de l'annulation du gros projet Masséna. C'est un vice de procédure imputable au prestataire qui est à l'origine de la nécessité de repasser les marchés.

Quant à l'individualisation des autorisations de programme, c'est une technique de gestion qui a été souhaitée.

M. GOUJON, maire du 15^e arrondissement, estime que les investissements immobiliers de la PP, en 2006, avaient été satisfaisants en ce qui concerne les bâtiments de l'administration générale, mais surtout s'agissant des locaux de la B.S.P.P. En 2007, la situation s'est dégradée, ce qui s'est traduit par un excédent de 3,9 millions de la section d'investissement.

Pour les bâtiments de l'administration générale, qui appartiennent à la Ville de Paris et sont mis à la disposition de la Préfecture de police en 2007, le taux d'individualisation des A.P. n'a été que de 25 % contre 45 % en 2006, sans aucune explication.

Le taux de mandatement des crédits de paiement a fléchi de 99,5 % en 2006 à 97 % en 2007. Pour les investissements immobiliers de la B.S.P.P. en 2007, le taux d'individualisation des A.P. s'est amélioré effectivement et l'effort doit être poursuivi.

S'agissant des crédits destinés à payer les sociétés d'enlèvement de véhicules, il s'agit de dépenses dont la charge incombe juridiquement à la Ville de Paris. Les crédits prévus à chaque budget primitif pour payer les sociétés d'enlèvement de véhicules sont toujours notoirement insuffisants au regard des dépenses réalisées.

Chaque compte administratif conduit ensuite à réajuster à la hausse la ligne budgétaire en question lors de la D.M.1, cet apport de crédit n'étant en pratique jamais à la charge de la Ville. La PP doit, face à cette attitude, soit augmenter les recettes des fourrières, soit prélever les crédits sur ses moyens de fonctionnement courants afin de gérer la pénurie.

L'examen des documents budgétaires révèle les contorsions auxquelles doit procéder la Préfecture de police pour faire face à ses obligations, en raison

du refus de la Ville d'accorder au budget spécial la totalité des crédits nécessaires pour remplir cette mission.

Ainsi au budget primitif de 2007 figurait un montant de 8,5 millions au titre des marchés d'enlèvement. Le compte administratif 2006 fait apparaître que cette année-là, il avait été dépensé 12 millions d'euros. Et lors de la D.M.1 de juillet 2007, il avait été rajouté 4 millions d'euros sur la ligne budgétaire correspondante.

Le compte administratif de 2007 indique également qu'il a été payé en fait 14,7 millions aux sociétés d'enlèvement de véhicules, soit 2,3 millions d'euros de plus que les crédits budgétés.

Deux transferts de crédits ont été opérés afin d'abonder la ligne des marchés d'enlèvement de véhicules.

Si la Préfecture de police est exposée à de telles dépenses en matière d'enlèvement, c'est que la Ville de Paris l'y oblige car elle a intérêt à ce que cette activité soit très soutenue.

Malgré ce que prétend M. le Maire de Paris, celui-ci n'accorde pas finalement à la Préfecture de police les moyens dont elle a réellement besoin et le moment est proche sur ces points où malheureusement elle ne pourra plus faire face à ces besoins.

M. GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur, souligne que le compte administratif 2007 est dans le droit fil de la gestion des années précédentes.

En 2007, la Ville a dépensé 1,8 milliard sur les dépenses sociales.

Ces dépenses sociales, qui sont à destination des personnes âgées, de l'aide sociale à l'enfance, des handicapés ou des aides facultatives du C.A.S.V.P., se situent dans la suite de ce que la Municipalité a fait depuis 2001 et constituent plus d'un tiers des dépenses de fonctionnement totales de la Ville de Paris. Cet effort sera poursuivi.

La contribution au Syndicat des transports de l'Ile-de-France a progressé d'un quart en 2007, après avoir augmenté de 27 % en 2006, atteignant 30 % des dépenses du S.T.I.F.

La deuxième contribution concerne la Préfecture de police qui a augmenté de plus d'un tiers depuis 2001.

M. LE MAIRE DE PARIS fait valoir que si on part de l'année 2000, la hausse est de plus 42 %.

M. GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur, souligne que la contribution de la Ville à la sécurité des Parisiens au sens large et incluant la brigade des sapeurs-pompiers constitue un exemple dont beaucoup de villes pourraient s'inspirer.

La Ville de Paris est de très loin le premier contributeur au Fonds de solidarité de l'Ile-de-France avec 103 millions d'euros l'an dernier.

La contribution de Paris au Syndicat de traitement des ordures ménagères a augmenté de 6 %.

La masse salariale a augmenté d'une manière assez sensible : + 4,7 %, en raison pour l'essentiel de décisions qui ne concernent pas la Ville de Paris, qu'il s'agisse de l'augmentation du point de la fonction publique, de l'intégration de ce que l'on appelle les agents T.O.S., ou de glissements statutaires qui ne sont pas des décisions de l'actuelle municipalité.

Il est exact que les décisions de l'actuelle municipalité majorent la masse salariale, notamment avec l'ouverture de nouveaux équipements. La Municipalité s'efforce de compenser ces augmentations de personnel dues à des équipements nouveaux par des redéploiements et par des rationalisations administratives.

Deuxième décision municipale, la réforme de la catégorie B et le début de la réforme de la catégorie C qui constituent des éléments fondamentaux d'une politique des ressources humaines juste et intelligente.

La Municipalité a, pendant sept ans, laissé les taux des impôts au niveau de 1999.

Cela n'a évidemment pas été facile car cela a signifié que les recettes de fiscalité directe ont évolué grosso modo comme l'inflation.

Les dotations de l'Etat ont augmenté à un rythme extrêmement lent.

L'orateur rappelle que le Premier Ministre de l'époque avait dit que les transferts relatifs au RMI seraient compensés à l'euro près alors que la dette de l'Etat, s'agissant du R.M.I., se monte à 103 millions d'euros.

Les droits de mutation qui se sont élevés à 940 millions d'euros l'an dernier, sont inscrits au budget 2008 pour 870 millions d'euros.

Les droits de mutation immobilière sont imprévisibles comme l'est le marché immobilier lui-même.

Pour l'heure, les encaissements de la Ville sont en ligne par rapport aux prévisions.

L'orateur a entendu tout à l'heure avec tristesse M. SAINT-ETIENNE, qui est très compétent en matière de finances publiques, accuser la Ville de Paris d'être mal gérée.

L'orateur rappelle que toute une série de

réformes de gestion, de réformes de la politique d'achat ont permis à la Ville entre autres facteurs de conduire cette politique ambitieuse.

Ainsi, lors de l'arrivée aux affaires de l'actuelle municipalité, il n'y avait pratiquement pas de politique de trésorerie de la Ville de Paris, qui empruntait et plaçait ensuite généralement à la recette générale des finances, c'est-à-dire avec un taux de rendement très faible, le produit de ses emprunts.

La Ville emprunte maintenant généralement le plus tard possible dans l'année, procédant le plus souvent à des emprunts directs sur le marché et non pas à des emprunts bancaires.

Ce qui lui a permis depuis sept ans d'avoir un taux moyen de sa dette très inférieur à tous les taux de dette à long terme du marché.

Ainsi en 2008 le taux moyen d'endettement de la Ville de Paris est de 2,8 % alors que les taux moyens à long terme sur le marché sont de 4,1 %.

Les personnels de la Direction des finances méritent dans ce domaine un hommage tout particulier.

L'orateur souligne que la Ville souhaite s'engager dans un processus identique à celui que l'on appelle dans le jargon de l'Etat la loi organique sur les lois de finances (LOLF) qui implique une comparaison entre les moyens mis en oeuvre et les résultats constatés. La Ville est en train de mettre en place les indicateurs qui permettront aux élus et aux Parisiens de mesurer ce que l'on fait de l'argent encaissé par la Ville de Paris et de conclure clairement.

Les problèmes d'investissement doivent être appréciés sur le long terme.

La Ville de Paris a investi 8 milliards d'euros entre 2001 et 2007, c'est-à-dire 1,1 milliard par an en moyenne, financé à hauteur de 40 % par l'épargne, de 40 % par des cessions d'actifs et subventions.

Les cessions d'actifs qui se situaient aux alentours de 100 à 150 millions dans les dernières années de la mandature précédente seront poursuivies avec l'objectif de ne céder que des actifs inutiles.

Au 1er janvier 1997, et alors même que l'investissement de la Ville était relativement faible, la Ville de Paris était endettée à hauteur de 2,2 milliards contre 2,1 milliards aujourd'hui.

Lorsqu'on finance 8 milliards d'investissement avec seulement 10 % d'endettement supplémentaires, il est difficile de parler d'explosion de la dette.

La dette qui pèse aujourd'hui sur chaque Parisien est de 1.000 euros par habitant contre 1.600 pour un Bordelais, 2.200 euros pour un Lyonnais, 2.500 euros pour un lillois et 3.200 pour un Marseillais.

Au cours de la mandature ont été construits 30.000 logements, 5.200 places de crèche, 32 hectares d'espaces verts.

(**Mme STIEVENARD**, adjointe, remplace M. LE MAIRE DE PARIS au fauteuil de la présidence.

M. LE MAIRE DE PARIS quitte l'hémicycle).

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 30, compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2007.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 34, compte de gestion de M. le Receveur général des Finances de Paris, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2007.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 31, compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2007.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 32, compte de gestion 2007 de M. le Receveur général des finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 19 - DF 17, compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux pour 2007.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 21 - DF 18, compte de gestion pour 2007 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-

payeur général de la région d'Ile-de-France concernant le Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 33 - DF 6, budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Compte administratif 2007.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 35 - DF 7, budget annexes de l'assainissement de la Ville de Paris. Approbation du compte de gestion 2007.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 32 - DF 8, budget annexes de l'eau de la Ville de Paris. Approbation du compte administration 2007.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 34 - DF 9. Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Compte de gestion de l'exercice 2007.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 92 - DF 15, compte administratif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2007.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 93 - DF 16, compte de gestion pour l'exercice 2007 du budget annexe du fossoyage rendu par M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la Région Ile-de-France.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 56, compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2007. Affectation des résultats de l'exercice 2007.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 55, compte de gestion 2007 de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur général de la

Région d'Ile-de-France concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial).

Il est adopté.

La séance, suspendue à 10 h, est reprise à 10 h 5 sous la présidence de Mme STIEVENARD, adjointe.

2008, DU 43 - Echange foncier entre la Ville de Paris et l'OPAC de Paris dans le cadre de l'opération Maroc, Tanger, Flandre (19e).

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, indique que le projet de délibération DU 43 a fait l'objet d'un amendement technique n° 1 de l'Exécutif.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure, précise que cet amendement technique vise à permettre à l'O.P.A.C. de déposer un permis de construire sur une partie du terrain situé rue du Maroc (19e).

Mme STIEVENARD, première adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 1.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 43 amendé.

Il est adopté.

2008, DU 119 - Lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché de conception et de maîtrise d'oeuvre urbaine dans le cadre de l'aménagement du secteur 112 à 122, rue des Poissonniers (18e).

Mme FOURNIER rappelle que les Verts ont lors du dernier Conseil déposé un vœu concernant cette zone d'aménagement.

L'orateur est favorable à l'esquisse d'aménagement qui prévoit des équipements publics, un gymnase, un centre d'animation, des logements, des commerces, un jardin et qui prévoit de créer tout un quartier de ville là où, avant, il n'y avait qu'une zone ferroviaire.

L'orateur souligne le risque d'aménager sans aucun souci du passé.

En effet, il y a sur le site deux petites maisons qui doivent être démolies dans le cadre de la réalisation du programme. La préservation de ces deux maisons ou même de l'une des deux permettrait une inscription plus harmonieuse des

nouvelles constructions.

Melle DECORTE rappelle avoir demandé lors du Conseil du 18e arrondissement, pourquoi le pilotage de cette opération avait été confiée à la Direction de l'urbanisme plutôt qu'à un aménageur.

Dans ce secteur où les logements sociaux sont nombreux, les habitants se plaignent à juste titre du manque cruel de transports, de l'absence de desserte, de l'enclavement de ce secteur.

Lors du débat sur le Plan de déplacements en février 2007, l'orateur avait déposé un vœu tendant à la création d'une navette électrique desservant Goutte d'Or-Sud, Goutte d'Or-Nord, rue des Poissonniers, Porte des Poissonniers, mairie du 18e arrondissement. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Ce quartier doit être au cœur d'un faisceau entre les Maréchaux et les voies ferrées. Il faut favoriser les échanges est-ouest. Qu'en est-il également de la passerelle de franchissement des voies ferrées ? Pourquoi ne pas faire un appel à projets pour que cette passerelle soit une œuvre d'art ou un pont végétalisé ? Qu'en est-il du programme privé au sud de la voie ? Quid des commerces de proximité tant attendus par les habitants ?

Lors de la concertation, il a été demandé de traiter la circulation piétonnière le long de la rue des Poissonniers entre la rue Ordener et le carrefour Championnet-Boinot. Où en est cette étude confiée à la Direction de la voirie et déplacements ?

Lors des réunions du conseil de quartier Amiraux-Simplon, la question de l'offre en locaux scolaires du premier et second degré était mise en exergue. Quid de cette réflexion ?

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure, fait valoir à Mme FOURNIER que conserver la maison située le long de la rue des Poissonniers empêcherait de faire un jardin public dont ce quartier a grandement besoin.

Quant à la préservation de la deuxième maison, elle entraînerait l'impossibilité de construire à terme le talus qui permettra justement de mieux relier ce quartier avec le secteur du boulevard Ney.

Il y a donc une impossibilité.

L'orateur relève que Mme DECORTE dit qu'il y a déjà trop de logements sociaux dans ce quartier.

La Ville veut faire naître à cet endroit un quartier de ville agréable, avec du logement, des équipements, un jardin public, un gymnase, un quartier désenclavé. La démolition de la maison de la rue des Poissonniers est aussi une façon de rendre les circulations piétonnes plus sûres et de meilleure qualité.

Les voies ferrées en bordure de l'autre partie du quartier sont aujourd'hui désaffectées. C'est un secteur sur lequel la Ville a bien sûr des vues et cherche à obtenir de la S.N.C.F. la possibilité de travailler sur cette emprise qui permettrait notamment de relier ce quartier aux entrepôts du boulevard Ney.

(**M. DAGNAUD**, adjoint, remplace Mme STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. GAREL expose que devant le refus de prendre en compte leur demande de sauvegarder ces deux éléments du patrimoine industriel et ouvrier de Paris, que sont ces deux pavillons, les Verts s'abstiendront sur ce projet.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 119.

Il est adopté.

2008, DU 125 - Z.A.C. "Chalon" Paris (12e). - Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST.

M. DUBUS rappelle que la ZAC "Chalon" visait deux objectifs précis : répondre à l'extension du trafic de la Gare de Lyon et résorber l'habitat insalubre dans l'îlot Chalon.

Pour résorber l'habitat insalubre, près de 700 logements ont été traités. Affirmer que rien n'avait été fait avant 2001 pour lutter contre l'habitat insalubre devient proprement insignifiant au regard des efforts accomplis sur cet îlot Chalon.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir, cette opération s'est également effectuée dans des conditions financières remarquables.

Le souci de la mixité dans cette opération a permis de réaliser un programme d'accession sociale à la propriété, ce que la Municipalité actuelle refuse toujours d'accepter.

Ceux qui ont connu l'îlot Chalon savent ce que Paris doit à Jacques CHIRAC.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure, précise qu'il s'agit simplement de la reddition des comptes et du quitus à la S.E.M.A.E.S.T. sur une opération achevée qui est l'opération Chalon.

S'il y a aujourd'hui des opérations d'aménagements sur lesquelles il y a une intervention publique forte, c'est en général pour soutenir des choses qui n'existaient pas avant 2001,

des équipements publics, du logement social, un équilibre permettant à des populations, qui étaient condamnées à quitter Paris, de rester dans la Capitale.

Bien sûr, quand on investit dans des équipements publics ou dans du logement social, cela coûte plus cher à la collectivité. C'est la condition pour que des quartiers mixtes puissent voir le jour. C'est sans doute une différence de taille entre l'opposition et la majorité municipale pour construire Paris.

M. DUTREY considère la Z.A.C. "Chalon" comme l'exemple de l'urbanisme autoritaire mené par Jacques CHIRAC. La Ville de Paris a acheté des lots dans des immeubles pour "planter" les copropriétés afin de les rendre insalubres pour pouvoir les racheter moins cher. C'était le plus gros déplacement de population organisé. L'orateur dénonce un urbanisme autoritaire digne des Ceausescu en Roumanie.

Prendre cela comme exemple de l'urbanisme et du traitement de l'insalubrité est absolument indécent !

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 125.

Il est adopté.

2008, DU 137 - Approbation d'un protocole d'accord Ville de Paris - TIRU portant sur la dépollution du terrain d'assiette de l'usine d'incinération d'ordures ménagères désaffectée et déclassée d'Issy-les-Moulineaux (92) dans le cadre de sa cession.

M. DAGNAUD, adjoint, président, indique que le projet de délibération DU 137 a fait l'objet d'un amendement technique n° 1 bis déposé par l'Exécutif.

M. BAUPIN, adjoint, estime que l'amendement déposé par Mme HIDALGO est bien plus que technique, car il essaie d'apporter des réponses à un sujet préoccupant à savoir la façon dont on peut recycler et rendre réutilisable un sol pollué, notamment dans le cadre de la construction d'une école maternelle et d'une crèche.

Il est important de faire preuve de précaution sur ce sujet pour qu'il n'y ait pas, par la suite, de conséquences sanitaires.

Il faudrait, pour d'autres dossiers par la suite, avoir une approche plus pluridisciplinaire.

L'orateur s'interroge sur la suite de la mise en œuvre de ce protocole puisqu'il est indiqué que pour l'instant des études seulement partielles ont pu être menées en ce qui concerne la pollution. Il faut avoir

l'assurance que, par la suite, toutes les études soient menées avec le maximum d'expertise indépendante, en collaboration avec les services de la Ville, notamment avec le Service de l'écologie urbaine. Il faut que les mesures concernant l'école et la crèche ne se contentent pas d'enlever deux mètres de sol dans le cas où l'on découvrirait des pollutions complémentaires.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure, expose que son amendement apporte des précautions complémentaires compte tenu de la pollution du site et compte tenu du fait que des équipements publics, notamment école et crèche, sont prévus ce qui implique de prendre absolument toutes les précautions.

L'orateur donne l'assurance à M. BAUPIN que les études seront menées avec sérieux en associant le Service de l'écologie urbaine.

Si on était amené à découvrir des pollutions plus graves, des mesures renforcées seraient prises.

L'orateur reconnaît que la rédaction initiale du projet ne prenait pas suffisamment en compte la question des pollutions.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n°1 bis présenté par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 137 amendé.

Il est adopté.

Vœu n°2 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise en place d'un référendum d'initiative locale sur l'opportunité de construire des tours à Paris.

M. DUTREY rappelle que c'est au milieu des années 1970 que, devant le fiasco de l'urbanisme des tours, Valéry GISCARD-D'ESTAING avait mis un terme à l'aventure de la construction de grandes hauteurs dans notre pays.

"Les Verts" sont absolument persuadés que construire des tours est totalement anti-écologique et constitue une erreur majeure.

Il est de plus en plus difficile par les temps qui courent, par ces temps de démocraties locales et participatives de refuser de consulter les citoyens.

Le débat sur les tours est rouvert depuis le Plan Local d'Urbanisme.

Il faut que le petit cercle parisien des architectes, des politiques et des promoteurs se confronte aux citoyens et à la population sur ce sujet.

L'orateur ne croit pas que lorsque les électeurs ont voté en mars, ils se soient prononcé pour des tours. Ils ont voté pour la qualité de vie, pour le tramway, pour Vélib'.

Très peu, voire aucun, étaient conscients en mettant leur bulletin de vote dans l'urne que c'était également pour réaliser des tours à Paris.

Mme BACHE souligne que, en général le M.R.C. est plutôt favorable aux consultations référendaires.

Cependant, pour qu'un référendum ait un sens, il faut que la question soit claire et qu'un débat ait été correctement organisé.

Il ne peut pas y avoir une seule question du style : pouvons-nous construire des tours à Paris ? Elle n'aurait pas de sens.

Il ne peut y avoir de débat que sur des projets déterminés, des projets localisés, argumentés avec examen des avantages et des inconvénients de chacune de ces propositions.

Le groupe MRC ne votera pas le voeu.

M. BROSSAT estime qu'il s'agit d'un sujet essentiel parce qu'il renvoie à la conception de la Ville.

Pour bien mener ce débat il faut partir de la situation actuelle de notre Ville marquée à la fois par un foncier qui se fait de plus en plus rare et par des difficultés en matière d'emploi et de logement.

Il faut un cœur de métropole dense, actif économiquement et divers socialement.

L'identité de notre Ville ne peut être mise dans le formol, rester calée sur des règlements conservateurs.

Un tel référendum obligerait à répondre par oui ou non à une question complexe qui nécessite de débattre publiquement et de prendre un certain temps pour le faire avec les habitants de notre Ville.

Le groupe PC ne votera pas le vœu n°2.

M. LAMOUR relève une évolution assez radicale de la majorité municipale, une sorte d'activisme sur cette question des tours à Paris, certainement due à l'initiative prise par le Président de la République d'imaginer ce que doit être le Grand Paris dans les 10 à 20 ans qui viennent.

L'orateur attend le projet de délibération du 7 juillet prochain concernant la démarche qui sera

engagée par Mme HIDALGO pour la consultation mais aussi le projet économique et le projet social liés à cette évolution du P.L.U.

Imaginer simplement de construire des tours comme si c'était une fin en soi ne sert strictement à rien.

L'orateur attend des précisions sur le dispositif de consultation locale qui sera mis en place.

Le groupe UMPPA ne prendra pas part au vote car ce voeu est prématuré.

M. CAFFET rappelle à M. LAMOUR, que la majorité municipale n'a pas attendu l'arrivée à l'Élysée et le discours de Roissy de M. SARKOZY pour lancer le débat sur le dépassement ou non du plafond de 37 mètres de hauteur à Paris.

Dans les pays qui le pratiquent, le référendum d'initiative locale est dû à l'initiative de citoyens qui se regroupent pour demander qu'une consultation soit organisée.

Or, dans le cas présent, en fait ce sont des élus qui demandent aux citoyens de se regrouper pour organiser un référendum.

L'orateur estime que l'on a considérablement progressé sur la problématique du dépassement de plafond. Un certain nombre d'avancées ont été faites, notamment dans le groupe de travail que « Les Verts » ont préféré quitter sans attendre la poursuite de ses travaux et ses conclusions. L'orateur relève que, pour M. GAREL, il est hors de question ne serait-ce que d'en discuter.

Non seulement ce voeu est prématuré, mais il pose un problème du point de vue de la démocratie.

Au prochain Conseil de Paris sera présenté un projet de délibération relatif aux modalités de concertation sur ce sujet.

L'orateur invite à attendre de voir quelles seront les propositions de l'Exécutif sur cette question, sans dire aujourd'hui qu'on ne veut pas en discuter et prétendre organiser aujourd'hui une consultation avant même que le débat avec les Parisiens soit organisé.

M. POZZO-DI-BORGO souligne que le présent débat est un débat fondamental sur le Grand Paris.

Il serait important de se mettre d'accord au sein de la commission du règlement pour que lorsqu'il s'agit de sujets aussi importants qui concernent tous les Parisiens, tous les Franciliens or, même un sujet national, on ait le temps d'y réfléchir, que le débat intervienne le matin et que cela ne se passe pas comme c'est le cas souvent au détour d'un voeu.

Le groupe CI ne votera pas le vœu car, à la séance de juillet sera présenté un projet de délibération qui concernera la tour dans le 15^e arrondissement.

M. GAREL précise qu'il n'a pas dit dans la réunion de pré conseil qu'il était opposé à ce que soit menée une discussion sur ce sujet mais que « Les Verts » étaient opposés aux tours et s'y opposeraient jusqu'au bout.

Mme HIDALGO, première adjointe, rappelle à **M. POZZO-DI-BORGO** qu'au mois de juillet prochain, sera proposé un projet de délibération dans laquelle il sera fait état des propositions de sites susceptibles d'accueillir la construction d'immeubles de 50 mètres pour du logement.

L'orateur n'appelle pas cela des tours mais des immeubles de plus grande hauteur, susceptibles d'accueillir aussi bien des logements que des grands équipements publics, des locaux d'activité. Le projet portera sur la mise en débat public de cette question qui ne peut pas se résumer à être pour ou contre les tours.

C'est faire offense aux Parisiens que de vouloir caricaturer à ce point un débat très important. S'il y avait une question à poser, ce serait : quels types d'évolution urbaine et architecturale voulez-vous pour votre ville, compte tenu des défis que nous avons à relever ?

Tous s'accordent à dire aujourd'hui, surtout quand on est en train de préparer l'ère de l'après pétrole, que la ville dense, c'est la ville durable. Il faut limiter les temps de déplacement entre les activités et les logements.

Nous avons à relever la question du logement, notamment la question du logement social puisque Paris est une ville avec une emprise très étroite et sur laquelle il existe des opportunités foncières sur des sites qui sont aujourd'hui des terrains ferroviaires.

Un autre défi est à relever, celui d'avoir des quartiers qui soient des quartiers mixtes dans leurs fonctions, avec du logement, de l'activité, des équipements publics, des espaces verts, mixte aussi dans la façon dont ils sont habités. Nous avons besoin d'engager ce débat.

Poser de façon caricaturale la question de savoir si l'on serait pour ou contre les tours, c'est fermer à double tour le verrou de la démocratie.

L'orateur accuse **M. GAREL** de fermer justement fermer la voie au débat, de peur que les Parisiens ne soient finalement convaincus par un travail pédagogique. Il faut cesser de caricaturer les urbanistes et les architectes qui ont également tiré les enseignements des erreurs dramatiques des années 1960 et 1970. Il faut cesser de considérer que Paris est une ville achevée.

L'orateur émet un avis défavorable au vœu. L'orateur se dit également opposé aux tours, mais justement, il ne s'agit pas en l'occurrence de faire des tours, mais de travailler sur les innovations urbaines et architecturales de Paris.

L'orateur convient avec **M. LAMOUR** qu'il faut des projets économiques et sociaux. L'orateur entend bien s'appuyer sur les recommandations du groupe de travail constitué autour de **M. CAFFET**, dans la précédente mandature, pour conduire un débat passionnant.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, la proposition de vœu n°2, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Elle est rejetée.

Vœu n°3 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'opération d'aménagement Batignolles-Clichy-Cardinet.

Mme KUSTER, maire du 17^e arrondissement, souligne que ce vœu concerne également le problème des immeubles de grande hauteur.

Il vise à faire le point suite à différentes déclarations rapportées par la presse. Le site actuel Batignolles-Cardinet a fait l'objet d'une zone d'aménagement sans précédent.

La mairie du 17^e arrondissement avait déjà été amenée, sous la précédente mandature, à émettre des réserves sur la zone nord en matière d'aménagement de logements sociaux, puisque des logements sont prévus entre le périphérique et les maréchaux ainsi que sur l'emprise du lycée international Honoré de Balzac.

L'orateur rappelle que **M. le Maire de Paris**, lors d'un récent entretien, l'avait rassuré sur une partie de l'aménagement concernant l'emprise prévue sur les terrains Honoré de Balzac et qu'elle-même lui avait fait part de l'intérêt de revoir la zone nord de l'aménagement des terrains Cardinet avec la possibilité d'un geste architectural fort dans cette partie qui serait consacrée principalement aux activités économiques.

L'orateur a pu lire, dans la presse, que des immeubles de 50 mètres à vocation de logements sociaux étaient envisagés par la municipalité actuelle, ce qui n'est absolument pas l'objet de la discussion entamée avec le Maire de Paris. L'orateur s'inquiète que de tels propos soient repris dans la presse sans que la concertation avec les élus, et encore moins avec la population du 17^e arrondissement ait eu lieu.

Le vœu vise à ce que soit exclue l'hypothèse d'implanter sur la ZAC une tour de logements sociaux de 50 mètres de hauteur, que l'emplacement visé fasse en revanche l'objet d'un concours

d'architectes aboutissant à la création d'un véritable geste architectural, modèle de développement durable et à vocation économique, que le Maire de Paris s'engage à associer la population dans cette réflexion, et qu'il respecte en tout état de cause les engagements de l'Etat et de la Ville de Paris relatifs à la mixité de la ZAC, à savoir 50 % de logements sociaux et 50 % de logements privés, et que les logements sociaux prévus initialement dans la zone périphérique - Maréchaux soient répartis autrement sur les terrains Cardinet.

Mme HIDALGO, première adjointe, estime que le vœu de Mme KUSTER est un peu surprenant. Pourquoi parler de "logements sociaux", car il y aura peut-être des logements sociaux, il y aura sûrement des logements en accession à la propriété, il y aura peut-être des immeubles mixtes ? L'orateur a cru comprendre que c'était un point auquel la municipalité du 17^e arrondissement n'était pas tout à fait hostile.

Les conditions fixées par Mme KUSTER ne sont pas acceptables parce que cela équivaut à refaire des quartiers zonés sur la ZAC « Cardinet » : le quartier d'activités d'un côté, le quartier des logements sociaux de l'autre, le quartier des logements en accession à la propriété encore de l'autre.

A l'inverse, la Municipalité souhaite faire émerger des quartiers mixtes dans leurs fonctions, avec des locaux d'activité, des équipements publics, du logement social et du logement en accession, des espaces verts, car ce sont de tels quartiers qui garantissent au mieux la qualité de vie pour les habitants. L'orateur ne peut être favorable au vœu.

La Municipalité entend travailler sur l'urbanisation de l'ensemble de ce secteur, mettre en place une concertation. L'orateur souhaite mettre en place un comité permanent de concertation sur la ZAC « Clichy-Batignolles » pour travailler et discuter avec l'ensemble de la population et les élus.

L'orateur rappelle que ce dossier, qui a été négocié à l'époque de Paris 2012, avait amené M. le Maire de Paris à obtenir un arbitrage du Premier Ministre de l'époque, M. de VILLEPIN, pour qu'il y ait bien du logement social à l'arrivée. L'engagement qui a été pris, c'est au moins 50 % de logement social. La Municipalité se réserve donc la possibilité d'aller au-delà de ces 50 %. C'est l'engagement pris par le Premier ministre de l'époque.

Cet engagement a été arraché parce qu'à l'époque l'ancienne Maire du 17^e arrondissement était allée essayer d'obtenir que surtout il n'y ait pas de logement social, du logement qui permette aux habitants de notre ville de trouver à se loger à des tarifs abordables.

L'orateur appelle Mme KUSTER à laisser tomber la tentation sectaire.

L'orateur émet un avis défavorable au vœu de l'UMPPA.

Mme KUSTER, maire du 17^e arrondissement, estime que Mme HIDALGO, en caricaturant les propos des uns et des autres, engage très mal un débat qui mérite justement le ton le plus posé qui soit.

L'orateur rappelle avoir proposé que le site des Batignolles fasse l'objet d'un concours d'architectes. C'est une aberration de mettre des logements sociaux à un endroit, entre périphérique et Maréchaux, où existent déjà une centrale à béton, un centre de tri, une zone de fret et des logements sociaux. La vocation économique serait plus appropriée et c'est pour cela que l'orateur propose que les logements prévus à cet endroit soient répartis autrement dans la Z.A.C. « Cardinet ».

L'orateur s'élève contre l'accusation d'être contre le logement social. L'orateur rappelle que les engagements de l'Etat, ce n'était pas au mieux ou au plus ou au moins 50 %, c'était 50 %. Le groupe UMPPA est pour que Paris ait des lieux d'implantation, avec des immeubles, même de très grande hauteur. Du logement à 50 mètres, c'est exactement ce qui va être détruit Porte Pouchet, à la cité de Bois-Le Prêtre.

A 800 mètres de l'endroit où, dans le cadre du G.P.R.U. de la Porte Pouchet, va être abattu l'immeuble de Bois-Le Prêtre, la Municipalité veut recommencer la même erreur, entre périphérique et Maréchaux, pour faire un ghetto !

L'orateur espère que Mme HIDALGO aura à cœur, lors du débat de juillet prochain, d'écouter, de ne pas être dans la caricature. L'orateur se dit heureuse, en tant que maire, d'apprendre qu'est lancé un comité de concertation sur ce projet.

Mme HIDALGO, première adjointe, fait valoir que la tour Borel, Porte Pouchet, dont la démolition est prévue dans le cadre du G.P.R.U., est un immeuble de 50 mètres de haut mais situé à peine à 15 mètres du boulevard périphérique.

La Municipalité n'entend pas construire du logement en bordure du périphérique.

A l'inverse, une tour similaire, la tour Bois-Le Prêtre, plus éloignée du périphérique, fait l'objet d'un projet très ambitieux et exemplaire de rénovation et de réhabilitation mené par l'O.P.A.C.

La Municipalité entend faire du durable, des immeubles qui, dans 20 ans, seront toujours agréables pour leurs habitants, qu'ils soient en logement social ou en privatif, et donc ni au bord du

périphérique ni au bord des réseaux qui sont des gênes pour les habitants de ces immeubles.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, la proposition de vœu n°3, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Elle est rejetée.

Vœu n°4 déposé par le groupe UMPPA relatif aux modalités de la concertation sur le secteur d'aménagement Paris Nord-Est.

Vœu n°4 bis de l'Exécutif.

M. GIANNESINI souligne qu'avec ses 200 hectares, Paris Nord-Est constitue le plus vaste secteur d'aménagement de Paris.

Avec Paris Rive Gauche, un dispositif étoffé et permanent de concertation a été mis en place qui semble avoir donné largement satisfaction.

Or, pour le secteur Paris Nord-Est, la concertation se limite à quelques réunions publiques sporadiques.

Dans ces conditions, depuis le lancement de ce secteur d'aménagement, la consultation a été plus que minimaliste et n'a pas respecté la charte de 1996, notamment sur le volet de l'information.

Le vœu tend à mettre en place un dispositif de concertation étoffé et permanent, inspiré de l'expérience de la Z.A.C. Paris Rive Gauche.

Mme HIDALGO, première adjointe, propose à l'UMPPA de bien vouloir retirer le vœu n°4 au bénéfice du vœu n°4 bis de l'Exécutif visant à l'installation d'un Comité de concertation sur le secteur de Chapelle Internationale.

L'orateur ne peut accepter que les considérants du vœu n°4 minimisent à ce point les dispositifs mis en place pendant la précédente mandature et plus récemment sur Paris Nord-Est avec notamment le Comité de concertation et le local d'information.

Un travail de concertation a été mené, il existe un local dans lequel les habitants peuvent venir et recevoir des explications sur l'ensemble du secteur Paris Nord-Est. Il y a également eu des Comités locaux de concertation sur l'ensemble de ce secteur.

Le vœu n°4 bis reprend l'historique réel et non pas fantasmé de la véritable concertation qui a eu lieu et tire le bilan positif des concertations menées notamment sur Paris Rive Gauche mais aussi sur le secteur des Halles.

L'orateur demande le retrait, ou sinon le rejet, du vœu n°4.

M. GIANNESINI estime que le vœu n°4 bis de l'Exécutif reprend le vœu qu'il avait déposé avec ses collègues du 18e.

L'orateur retire le vœu n°4.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de vœu n°4 bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°5 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place de plates-formes de concertation en vue d'une meilleure gestion des grands chantiers parisiens.

M. DUBUS expose qu'il s'agit d'une nouvelle forme de gestion des chantiers parisiens qui aura des conséquences sur la vie des Parisiens dans une zone très dense où un certain nombre de riverains ont déjà fait part de leurs inquiétudes.

Ces inconvénients et ces nuisances pourraient être gérés grâce à la mise en place de plates-formes de construction, sur le modèle de ce qui existe à Londres pour les grands chantiers des Jeux Olympiques de 2012. Il s'agit, à l'extérieur de Paris, d'avoir des plates-formes regroupant l'ensemble des matériaux nécessaires à ces chantiers qui seront livrés à flux tendu sur les chantiers parisiens, évitant ainsi qu'un certain nombre de poids lourds ne pénètrent dans Paris.

Ces plates-formes pourraient être installées notamment sur la zone du port de Gennevilliers ou encore sur l'arrivée de zones de fret ferroviaires.

L'orateur souhaite que la Ville de Paris teste ces plates-formes de concentration avec un certain nombre de communes riveraines et qu'elle les impose petit à petit sur les grands chantiers parisiens.

Mme HIDALGO, première adjointe, souligne que la gestion de ces chantiers n'est jamais simple et jamais tout à fait identique. Ainsi, le secteur Paris Nord-Est est situé à proximité des zones de fret ferroviaire.

Chacun des chantiers pose des problèmes spécifiques. L'orateur ne croit pas que le modèle de Londres soit transposable.

Il ne s'agit pas de reporter notre gêne sur les communes limitrophes.

Beaugrenelle est un chantier sur lequel l'acheminement par la Seine des gravats est prévu et fonctionne.

L'orateur émet un avis défavorable au vœu même si, sur le fond, elle fait la même démarche que ses auteurs car on ne peut proposer des modalités uniques aux entreprises qui interviendront sur des chantiers qui présentent tous des particularités.

La Ville est engagée sur l'ensemble des chantiers afin que ce soit des chantiers propres.

M. GAREL estime que la démarche de ce vœu est intéressante mais se dit gêné par la proposition d'installer un tel dispositif dans le port de Gennevilliers.

Il serait bon de retravailler sur ce sujet afin de construire ce genre de plates-formes à Paris intra muros. On ne peut pas imposer aux communes limitrophes des désagréments par rapport aux chantiers qui se dérouleront dans Paris.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°5 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est rejeté.

(**M. VUILLERMOZ**, adjoint, remplace **M. DAGNAUD**, adjoint, au fauteuil de la Présidence)

Vœu n°6 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au projet municipal "Paris Wi-Fi".

Vœu n°6 bis déposé par l'Exécutif.

M. BAUPIN, adjoint, souligne qu'aujourd'hui, chacun peut constater que l'utilisation de nouvelles technologies pose des problèmes de santé publique.

En cas d'incertitude, s'applique le principe de précaution ainsi que des mécanismes de prévention par rapport aux risques. L'appel paru hier dans le "Journal du dimanche", où vingt scientifiques font part de préconisations en matière d'utilisation du téléphone portable, va dans ce sens. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faudrait plus utiliser le téléphone portable mais de donner des recommandations qui permettent d'en limiter les risques.

Le présent vœu préconise de regarder, pour ce qui est du Wi-Fi, ce qui se fait à l'étranger. Selon les pays, alors que les technologies sont les mêmes, on ne place pas le curseur au même endroit. Il y a donc réellement de ce point de vue une appréciation différente sur la part de risque que nous sommes en capacité d'accepter d'un point de vue social.

Le vœu déposé en réponse par l'Exécutif reprend l'idée de cette étude, ce qui est une excellente chose ainsi que l'idée d'une conférence de citoyens.

L'orateur ne sait pas exactement quel est le sens de l'alinéa tendant à ce que le CHS donne un avis sur le Wi-Fi dans les bibliothèques, sachant que c'est déjà à l'ordre du jour du CHS en question.

Il est important évidemment de prendre en compte l'avis des salariés sur ce sujet.

Mais il faudra évidemment prendre en compte aussi l'avis des usagers, notamment des personnes électrosensibles qui sont de plus en plus nombreuses.

Le vœu de l'Exécutif doit permettre de progresser en ce sens.

Mme HIDALGO, première adjointe, souligne que le vœu de l'Exécutif est une réponse au vœu présenté par le groupe "Les Verts". L'orateur rejoint **M. BAUPIN** sur la nécessité d'éclairer les élus, d'éclairer les citoyens sur les risques existants. Le principe de précaution est une question importante, mais le projet est de faire de Paris une ville pionnière des technologies numériques.

L'orateur rappelle que le Conseil de Paris avait adopté en décembre 2007 un vœu sur le Wi-Fi dans les bibliothèques, suite aux inquiétudes exprimées notamment par des agents municipaux. Conformément à ce vœu, la Ville a mené une campagne de mesures des niveaux de champ électrique sur un échantillon de six bibliothèques qui a fait apparaître que ces niveaux se situent à des seuils très inférieurs aux valeurs limite d'exposition des populations fixées par la réglementation.

La Ville de Paris consciente à la fois des controverses et des inquiétudes et de l'éventuel impact des ondes sur la santé, veut rester vigilante sur ces questions.

L'orateur propose que le prochain CHS de la D.A.C. donne un avis sur le Wi-Fi dans les bibliothèques et que la Ville prenne l'initiative d'organiser sur le thème "Ondes et santé" une conférence citoyenne qui pourrait rendre un avis au plus tard au printemps 2009.

L'orateur est également d'accord pour que la Ville réalise une étude comparative des réglementations et des dispositifs mis en place pour limiter l'impact des ondes électromagnétiques.

L'orateur demande de retirer le vœu des « Verts » au bénéfice du vœu de l'Exécutif.

M. CONTASSOT est favorable au vœu de l'Exécutif sous réserve de supprimer le troisième

paragraphe des considérants qui comporte de nombreuses erreurs techniques et juridiques.

Mme HIDALGO, première adjointe, propose de maintenir le considérant technique dans l'attente de procéder à des vérifications.

M. CAVADA votera le vœu des "Verts", dans l'ignorance de la réalité scientifique de cette affaire. Il est urgent d'appliquer le principe de précaution.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, relève que M. CAVADA soutient le vœu de l'Exécutif qui vient se substituer au vœu du groupe "Les Verts".

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°6 bis de l'Exécutif.

Il est adopté, le vœu n°6 étant retiré.

2008, DU 146 - SGRI 42 - Attribution de la dénomination "rue Lounès Matoub" à la voie DN/19 (19e).

Mme BACHE salue, à l'occasion de ce triste anniversaire, l'initiative de la Ville de Paris de proposer aujourd'hui la dénomination d'une "rue Lounès Matoub" dans la Capitale.

Dans la communauté berbère, Lounès Matoub est un symbole incontesté. Son assassinat en 1998 à Tizi-Ouzou a été perçu comme un message de menace envoyé à la résistance à l'intégrisme et à tous les militants de la démocratie en Algérie.

Cela n'a fait que renforcer la prise de conscience de millions de personnes à travers le monde, du danger des cocktails intégristes et mafieux qui menacent la stabilité de l'humanité.

Lounès Matoub reste le symbole inébranlable du combat identitaire kabyle et de tous les combats.

Le groupe MRC votera ce projet de délibération avec fierté.

M. BOUAKKAZ, adjoint, évoque la belle langue de son enfance, celle de plusieurs centaines de milliers de Kabyles, montagnards pauvres mais fiers, venus en France pour manger, certes un peu du pain des Français, mais pour construire ce beau pays que nous habitons !

Ils furent fauchés au champ d'horreur par la guerre, la tuberculose, le travail pénible, la misère et la souffrance de l'exil. Ils firent souche et donnèrent à la France, outre son plat désormais national, le couscous, de grands poètes ou de grands écrivains.

A travers Matoub Lounès, c'est à chacun de ces hommes et à chacune de ces femmes que la Ville de Paris, rendra hommage et ce n'est que justice.

Matoub Lounès était un combattant inlassable pour la culture kabyle, chanteur, poète, combattant pour la démocratie et les droits de l'homme, victime de la dictature,

La Kabylie peut servir bien malgré elle d'illustration du phénomène de domination et d'exclusion de masse. Ce n'est pas un hasard si Bourdieu avait été frappé par l'analogie profonde entre la domination exercée par le pouvoir colonial, puis par le pouvoir algérien sur le paysan kabyle et la domination imposée à certains groupes en France même.

Tout peut devenir prétexte à domination et à exclusion. Un Algérien en France fait partie d'un groupe dominé, mais il peut devenir à son tour dominateur vis-à-vis des Kabyles en Algérie même.

La voix de Matoub est non seulement une voix venant des profondeurs de l'âme humaine mais aussi un rappel à la raison.

Matoub peut nous faire réfléchir sur la place à accorder dans notre beau pays aux langues et aux cultures. Pendant longtemps, la France a délibérément écarté toutes les cultures, locales ou venues d'ailleurs. Elle a claironné l'affection d'un dépassement de la culture de chacun par des concepts politiques froids, par exemple la République ou l'Etat, qui ne sont souvent en fait que des véhicules ou des masques pour légitimer une culture dominante. Tandis que l'aspiration démocratique s'exprime au cœur même d'une culture, comme en atteste l'œuvre de Matoub.

A l'heure où le débat sur les cultures resurgit en force dans le paysage politique français, le message de Matoub est que le changement, la démocratie, le regard humain surgissent des marges repoussées de la culture de l'autre.

La vie de Matoub peut nous aider à jeter un regard neuf sur le détournement pervers dont font parfois l'objet le terrorisme et l'obsession de la sécurité.

Il faut savoir qu'il a été assassiné par le pouvoir despotique, sous couvert de lutte antiterroriste, et que la responsabilité de sa mort a été imputée au GIA.

Jusqu'à quel point dans notre pays, l'autorité de l'Etat, le respect, au demeurant nécessaire, de la police, la sécurité de tous sont-ils des prétextes ou des cache-sexe pour des comportements inadmissibles ? Jusqu'à quel point sont-ils manipulés pour repousser à l'écart des beaux quartiers ceux que l'on n'aime pas ?

Mme HIDALGO, première adjointe,

rapporteuse, souligne que les enseignements de Matoub Lounès portent bien au-delà de la communauté berbère qui le célèbre, auprès de toutes celles et ceux qui considèrent que les Droits de l'Homme, les Droits de la personne humaine, que les libertés sont au-dessus de tous nos combats.

L'orateur ne peut que se réjouir de voir enfin honoré ce grand nom.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération 2008, DU 146 - SGRI 42.

Il est adopté.

Vœu n°7 déposé par le groupe communiste relatif à l'attribution de la dénomination "Yves Saint-Laurent" à un espace parisien.

Vœu n°8 déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant un hommage à Yves Saint-Laurent.

M. BROSSAT évoque le parcours d'Yves Saint-Laurent.

Ce vœu vise à faire en sorte qu'un espace digne de lui soit attribué à Yves Saint-Laurent à Paris.

Mme SACHS indique que le groupe Centre et Indépendants entend faire sien les propos de Pierre BERGÉ : « Si Chanel a donné la liberté aux femmes, Saint-Laurent leur a donné le pouvoir ».

L'orateur évoque la personnalité d'Yves Saint-Laurent, artiste révolutionnaire qui a écrit l'une des plus belles pages du génie français. Croyant que le vêtement devait être au service de la femme et non le contraire, Yves Saint-Laurent a donné un nouveau visage à la mode, une nouvelle identité à la femme moderne.

L'orateur propose d'apposer une plaque commémorative sur la façade de l'hôtel particulier du 5, avenue Marceau (16^e), dernière adresse de la maison de couture, aujourd'hui Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent.

Mme HIDALGO, première adjointe, souligne combien les femmes doivent à Yves Saint-Laurent, notamment dans la liberté de leurs mouvements.

L'orateur relève que de plus en plus de vœux sont déposés à chaque séance du Conseil de Paris pour que Paris rende hommage à des personnalités qui ont marqué par leur engagement, par leur personnalité ou leur destin l'histoire de Paris ou de notre pays.

Il arrive au Conseil de Paris parfois de rendre un hommage à telle ou telle personnalité pour des raisons plus personnelles, plus affectives.

Toutefois, aujourd'hui, même si nous aménageons beaucoup, les rues et les espaces à baptiser ne cessent de se réduire.

La première fonction de ces dénominations reste de marquer des lieux et répond donc aussi à un besoin topographique. Or, peu de lieux restent à dénommer.

Près de 150 à 200 propositions ont été émises par des associations, des familles ou des élus de Paris. Il est à craindre qu'à ce rythme, les vœux ainsi déposés, tous pour des personnalités extraordinaires, ne puissent pas être honorés.

Il existait une règle sage adoptée par le Conseil de Paris en 1932 consistant à attendre un délai de cinq ans. Peut-être pourrions-nous y revenir.

L'orateur propose que les bâtiments, les équipements publics parisiens qui ne portent pas d'autre nom aujourd'hui que la rue dans laquelle ils sont situés, à l'exception des écoles qui posent un problème particulier, que ces équipements publics donc puissent porter le nom de personnalités disparues comme celui d'Yves Saint-Laurent.

L'orateur propose d'organiser un groupe de travail avec l'ensemble des groupes politiques pour étudier comment progresser pour l'ensemble des propositions.

L'orateur rappelle enfin que l'Assemblée parisienne s'est engagée aussi à ce que des femmes soient honorées au même titre que les hommes.

M. GIRARD, adjoint, partage la préoccupation de Mme HIDALGO sur un « emballement des émotions ».

On a quand même intérêt à ce qu'un petit temps de réflexion soit accordé, à la fois vis-à-vis de la famille ou des proches de la personne disparue, mais en même temps pour qu'il y ait une bonne compréhension des habitants.

En sa qualité d'ancien Secrétaire général de la société Yves Saint-Laurent, l'orateur témoigne de l'affection populaire qu'Yves Saint-Laurent a rencontré tout au long de sa carrière.

Les obsèques d'Yves Saint-Laurent avaient presque quelque chose d'ironique lorsqu'on sait qu'il a été brisé par le service militaire quand il était jeune appelé.

On peut répondre favorablement évidemment au vœu, mais ce sera aux héritiers d'Yves Saint-Laurent d'en décider.

Une cité de la mode et du design va ouvrir très bientôt, et ce serait peut-être une piste intéressante pour honorer la mémoire d'un artiste et d'un créateur de cette importance, de renommée internationale.

Il faut laisser à M. le Maire de Paris le temps de choisir un lieu et de faire des propositions.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°7 déposé par le groupe communiste avec un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°8 déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Il est adopté.

Vœu n°9 déposé par le groupe PC relatif à l'attribution de la dénomination "Léo Frankel" à une rue du 13e arrondissement.

Mme BECKER évoque la faible présence de la Commune de Paris dans les programmes scolaires ou les noms de rues.

Pourtant, en l'espace de deux mois, la Commune a réalisé une œuvre d'une richesse et d'une anticipation foisonnantes. Une véritable démocratie est mise en place où les élus sont révocables, comptables et responsables. La démocratie s'étend aussi à l'entreprise. Le premier mouvement féminin de masse est créé, une école laïque est instaurée.

Baucoup d'étrangers participent à la Commune, et reprenant l'héritage de la Révolution française, plusieurs occupent des places dirigeantes, tel Léo FRANKEL, ouvrier bijoutier hongrois qui siège au Conseil général de la Commune.

Considérant l'actualité que représente FRANKEL pour notre société, et notamment au regard des revendications des travailleurs étrangers en situation irrégulière, considérant le travail remarquable de l'association "Les Amis de la Commune de Paris", plus ancienne association ouvrière encore existantes, le vœu tend à ce qu'une rue du 13e arrondissement soit baptisée du nom de Léo FRANKEL.

Mme HIDALGO, première adjointe, émet un avis favorable au vœu. Une fois de plus, le Conseil de Paris pourra honorer une grande figure de la Commune de Paris. L'Association des amis de la Commune de Paris est toujours extrêmement active.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 9 déposée par le groupe communiste.

Elle est adoptée.

Vœu n° 10 déposé par les groupes PS, PC et MRC relatif à l'attribution de la dénomination de "Darno Maffini" à une place du 11e arrondissement.

M. DUCLOUX rappelle que Darno Maffini, après avoir fui le fascisme en Italie, en 1922, a joué un rôle important dans le milieu des exilés politiques italiens installés en France avant de rejoindre la Résistance. Egalement actif dans l'aide aux juifs parisiens afin de les soustraire à la déportation, Darno Maffini accepte en mars 1943 d'être envoyé par le parti communiste pour organiser la résistance en Italie et accélérer la chute de Mussolini. Le 30 avril 44, il est envoyé en France en mission de contre espionnage et organise un réseau d'évasion qui libère de nombreux soldats italiens avant de prendre part aux combats pour la Libération de la Capitale.

Le vœu tend à ce que le nom de Darno Maffini soit attribué à une place du 11e arrondissement, un lieu qui se situe au 3, avenue de la République et à l'angle de la rue de Malte.

Mme HIDALGO, première adjointe, émet un avis favorable.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 10.

Elle est adoptée.

Vœu n° 11 déposé par les Verts relatif à la dénomination d'une place Henri Curiel.

M. GAREL évoque la mémoire d'Henri Curiel né en Egypte, de parents juifs italiens, réfugié en France en raison de ses activités politiques.

Proche du parti communiste égyptien, ce dernier a milité comme un véritable internationaliste pour soutenir les résistances du monde entier, menant notamment un travail très important pour tenter un rapprochement entre les Palestiniens et les Israéliens.

Il a été, dans des circonstances restées aujourd'hui non élucidées, assassiné le 4 mai 1978 dans la rue Rolin (5e).

L'orateur souhaite qu'à l'occasion du 30e anniversaire de cet assassinat, la petite place qui est à l'entrée de la rue Rolin, où il est mort, porte le nom d'Henri Curiel. L'orateur sait que le Conseil de Paris a déjà refusé une telle décision il y a cinq ans. Il espère maintenant que le recul nécessaire a eu lieu.

Mme HIDALGO, première adjointe, émettra à nouveau un avis négatif.

Donner des dénominations à des rues, à des places suppose une forme de consensus.

L'orateur reconnaît qu'Henri Curiel, a eu des engagements très forts, que c'est un personnage tout à fait respectable, mais pour autant, sa vie, ses engagements, son parcours politique et militant qui pour l'essentiel s'est fait dans la clandestinité, ne permettraient pas de dégager ce consensus.

Mme ARROUZE rappelle qu'Henri Curiel était un combattant de la paix et de la liberté, un militant internationaliste juif, fondateur du mouvement communiste égyptien dans les années 40, et qu'il s'est engagé en France dans le soutien à la lutte d'indépendance du peuple algérien avant d'être l'animateur d'un réseau de solidarité avec les mouvements de libération du Tiers monde, puis l'organisateur des premiers contacts secrets entre l'Organisation de libération de la Palestine et des responsables israéliens.

Une campagne affreuse de calomnie tenta de discréditer ses idées et sa personne, notamment dans le journal "Le Point" au cours de l'année 1976. Henri Curiel a été assassiné à Paris le 4 mai 1978 et les responsables de ce meurtre n'ont jamais été retrouvés.

Il serait bon d'exiger l'accès de la Justice aux archives des services secrets français, comme de rappeler l'action de solidarité militante entre les peuples du nord et du sud à laquelle Henri Curiel a voué sa vie.

Le groupe communiste votera le vœu.

M. GAREL est très peiné et un peu révolté de la réponse de Mme HIDALGO sur ce vœu. L'orateur rappelle que le vœu déposé il y a cinq ans, avait été défendu par Mme STAMBOULI alors adjointe au Maire de Paris, dont le père était un compagnon de combat d'Henri Curiel.

Si on considère que la clandestinité empêche de donner son nom à une rue de Paris, il faudrait alors débaptiser toutes les rues auxquelles ont été donné des noms de résistants.

S'il faut un consensus, pourquoi à ce moment-là a-t-on donné une place à Jean-Paul II ?

Enfin, ce refus accredité la thèse que certains ont avancé, comme quoi Curiel aurait été un agent du KGB. C'est quelques mois après que "Le Point" ait avancé cette hypothèse - qui n'a jamais été confirmée ni prouvée malgré l'ouverture des archives -, que Curiel a été assassiné.

En refusant de donner le nom d'une place de Paris à Henri Curiel, la Municipalité accredité cette

thèse qui a contribué à l'assassinat de cette personne.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 11 déposé par le groupe "Les Verts".

Elle est rejetée.

2008, DLH 67 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts ANPEEC et PLA-I en vue du financement des programmes de construction d'une résidence sociale située 11-13, passage du Génie (12e) et la restructuration du foyer de travailleurs migrants "La Commanderie" situé 12-21, boulevard de la Commanderie (19e).

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 67.

Il est adopté.

2008, DLH 112 - Changement d'appellation de l'OPAC de Paris en "Paris Habitat".

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, indique que le projet de délibération DLH 112 a fait l'objet d'un amendement n° 11 bis déposé par l'Exécutif.

M. MANO, adjoint, expose que dans le cadre de la transformation des O.P.A.C. en Office public de l'Habitat, il a été jugé utile de pouvoir faire évoluer la dénomination historique et de transformer l'O.P.A.C. de Paris en "Paris Habitat".

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 11 bis de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 112 amendé.

Il est adopté.

2008, DU 16 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Cession par voie d'adjudication publique d'un logement et d'une cave (lots n° 12 et 24) dépendant de l'immeuble situé 16-24, rue François Miron (4e).

M. DUTREY rappelle qu'en 1996 à l'initiative de M. TIBERI, la décision avait été prise de créer le conseil du patrimoine privé pour orienter les décisions de la Ville de Paris, car un certain nombre de suspicions pesait sur ce domaine privé, certains de ces biens étant susceptibles d'avoir appartenu à des personnes spoliées pendant la seconde guerre mondiale.

Il a été décidé à l'époque d'en vendre un certain nombre et d'en conventionner une autre partie. Cette décision a été reprise en 2001, avec une réorientation, plus de logements ayant été conventionnés et un peu moins vendus. Depuis 2001, le principal critère a été de considérer que lorsque le bien était un bien de prestige et qu'il pouvait rapporter plus d'argent à la collectivité en le vendant qu'en le conventionnant, il était décidé de le vendre, les autres biens étant conventionnés. L'autre critère était aussi de fonctionner par immeuble entier c'est-à-dire le refus à l'époque en 2001 de la Ville de Paris de gérer des appartements en diffus.

Aujourd'hui les propositions du Groupe Vert depuis 2001 de gérer en diffus semblent faire consensus. Le critère ayant changé, faut-il continuer à vendre des appartements dans des copropriétés dans lesquelles la Ville est minoritaire ? Ainsi l'immeuble de la rue François Miron, situé en plein centre de Paris, en plein secteur cible logement social, se prête absolument totalement à la création de logements en secteurs diffus dans le centre de Paris.

Depuis cinq ans c'est le silence complet du côté du Conseil du patrimoine. L'orateur souhaite disposer d'une vision globale sur les ventes du domaine privé, sur les critères qui ont amené à faire un certain nombre de ventes à l'époque, entre autres le refus de la Ville de gérer en diffus. Ces orientations ayant changé, il faut maintenant penser à conventionner un certain nombre de logements en diffus de ce domaine privé.

Le groupe Vert ne votera pas le projet.

M. MANO, adjoint, rapporteur, prend l'engagement de présenter au Conseil le bilan du travail du Conseil du patrimoine depuis un certain nombre d'années. La Ville a toujours demandé l'avis du Conseil du patrimoine.

A partir de 2001, la Municipalité a largement réorienté la production de logements sociaux puisque une trentaine d'immeubles ayant vocation à être vendus ont été transformés à 100 % en logements sociaux et ceci dans tous les arrondissements parisiens.

Il ne faut toutefois pas ignorer que le produit de ces ventes a permis d'alimenter largement les possibilités d'intervention y compris dans le centre de Paris, où un grand nombre de logements sociaux ont été créés, saisissant toutes les opportunités. Il y

a dans le 4^e arrondissement comme dans le 3^e, un grand nombre de mutations possibles de locaux servant aujourd'hui à des usages administratifs et qui dans les années à venir seront mutés en logements sociaux définitifs.

L'orateur se propose de faire un petit bilan de ce qui reste dans le patrimoine privé de la Ville, à savoir 90 lots en secteurs diffus, hors immeubles du boulevard Suchet. Un grand nombre de leurs occupants actuels sont protégés par leur âge, si bien qu'il n'y a pas de congés pour vente et que les ventes se font au gré de l'évolution.

La difficulté va au-delà de la gestion proprement dite. A partir du moment où la Ville possède des lots dans des immeubles qui sont devenus pour l'essentiel des copropriétés privées au cœur de Paris, achetés à des prix extrêmement importants, la capacité financière des copropriétaires a pour conséquence le vote de budgets de travaux importants pour les parties communes entraînant de fait une charge relativement conséquente pour le budget de la Ville.

L'orateur présentera lors d'une réunion ad hoc de la huitième commission un état de ce qui reste à vendre et le statut des locataires en place afin de déterminer l'intérêt pour la Ville soit de procéder à la vente soit de transformer en logements sociaux via le conventionnement. L'orateur propose le retrait du projet.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, relève que le projet de délibération DU 16 est retiré.

Voeu n° 12 déposé par le groupe UMPPA concernant le financement du logement social au titre des opérations d'acquisition-conventionnement.

Mme DOUVIN expose que l'acquisition d'immeubles locatifs privés est maintenant devenue un mode majeur de constitution du logement social à Paris. Or, les projets de délibération afférents sont souvent lapidaires et ne permettent pas d'apprécier l'offre réelle de logements sociaux créés.

Le Conseil de Paris comme les conseils d'arrondissement doivent être en mesure de se prononcer, en toute connaissance de cause, de même d'ailleurs que le comité de vigilance.

L'orateur demande que les projets de délibération soient accompagnés d'une fiche technique qui mentionne le nombre exact des locataires concernés ainsi que la surface de leur logement, la date d'expiration des baux et un calendrier prévisionnel de vacances des appartements.

M. MANO, adjoint, relève que ce débat revient régulièrement depuis un certain nombre d'années. Il décèle une certaine réticence de la part de

l'UMPPA à s'engager dans la voie des acquisitions comme moyen pérenne de faire du logement social sur le long terme à Paris.

Le contenu du vœu dénote des méconnaissances quant à la réglementation en cours.

Le fait de sous-entendre qu'au terme du bail classique, la personne occupant l'appartement devrait quitter les lieux n'a pas de sens. La personne qui est dans l'appartement d'un immeuble racheté par un bailleur social demeure dans le logement avec un loyer différent s'il est au-dessous des plafonds de logement social ou au dessus.

S'il est au-dessus il garde son ancien loyer mais n'est en aucun cas dans l'obligation de quitter son logement.

C'est parce que la Ville a racheté 8.600 appartements sur Paris, potentiellement vendus à la découpe et qui ont échappé de ce fait à la vente à la découpe, que la Ville a la certitude que 60 % de ces personnes n'étaient pas en capacité d'acheter. Sans l'intervention de la Ville elles ne seraient plus parisiennes aujourd'hui.

Le taux de rotation sur ce type de parc est approximativement de 12 à 15 % par an. Les immeubles rachetés dans ce cas sont bien souvent avec un taux de vacance initiale de 15 %.

L'exemple le plus significatif est le rachat à AXA par la Société de gestion des immeubles municipaux de 800 appartements dont 70 % sont devenus de façon définitive du logement social pérenne.

L'orateur n'est toutefois pas en mesure de donner des chiffres précis au-delà du taux de rotation moyen constaté sur les sites.

L'orateur n'est pas favorable au vœu dans la mesure où il procède à un amalgame avec le comité de vigilance qui n'est pas là pour contrôler ce que la Ville fait mais pour regarder a posteriori si elle a respecté ses engagements.

Mme DOUVIN précise qu'il n'est nul part inscrit dans le vœu que les occupants sont obligés de quitter les lieux. Un taux de vacance initial de 15 %, c'est extrêmement peu.

L'orateur s'étonne que M. MANO vote contre un vœu qui demande que les conseillers de Paris et les conseillers d'arrondissement puissent disposer des informations nécessaires pour prendre les meilleures décisions en toute connaissance de cause.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu N° 12 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est rejeté.

Vœu n° 13 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'opération de vente à la découpe par Gécina des 200 logements de la résidence du 7-9, rue Nicolas Houël à Paris 5e.

Vœu n° 14 déposé par les groupes U.M.P.P.A. et CI relatif à la situation des 200 logements du 7-9, rue Nicolas Houël à Paris 5e.

Mme COHEN-SOLAL, adjointe, expose que les dispositions de la loi permettant les ventes à la découpe n'ont pas disparues, comme ont pu le constater les locataires du 7 - 9 rue Nicolas Houël (5e) dont les propriétaires, la société Gecina, met en vente à la découpe ce grand immeuble qui comporte 192 appartements.

Les 200 locataires de cet ensemble immobilier qui désirent rester dans le 5e arrondissement, doivent pouvoir le faire.

Elle souhaite faire en sorte que la Ville de Paris puisse prendre en considération cette situation.

L'ensemble des locataires a signé une pétition adressée au Maire de Paris pour demander que leur ensemble puisse être soustrait aux ventes à la découpe et qu'ils puissent rester locataires de ces appartements.

C'est très important pour l'équilibre démographique du 5e arrondissement.

M. TIBERI, maire du 5e arrondissement, rappelle que cette vente dite à la découpe a été prise en compte en tout cas pour une bonne partie par la loi Aurillac de 2006.

Les habitants, à juste titre, souhaitent rester dans leurs appartements. Ils ont évidemment signé une pétition. Un débat a eu lieu en Conseil d'arrondissement et un vœu présenté par M. TIBERI a été voté à l'unanimité, car celui de Mme COHEN-SOLAL ne prévoyait pas de recours à la préemption. Or la préemption était prévue par les textes et les habitants le souhaitent.

Il est indispensable qu'il y ait un vœu sur le droit de préemption et que M. MANO s'engage au nom de la Ville de Paris.

C'est d'autant plus important que durant sept ans la Mairie de Paris était très réservée sur la protection des locataires de classe moyenne.

L'orateur rappelle que durant la campagne électorale, M. le Maire de Paris a insisté sur le fait qu'il voulait s'occuper des logements des classes

moyennes. Voici une occasion de le mettre en application.

M. MANO, adjoint, salue la présence des représentants de l'Association des locataires de l'immeuble Nicolas Houël. Durant sept ans, l'UMP s'est souvent opposée aux acquisitions d'immeubles dont les locataires allaient être victimes de ventes à la découpe.

La Ville de Paris a une grande pratique depuis 2001 de négociation avec l'ensemble des intervenants sur ce sujet, institutionnels ou sociétés foncières telles que la société Gecina.

La loi Aurillac a changé la donne, ce qui signifie que des sociétés de ce type ne peuvent plus vendre en bloc à un opérateur.

La société GECINA s'engage visiblement vers une vente par lots et non en bloc.

La Ville a engagé une discussion globale avec cette société. L'orateur souligne l'importance de la mobilisation des locataires en place.

"Paris Habitat" a été chargé de visiter la totalité des immeubles qui font aujourd'hui l'objet d'une négociation pour faire des évaluations techniques. A partir de là, la Ville engagera des négociations plus amples sur le plan du financement de ces opérations.

L'orateur souligne la vigilance extrême de la Ville de Paris.

L'orateur est favorable aux vœux n° 13 et n° 14.

M. TIBÉRI, maire du 5e arrondissement, demande à M. le Maire de Paris s'il accepte, en cas de vente globale, d'acheter l'ensemble, par voie de préemption. Est-ce que la Ville s'engage, pour la protection des locataires, à préempter par appartement, si cela ne se fait pas de manière globale ?

M. MANO, adjoint, souligne que la Ville se situe dans une optique de négociation globale d'acquisition par négociation.

En cas de blocage avec GECINA, la Ville serait amenée à procéder par préemption par lots, mais le coût global de l'opération n'est pas tout à fait le même, si bien que la Ville souhaite vraiment arriver à un achat en bloc de l'immeuble.

M. TIBERI, maire du 5e arrondissement, estime ne pas avoir de réponse.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 13 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 14 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

2008, DU 17 - Espace Champerret, situé 8-10, rue Jean Oestreicher ; 5-7, rue du Caporal Peugeot et 35, rue Jacques Ibert (17e). - Division en volumes de l'ensemble immobilier Champerret, signature d'un protocole d'accord, cession à la SCI Propexpo des Halles A, B et C de la place Basse.

Vœu n° 15 déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. BERTHAULT expose que l'espace Champerret, qui exploite ce lieu, réalise en ce moment sur ce site des travaux de modernisations.

La mairie du 17e arrondissement souhaite participer à l'amélioration de ce site par des travaux de rénovation de la place Haute, située Boulevard de la Somme.

Les nombreux salons à succès accueillis à l'espace Champerret génèrent d'importantes nuisances de circulation et de stationnement pour les riverains.

Considérant l'importance pour le quartier de l'activité économique générée par ces différents salons et la nécessité de concilier les intérêts de l'espace Champerret avec ceux des riverains, le vœu tend à ce :

- que la Mairie de Paris profite du projet de restructuration de l'espace Champerret pour aménager une zone de chargement et de déchargement pour les exposants ;

- que ce site soit réalisé en sous-sol, à l'emplacement de la station-service dont la concession avec la Ville de Paris arrive à terme ;

- que la Mairie de Paris confie par convention à la S.C.I. Propexpo ce site pour qu'elle y aménage cette zone.

Les gestionnaires de l'espace Champerret sont prêts à examiner cette solution à leur charge financière.

Mme LEPETIT, adjointe, rapporteure, rappelle que deux rencontres ont eu lieu, en 2006 et 2007 entre la société Propexpo, la DVD et les commissariats de police. Au terme de ces réunions, le concessionnaire du site s'était engagé à mettre en œuvre des solutions pour mieux gérer l'arrivée des exposants.

Il faut, avant d'aménager un nouvel espace, dresser un bilan des mesures ainsi engagées. Il avait

été convenu d'étaler les arrivées de livraison, de concevoir un espace d'attente pour ces livraisons, d'organiser et de contrôler le dispositif de livraison et il faudrait avoir un bilan de ces mesures, d'autant que la faisabilité technique se heurte visiblement à un certain nombre de problèmes : hauteurs sous plafond limitées, sécurité.

Il faut se rapprocher du concessionnaire du site pour mieux avancer. L'orateur propose, d'une part, d'affiner les études et, d'autre part, de dresser un bilan avec tous les partenaires concernés.

L'orateur souhaite que le vœu soit retiré ou sinon rejeté.

M. BERTHAULT estime que la réponse de Mme LEPETIT contient un certain nombre d'inexactitudes, notamment sur le bilan, puisque les aménagements qui avaient été prévus pour faciliter le chargement et le déchargement des exposants ont été réalisés.

Il s'agit, en fait, de pouvoir éviter la saturation lors des salons. Concernant les problèmes de sécurité, sachant que l'espace en cause abrite aujourd'hui une station-service, l'orateur ne voit pas en quoi, étant donné que la concession se termine, il serait plus dangereux d'y accueillir des exposants lors des chargements et déchargements.

L'orateur maintient son vœu.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 15, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est rejeté.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 17.

Il est adopté.

2008, DPA 138 - DU 83 - Modalités de passation de 13 marchés de prestations intellectuelles pour la rénovation des Halles (1er) et signature des dossiers de permis de construire et de démolir.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, indique que le projet de délibération DPA 138 - DU 83 a fait l'objet d'un amendement n° 16 déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. BROSSAT souligne que s'agissant de la rénovation des Halles, il faut sortir de l'idée que ce débat ne concernerait que les riverains.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, souligne qu'il n'y a pas que les habitants du centre de Paris qui sont concernés. Si trois projets de

délibération portant sur treize marchés sont proposés aujourd'hui, c'est pour essayer de venir au secours de la fragilité juridique de ce dossier suite à l'annulation de la délibération des 26 et 27 septembre 2005 par le Tribunal administratif de Paris.

Alors que le Conseil d'Etat n'a pas encore fait connaître sa position, on vient donc aujourd'hui essayer de délibérer à nouveau pour combler un vide juridique, sans connaître les conséquences précises de l'annulation par le Tribunal administratif.

On peut tous se féliciter de ce que "la canopée", le projet architectural de BERGER et ANZIUTTI, soit assez largement soutenue par l'ensemble des riverains, des associations et de nombreuses opinions favorables. Néanmoins, concernant "la canopée", différents points posent encore quelques problèmes, à commencer par le programme des équipements. Dans le programme tel qu'il est aujourd'hui défini, de nombreux points n'ont pas été pris en compte. Beaucoup ont demandé que dans le cadre de cette "canopée", on puisse renforcer certains équipements de proximité, notamment pour des activités sociales et caritatives.

Il existe une pénurie en matière de crèche, de halte-garderie, et le 1er est le seul arrondissement de Paris dont la mairie ne dispose d'aucune salle des fêtes et d'aucune salle polyvalente.

L'orateur a aussi manifesté le souhait que dans le cadre de cette opération, une idée forte, une idée métropolitaine se dégage, par exemple la réalisation d'une maison de l'Europe. Si c'est une bonne idée, il n'est peut-être pas encore trop tard pour la prendre en compte dans un programme qui n'est pas encore définitivement figé.

L'orateur s'inquiète de l'absence de chiffrage parce que ces marchés comportent des conséquences économiques lourdes.

L'orateur demande la constitution d'une mission pluraliste d'évaluation des différents scénarios de cette opération.

L'orateur s'inquiète enfin du relogement provisoire du conservatoire qui va coûter 6 millions d'euros. Une telle dépense, qui équivaut à l'investissement de deux crèches, est-elle vraiment justifiée ?

Au lieu de délibérer dans la précipitation alors que l'on ne connaît pas encore la position du Conseil d'Etat, alors que l'on n'a aucun chiffrage et alors qu'aucun autre scénario n'a pu être proposé, il faut prendre encore le temps de réfléchir et de décider collectivement au scénario le plus intelligent et à la dépense la plus utile.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure, remercie M. LEGARET pour son engagement en faveur du projet.

Il ne s'agit pas de précipitation. Il faut agir maintenant et passer les marchés maintenant pour pouvoir être en mesure de réaliser, et le jardin, et surtout la "canopée" au cours de la présente mandature.

Les commerçants, les habitants et les riverains disent à chacune des réunions, combien il est important pour eux aussi de voir un horizon.

Les projets évoqués vont permettre d'agir, notamment sur "la Canopée".

L'orateur rappelle que le conservatoire est un équipement culturel principal et structurant de la "Canopée" et qu'il sera le plus beau conservatoire de Paris.

Engager les travaux de la "Canopée" nécessite de reloger provisoirement le conservatoire actuel.

L'orateur remercie les services de la Ville pour avoir agi avec autant de célérité et trouvé un lieu qui convient.

Le relogement provisoire a un coût important, 6 millions d'euros. Mais le fait de pouvoir reloger rapidement ce conservatoire fera gagner deux ans sur la durée des travaux et donc fera économiser 8 millions d'euros.

L'idée d'avoir une "Maison des Européens" à Paris est un élément fort qui figure dans les engagements pour cette mandature, mais l'installation de ce type de lieu conviendrait d'avantage dans un quartier à la dimension européenne forte tel que le 10^e arrondissement, à proximité des gares de l'Est et du Nord.

L'orateur souligne la dimension métropolitaine du Forum des Halles. Cet espace doit être un espace en partage pour les Parisiens, pour les riverains, mais aussi pour les métropolitains, notamment les jeunes très présents sur ce site.

La question de la sécurité a été très largement travaillée si bien qu'aujourd'hui les associations ne stigmatisent pas les jeunes comme une population qui poserait problème.

Ce que M. LEGARET appelle de ses vœux, un équipement emblématique au-delà du conservatoire, verra le jour à travers un espace que nous devons inventer, cet espace métropolitain sur lequel nous devons aujourd'hui travailler et faire des propositions.

Il existe une programmation, des équipements publics, des équipements privés, des équipements commerciaux. En son temps, la Ville donnera bien évidemment tous les éléments budgétaires.

L'idée d'une commission pluraliste n'est pas appropriée.

L'orateur demande le retrait ou sinon le rejet de l'amendement de M. LEGARET.

M. LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement, maintient son amendement.

M. GAREL au lieu et place de M. BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement, rappelle que les Halles sont un lieu qui concerne pour le moins toute l'Ile-de-France.

En ce qui concerne le conservatoire, il ne faut pas retarder les travaux.

Il est nécessaire d'approfondir la concertation pour arriver à ce qu'un consensus se dégage au sein de la population sur ce qui sera fait au niveau des jardins des Halles.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 déposé par l'U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est rejeté.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 138-DU 83.

Il est adopté.

Dépôt des questions d'actualité.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, indique à l'Assemblée qu'il a été saisi de plusieurs questions d'actualité :

- la première, du groupe communiste à M. le Maire de Paris, relative à la situation des écoles parisiennes ;

- la deuxième, du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Préfet de police, relative aux demandes de régularisation des travailleurs sans papiers ;

- la troisième, du groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris, relative au développement des centres de dépistage du Sida ;

- la quatrième, du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la répression des cyclistes à Paris ;

- la cinquième, du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative aux conséquences pour Paris de la présidence française du Conseil européen ;

- la dernière, du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la répression des cyclistes à Paris.

 (La séance, suspendue à 13 h 05 est reprise à 14 h 45, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Maire de Paris, relative à la situation des écoles parisiennes.

Mme BECKER expose que depuis l'arrivée de M. DARCOS au ministère de l'Education Nationale, l'école est en butte à une attaque sans précédent, une casse généralisée du service public de l'éducation qui va à l'encontre de la réussite des élèves.

A de nombreux titres les collectivités sont une nouvelle fois directement concernées par le désengagement de l'Etat.

Pour ce qui concerne Paris, deux problèmes sont à souligner : les modifications portées à la carte scolaire d'une part, l'organisation du soutien scolaire et de l'accompagnement éducatif d'autre part.

Parents d'élèves et enseignants se sont mobilisés ensemble.

Le groupe PC s'associe à leur inquiétude, des fermetures de classe en particulier dans l'Est parisien et des suppressions de postes dans des établissements classés Z.E.P. ayant été annoncés en début de mois.

Ces modifications ont été discutées lors du C.D.E.N. la semaine dernière et l'orateur souhaite connaître les modifications de cartes scolaires à ce jour retenues pour la rentrée prochaine.

Le groupe PC souhaite connaître la position que prendra la Municipalité face à l'inorganisation de la rentrée prochaine, en particulier avec la suppression des cours du samedi matin.

Allons-nous également nous associer encore à l'organisation de stages quasi improvisés durant les vacances scolaires alors que ces stages n'ont pas fait la preuve de leur efficacité ?

M. CHERKI, adjoint, exprime son insatisfaction concernant la carte scolaire, bien qu'entre la carte scolaire proposée avant le Conseil départemental de l'Education nationale et celle d'aujourd'hui, des avancées substantielles aient été faites.

La carte scolaire était une provocation puisqu'elle comportait 34 fermetures de classe contre 16 ouvertures alors qu'il y a une stabilité globale des effectifs à Paris.

La mobilisation des enseignants, des parents d'élèves et de la Municipalité, a permis de faire substantiellement évoluer cette carte scolaire puisque aujourd'hui nous sommes dans un solde net d'ouverture de cinq classes, à savoir 29 ouvertures et 24 fermetures.

Les fermetures de classe sont beaucoup trop nombreuses si bien que nous risquons d'assister à une remontée du nombre d'élèves par classe dans les écoles.

La suppression des cinq postes de soutien à la lecture, cette disposition n'est pas comprise par la communauté pédagogique des écoles à juste titre, pas plus que la fermeture de quatre classes de soutien pour l'alphabétisation des enfants d'origine étrangère.

23 classes sont susceptibles de fermer à la rentrée puisqu'elles font l'objet de mesures de blocage. L'orateur appelle les parents d'élèves et les enseignants à rester mobilisés. Il ne faudrait pas que l'Académie reprenne d'une main ce qu'elle a été obligée de concéder de l'autre.

L'orateur partage l'inquiétude de Mme BECKER. La Ville a demandé à l'Académie qu'elle convoque un C.D.E.N.

L'orateur ne sait pas quel jour la rentrée aura lieu et si le samedi matin sera supprimé. On parle beaucoup de l'accueil des élèves les jours de grève, mais en parallèle le Gouvernement est en train d'organiser la grève ministérielle du personnel enseignant le samedi.

Dans de nombreuses écoles, les enfants verront leurs cours du samedi matin supprimés au nom de la réforme des programmes DARCOS sans bien évidemment que le Gouvernement se préoccupe des conditions d'accueil de ces enfants le samedi matin.

On ne sait pas, si la réforme DARCOS est mise en application, ce que deviendront les deux heures de temps de service soustraites aux enseignants de leur temps devant élèves pour être rebasculées sur les temps de service.

On ne sait pas si ce sera le mercredi matin, le mercredi après-midi, le soir ou le samedi matin. A moins de deux mois de la rentrée c'est le flou le plus total.

L'orateur n'est pas opposé au principe de stage de soutien durant les vacances, à condition que ces stages ne servent pas de prétexte pour diminuer les moyens affectés à la lutte contre l'échec scolaire

pendant le temps scolaire, et qu'il ne s'agisse pas de concevoir l'éducation comme un marché où nous mettrions d'un côté des enseignants et de l'autre des élèves.

C'est pourquoi la Ville a demandé à l'Académie de réunir un C.D.E.N. afin qu'elle discute après cette période expérimentale. Si des propositions pédagogiques sont faites après discussion avec la Communauté scolaire, la Ville de Paris renouvellera la convention passée avec l'Académie pour permettre l'organisation de ces stages.

S'il n'y a pas de contenu pédagogique, il n'y aura pas de raison que la Ville se prête à une manœuvre de propagande gouvernementale.

II - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Préfet de police, relative aux demandes de régularisation des travailleurs sans papiers.

M. ASSOULINE expose que depuis plusieurs semaines, des centaines de salariés dépourvus de titre de séjour se sont mis en grève afin d'obtenir une régularisation de leur situation administrative.

Ces salariés subissent une véritable injustice qui soulève l'indignation. Contraints à la clandestinité, ils travaillent et paient des cotisations sociales et des impôts en France, sans en obtenir aucune contrepartie.

Du fait même de leur situation administrative, ils se trouvent dans une position de faiblesse face à leurs employeurs.

L'orateur rappelle que M. le Maire de Paris a récemment écrit au Ministre de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. Il ne semble pas que des mesures adaptées à la dimension de la situation aient été prises. L'orateur s'inquiète du manque de transparence dans l'examen des dossiers et dans les critères de régularisation.

L'orateur demande à M. le Préfet de police d'énumérer les pièces nécessaires à l'examen des dossiers des demandeurs, de fournir les critères précis utilisés par la Préfecture de police pour décider de la recevabilité des demandes de régularisation et de préciser les délais d'examen des demandes.

M. LE PRÉFET DE POLICE précise que les premiers éléments demandés pour l'examen des dossiers des demandeurs ont trait avant tout au statut de salarié du demandeur. Il faut que le demandeur apporte la preuve qu'il est salarié.

Pour cela, il est demandé la fourniture d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche qui doit permettre de déterminer avec précision

l'employeur, d'apprécier la nature exacte du poste occupé, le volume horaire effectué, ainsi que les éléments relatifs à la rémunération. L'employeur doit lui s'engager à payer auprès de l'A.N.A.M. la contribution forfaitaire prévue par la loi.

D'autres éléments concernent l'identité du demandeur. Ce qui est retenu, c'est le domicile de la personne en situation irrégulière et qui est au travail. La procédure reste une procédure d'admission exceptionnelle au séjour car comme l'a indiqué le ministre : "Un étranger en situation illégale n'a pas droit à la régularisation au seul motif qu'il dispose d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche. L'intégration de la personne doit donc être évaluée et c'est la raison pour laquelle la demande doit comporter des éléments permettant d'apprécier la durée du séjour en France de la personne".

Les critères utilisés par la Préfecture de police dans le cadre de cette procédure sont évidemment intimement liés aux pièces demandées.

Il convient notamment de s'assurer d'une certaine ancienneté de la personne dans le travail, afin d'éviter tout effet d'aubaine de la part de l'employeur et une forme de "dumping" social. Les sanctions encourues par les employeurs en cas d'emploi d'étrangers sans titre sont d'ailleurs très dissuasives et appliquées avec sévérité à Paris.

Ensuite, la personne doit apporter la preuve de sa présence en France depuis une certaine période.

Le taux de chômage des étrangers légaux issus de pays extérieurs à l'Union européenne, reste supérieur à 20 % à Paris, soit près du triple de la moyenne nationale.

Lorsque les employeurs disent qu'ils ne peuvent pas trouver des personnels, il est possible de travailler avec l'A.N.P.E. pour leur en fournir.

S'agissant des délais d'examen des demandes, la Préfecture de police a reçu, à ce jour, plus de 400 dossiers. La grande majorité d'entre eux étant incomplets 200 demandeurs ont été convoqués pour apporter des pièces complémentaires. Au vu des éléments fournis, une centaine de personnes ont reçu aujourd'hui un récépissé de titre de séjour.

Indépendamment du mouvement social en cours, la Préfecture de police accueille depuis le 1er janvier, selon la procédure de droit commun, les personnes en situation irrégulière qui estiment occuper un emploi dans un métier dit "en tension" à Paris.

Le rythme de traitement des dossiers est directement lié au caractère complet des éléments qui sont fournis. Les services de police ont répondu avec beaucoup de réactivité.

Si certains considèrent que ce rythme ne

correspond pas à ce qu'ils pourraient souhaiter, c'est tout simplement qu'il s'agit d'un examen des dossiers au cas par cas, et non pas d'une régularisation globale. En conséquence de quoi les dossiers doivent être complets.

La Préfecture de police traite ces dossiers avec le plus de souplesse et d'humanité possible alors que les contrats de travail n'existent pas toujours. S'agissant de l'argument qui consiste à dire que ces personnes payent des impôts, sur plus de 400 dossiers déposés à la Préfecture de police, seulement une dizaine bénéficient de documents relatifs au fisc.

III - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris, relative au développement des centres de dépistage du Sida.

Mme BACHE expose que bien qu'il semble que le pourcentage de personnes vivant avec le virus soit stabilisé et que le nombre de nouvelles infections chute, plus de 33 millions de personnes sont infectées par le VIH dont une majorité de femmes. L'Afrique est devenue le continent où l'épidémie progresse à grand pas et les traitements antiviraux efficaces ne sont pas à sa portée financière.

En France, la plupart des malades ont accès à ces traitements. Il n'empêche que la prévention reste le meilleur moyen de lutter contre la maladie. A Paris, existent des centres de dépistage mais tous les arrondissements ne sont pas couverts et de gros arrondissements populaires, dans lesquels vivent des populations mal suivies médicalement, le sont fort peu. De plus, les centres existants ont des horaires d'ouverture restreints.

Ne serait-il pas possible d'étudier la possibilité de plus grandes plages d'ouverture et d'agir également pour qu'une information plus accessible soit faite sur l'existence de ces centres ?

M. LE GUEN, adjoint, souligne que le VIH demeure une menace très grave et très lourde sur la santé publique.

Toute la base de la lutte contre cette maladie réside dans la prévention, la plus efficace possible. La Ville va bientôt lancer une nouvelle campagne de prévention en développant une action plus résolue, plus ferme, plus directe.

Le dépistage est un élément majeur pour la régulation de l'épidémie. On doit pouvoir accéder à un dépistage anonyme et gratuit.

Il existe à Paris 11 centres, 6 hospitaliers, 2 associatifs, 3 municipaux. Il s'agit néanmoins d'une politique qui est de la responsabilité de l'Etat, que la

Ville conduit et amplifie. Les centres qui sont ouverts à des horaires un peu plus décalés sont des centres municipaux, ouverts notamment le samedi. Sans doute, faut-il réfléchir à une meilleure information sur les heures d'ouverture et sur la disponibilité de ces centres.

La Ville va mener à l'intérieur de ces centres un certain nombre d'études de recherche clinique et envisage l'utilisation de tests plus rapides pour alléger l'ensemble du travail de suivi.

L'orateur prévoit que des problèmes sérieux de démographie médicale dans tous les domaines de la médecine sociale se produiront à Paris dans les mois et les années qui viennent.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la répression des cyclistes à Paris.

M. BAUPIN, adjoint, se réjouit de ce qu'il n'ait eu jamais autant de cyclistes dans Paris.

Il dénonce un ciblage délibéré des cyclistes dans le discours et les actions de répression de la Préfecture de police. Ainsi, quand la Préfecture de police publie les chiffres de l'accidentologie au premier trimestre 2008, elle souligne une augmentation de 21 % des accidents cyclistes mais ne précise pas que dans le même temps, l'usage du vélo a crû de 33 %.

Pourtant plus les cyclistes sont nombreux, plus les automobilistes adaptent leur comportement et plus la circulation est apaisée. Certes, le nombre d'accidents reste préoccupant, mais la répression n'est pas la réponse adaptée. La répression cible d'abord les victimes, plutôt que ceux qui les mettent en danger.

Il est bien plus utile de multiplier les aménagements cyclables, de diminuer la vitesse de circulation, de veiller à ce que les conditions de travail des salariés de Cyclocity soient conformes à la réglementation et à la sécurité des salariés et des usagers, ou encore de faire aboutir le code de la rue et de modifier la réglementation des poids lourds.

La "cyclonudiste" organisée par les associations à l'occasion de la fête du vélo, manifestation pacifique, déclarée, et qui n'avait fait l'objet d'aucune interdiction, a fait l'objet d'un déploiement policier et d'une brutalité sans commune mesure avec le caractère bon enfant d'une ballade.

Y a-t-il deux poids deux mesures dans l'exhibitionnisme, selon que le corps dénudé a vocation lucrative ou militante ?

L'orateur s'inquiète de l'acharnement qui s'exerce contre l'un des organisateurs de cette manifestation.

Les cyclistes sont-ils devenus l'incarnation des héritiers honnis de mai 1968 ?

M. LE PREFET DE POLICE souligne que la Préfecture de police n'a absolument rien contre les cyclistes de façon globale, pas plus que contre tout usager de la route mais qu'il convient de faire régner une certaine discipline, avec intelligence et discernement.

La publication des données des accidents de cyclistes pour le premier trimestre a été faite avec prudence et honnêteté, en rappelant le contexte concomitant d'augmentation de la circulation.

Il n'a jamais été reproché à la Préfecture de ne pas avoir accompagné la mise en place de Vélib'.

La Préfecture de police pratique la transparence en matière de statistiques.

L'examen de ces chiffres montre que les torts sont également partagés par toutes les catégories d'usagers.

S'agissant de la prévention, la Préfecture de police a participé à de nombreuses actions, notamment la fête du vélo. Elle a étroitement travaillé en partenariat avec la Ville pour la préparation et l'accompagnement du lancement des vélos en libre service.

Certes, le développement récent du fait cycliste sur la voie publique a entraîné une mobilisation plus forte qu'autrefois des services de police sur la question des infractions commises par les cyclistes. La verbalisation de leurs fautes de comportement n'est plus marginale.

Mais, il s'agit plutôt d'un effet de rattrapage que d'une volonté de cibler les vélos.

L'activité répressive s'exerce de manière accrue à l'encontre des véhicules qui représentent une source de danger pour les cyclistes. Depuis un an, l'orateur a donné des instructions tout à fait fermes pour que les comportements dangereux des véhicules motorisés à l'encontre des cyclistes ou les utilisations abusives des voies qui leur sont réservées, soient systématiquement sanctionnés.

L'orateur rappelle qu'il était prévu le 7 juin 2008, à l'initiative de l'association "vélorution" un défilé organisé à Paris, comme dans d'autres capitales européennes, pour mettre en lumière la fragilité du cycliste par rapport aux autres usagers.

L'orateur n'a aucune objection à l'encontre de ce type de manifestation, mais ne voit pas pourquoi, pour prouver la fragilité du cycliste, on est obligé de se promener tout nu !

La Préfecture de police a appliqué le Droit. L'association en question a été reçue à la Préfecture.

M. le Préfet de police n'a pas du tout voulu interdire cette manifestation mais a simplement appelé à la décence.

3 personnes se sont promenées toutes nues. Certaines de ces personnes sont venues sur le stand de la Préfecture de police, ont insulté les fonctionnaires de la Préfecture de police, ont jeté des documents et ont souhaité démonter le stand de la Préfecture de police ce qui est inadmissible. Ces personnes n'ont en rien été blessées, mais il y a eu un rappel à la loi, à savoir qu'on n'a ni à se promener tout nu dans Paris, ni à renverser les stands de la Préfecture de police.

Mme LEPETIT, adjointe, annonce l'installation prochaine d'un panneau provisoire sur le couloir de bus de la rue Lafayette qui rappelle l'interdiction aux cyclistes.

Concernant la Ville, effectivement il y a eu des actions de prévention importantes lors de la dernière Fête du vélo, notamment les angles morts qui concernent les camions. La sécurité routière concerne tout le monde, il faut veiller au partage de l'espace public, que chacun puisse trouver sa place.

L'orateur espère que la Préfecture de police accompagnera la Ville dans une grande campagne de sensibilisation.

M. SARRE, adjoint, précise que la Mairie de Paris, en relation avec la Préfecture de police, entend bien poursuivre et renforcer le concert des dispositifs de prévention, d'éducation et de répression approprié, pour que le code de la route et les règles de sécurité soit respectés par tous.

M. LE MAIRE DE PARIS observe avec inquiétude beaucoup d'indiscipline dans les rues de Paris.

L'orateur se réjouit du développement du vélo à Paris mais déplore que des usagers de tous les modes de transport se montrent un peu désinvoltes par rapport à leur propre sécurité.

Il y a des indisciplines inacceptables. Même des cyclistes disent qu'ils ne s'arrêtent pas au feu rouge. Il faut que tous ensemble nous essayions de prendre nos responsabilités.

V - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative aux conséquences pour Paris de la présidence française du Conseil européen.

M. POZZO di BORGO indique que la France va assurer à partir du 1er juillet la présidence du Conseil européen.

Quelles sont les initiatives que propose la Mairie de Paris pour accompagner cet événement ? L'orateur suggère que soit organisé au Conseil de Paris un débat sur l'un des sujets inscrits à l'heure de cette présidence et qui concerne les Parisiens ?

M. LE MAIRE DE PARIS relève que le Conseil de Paris a déjà tendance à se prendre pour l'Assemblée Nationale.

M. SCHAPIRA, adjoint, expose que Paris a souhaité contribuer aux manifestations européennes organisées au cours de la présidence française.

L'Europe constitue une des priorités de la politique internationale de la Capitale à travers son implication dans des réseaux de ville et des échanges bilatéraux portant sur différents domaines, tels que la culture, l'urbanisme, l'économie ou les transports.

Cela s'est traduit également par un soutien fort aux initiatives européennes portées par les associations parisiennes à travers par exemple le label Paris Europe créé depuis 2001.

Une campagne de communication sera lancée fin juin début juillet pour annoncer et valoriser l'ensemble des manifestations programmées à l'occasion de cette présidence.

Paris accompagnera très largement la saison culturelle européenne.

Une gamme riche et diversifiée de manifestations culturelles sera ainsi proposée à tous les publics tout au long de ces six mois.

L'implication de Paris dans cette saison a été saluée par M. DONNEDIEU de VABRES qui est en charge de la saison culturelle et par le ministre M. JOUYET.

Paris accueillera ou soutiendra un certain nombre d'autres manifestations, rencontres et débats liés au programme de la présidence française, qu'il s'agisse de la conférence des villes organisée par l'Association des grandes villes de France avec des villes européennes, des journées européennes du développement ou de l'Assemblée générale des O.N.G. et associations européennes en charge de la défense des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe sans oublier une conférence projet senior, compétente sur l'emploi des seniors.

VI - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les procédures judiciaires relatives aux marchés de la collectivité parisienne.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, rappelle qu'une enquête judiciaire est en cours sur un marché de la ville attribué à la fin de l'année 2005.

Une commission rogatoire a été délivrée pour délit de favoritisme, corruption active et corruption passive. Une perquisition aurait été opérée dans différents locaux dont des locaux placés sous l'autorité de M. le Maire de Paris. Un communiqué de presse dit que la Ville est parfaitement sereine.

Pourquoi des délais aussi longs ? Pourquoi un marché et une plainte déposés à la fin de l'année 2005 déclenchaient-ils une enquête à la mi 2008 ? Cela paraît un peu invraisemblable.

L'orateur n'entend pas évoquer les faits incriminés parce que la présomption d'innocence doit prévaloir tant que l'enquête est en cours.

L'orateur se demande pourquoi les résultats de l'audit sur les marchés n'ont jamais été publiés.

L'orateur a eu communication de ce rapport de 600 pages environ dans lequel les auditeurs n'avaient pas relevé d'irrégularité, ce qui a été corroboré par des enquêtes de l'Inspection générale et de la Chambre régionale des Comptes ainsi que par un dernier contrôle de la Cour des Comptes.

Depuis 2001, en tant que membre de la Commission d'appel d'offres, l'orateur n'arrive jamais à savoir précisément le nombre de marchés sanctionnés pour illégalité par les tribunaux.

Récemment le tribunal administratif a paraît-il condamné la Ville de Paris à verser une indemnité d'1,5 million d'euros.

M. le Maire de Paris va-t-il rendre enfin public cet audit réalisé en 2001 et l'actualiser ? Il semble normal au début d'une mandature de faire procéder à un nouvel audit.

Quel est le nombre de condamnations prononcées pour des marchés dont l'actuel Maire de Paris est responsable depuis 2001 ?

Y a-t-il eu ou non perquisition dans des locaux municipaux ?

M. le Maire entend-il se porter partie civile pour protéger les intérêts de la Ville de Paris ?

L'orateur relève dans la presse qu'une dizaine de personnes ont été arrêtées dans le cadre d'une vente frauduleuse : la collection du docteur K. alors que M. le Maire de Paris n'a pas jugé utile dans cette circonstance de protéger les intérêts de la Ville.

M. LE MAIRE DE PARIS estime que M. LEGARET mélange tout avec violence en faisant semblant d'être serein.

Mme MONTACIÉ, adjointe, expose qu'il s'agit dans le cas précis de l'attribution de deux marchés de gestion de déchetterie et d'enlèvement des encombrants.

La société EPES attributaire de l'un des deux lots a engagé contre la Ville une série d'actions en justice portant sur le lot n° 2 dont le montant était de huit millions d'euros.

L'orateur rappelle que dans un premier temps le Préfet a formulé dans le cadre du contrôle de légalité un certain nombre de questions à la Ville.

Devant les explications détaillées que la Ville lui a fourni le Préfet a décidé de ne pas déférer ce marché au tribunal administratif. Ensuite, la société EPES, au lieu de demander l'annulation du marché a demandé l'indemnisation de son préjudice du fait de ne pas avoir eu les deux lots.

Le Tribunal administratif de Paris lui a donné raison au terme d'un raisonnement que la Ville récuse formellement. La Ville ayant fait appel, la procédure est en cours.

La société EPES a également déposé une plainte au pénal pour ne pas avoir obtenu les deux lots, dénonçant un soi-disant délit de favoritisme.

Cette plainte est instruite à l'heure actuelle et a conduit à l'audition de fonctionnaires de la Ville et à la perquisition dans les bureaux de la Présidente de la C.A.O. à l'époque des faits.

Lors des débats qui se sont déroulés devant la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, les 28 novembre et 19 décembre 2005, la Commission d'appel d'offres, dans sa majorité, a critiqué la manière dont les services de la D.P.E. avaient évalué et noté les offres aux regards des trois critères retenus dans l'appel d'offres à savoir prix, valeur technique et critères environnementaux.

La majorité des membres de cette Commission a alors souhaité que soit mieux pris en compte les moyens humains et matériels engagés par les entreprises d'une part et les éléments environnementaux d'autre part afin de favoriser notamment les véhicules de ramassage roulant au gaz naturel.

Cette liberté d'appréciation sur les méthodes de notation relève du droit le plus strict de la C.A.O.

L'orateur souligne à ce propos que régulièrement M. LEGARET, et il n'est pas le seul, fait des observations dans cette commission sur les méthodes mises en œuvre par les services.

Sur le lot n° 1, l'écart des prix proposés par les deux sociétés candidates était tel que l'offre d'EPES qui était la mieux disante devait manifestement être retenue et c'est ce qui a été fait.

En revanche, sur le lot n° 2, l'écart des prix était faible si bien que la prise en considération des critères environnementaux et techniques a conduit à l'attribution à la société Derichebourg.

C'est donc en toute transparence que la commission d'appel d'offres a attribué ces deux marchés après des débats auxquels ont participé les membres de la majorité et les membres de l'opposition de la commission d'appel d'offres.

La société EPES a assuré sans discontinuer la gestion de ces marchés de 1997 à 2006.

Aucune société ne saurait prétendre à une position de monopole sur la gestion de quelque marché de la Ville que ce soit. La Ville de Paris assume l'attribution de ces deux marchés à deux sociétés. Elle tient bien entendu à la disposition de la justice tous les éléments nécessaires.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, rappelle avoir voté contre en commission d'appel d'offres et être intervenu avec M. DESTREM et M. BULTE dans le débat au Conseil de Paris.

L'orateur ne comprend pas pourquoi M. le Maire de Paris ne fait pas réaliser un audit externe et objectif sur la situation et pourquoi il ne se porte pas partie civile.

M. LE MAIRE DE PARIS rappelle qu'il a fait en sorte que la Ville de Paris se porte partie civile chaque fois qu'il fallait défendre les intérêts des Parisiens.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, souligne qu'il s'agissait de faits antérieurs à 2002.

M. LE MAIRE DE PARIS rappelle que M. LEGARET était adjoint aux finances à l'époque.

Chaque élu est libre de contester le fait que des marchés soient attribués à plusieurs sociétés. Cela s'appelle la concurrence.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement, demande à M. le Maire de Paris de retirer son propos.

M. LE MAIRE DE PARIS met au défi M. LEGARET de l'attaquer en diffamation.

L'orateur souligne que M. LEGARET avait parfaitement connaissance de ce marché en tant que membre de la C.A.O. La Ville facilitera le travail de la Justice. Il faut que les choses soient faites dans la transparence. L'orateur rappelle que M. LEGARET, s'agissant du Crédit Municipal, a tenté pendant quelques mois de mettre en cause son honorabilité.

L'orateur entend continuer de manière transparente, ce qui tranche avec la mandature précédente quand M. LEGARET était adjoint aux

finances.

Il met au défi ce dernier de l'attaquer en diffamation.

M. LAMOUR souligne que M. LEGARET ne demandait qu'une chose : la transparence, la parution de l'audit, et que M. le Maire de Paris se porte partie civile. Il n'y a là aucune agressivité de la part de M. LEGARET.

Il n'est pas acceptable de laisser entendre que M. LEGARET, lors de la commission d'appel d'offres, a souhaité pousser une entreprise. L'orateur demande à M. le Maire de préciser et de retirer ce type de propos, à défaut de quoi l'orateur sera obligé de demander une suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS souligne qu'il n'y a aucune limite à la transparence. Lorsqu'on le traîne dans la boue, à propos du Crédit Municipal, le temps et la vérité lui rendent justice.

Les membres de la C.A.O. sont libres de prendre en C.A.O. les positions qu'ils jugent utiles.

Les questions posées sont pertinentes et très diversifiées, et visent notamment à ne pas attribuer nécessairement les marchés toujours aux mêmes sociétés.

Lorsqu'une société est constituée avec comme objet social unique le fait d'obtenir des marchés de la Ville, elle n'est pas obligée de les avoir tout le temps. Il n'y a rien de grave en la matière.

M. LAMOUR demande si l'on peut considérer que ces derniers propos effacent les précédents.

M. LE MAIRE DE PARIS précise qu'ils sont complémentaires.

M. LAMOUR demande une suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. Indique que la séance est suspendue pour cinq minutes et reprendra à 16 heures 5 minutes, en formation de Conseil général.

(La séance, suspendue à 16 heures, est reprise à 16 heures 25 minutes, sous la présidence de M. SAUTTER, adjoint).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. SAUTTER, adjoint, président propose à l'Assemblée de procéder à la désignation, au scrutin

secret, les représentants suivants, au sein des organismes ci-après :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction - 38, rue Liancourt (14^e) (R. 119) :

Titulaires :

M. Christophe NAJDOVSKI
M. Pierre CASTAGNOU
Mme Aline ARROUZE
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE
Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE

Suppléants :

Mme Olivia POLSKI
M. Hermano SANCHES RUIVO
Mme Danièle POURTAUD
Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT
Mme Hélène MACE de LEPINAY.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la démolition et de la reconstruction d'une crèche collective – 12/14, rue Botha (20^e) (R. 120) :

Titulaires :

M. Christophe NAJDOVSKI
Mme Fabienne GIBOUDEAUX
Mme Danièle SIMONNET
Mme Anne-Constance ONGHENA
Mme Claude-Annick TISSOT

Suppléants :

M. Hamou BOUAKKAZ
Mme Virginie DASPET
M. Julien BARGETON
M. Jean-Jacques GIANNESINI
Mme Lynda ASMANI.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, les scrutins sont ouverts.

Les votes sont recueillis.

Vœu n°17 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sauvegarde et à la reconversion de la halle "dépôt quai 4" sur les terrains Cardinet.

M. COUDERT souligne que la halle "dépôt quai 4" située sur les terrains Cardinet est l'un des derniers vestiges de l'Exposition universelle de 1878.

Par sa longueur de 300 mètres, sa configuration d'un seul tenant et sa lumière zénithale, elle serait

parfaite pour une activité de création pour des artistes et comme lieu d'exposition.

L'orateur évoque soit le maintien de cette halle métallique sur le site où elle est implantée aujourd'hui, soit, si cela contrariait les projets d'aménagement du site des terrains Batignolles et Cardinet, son démontage et son remontage sur une autre partie du site.

M. GIRARD, adjoint, émet un avis défavorable au vœu car il empêcherait la construction de logements sociaux.

M. GAREL est favorable au vœu car les artistes manquent beaucoup de lieux à Paris.

M. SAUTTER, adjoint, président, relève que M. GAREL n'est pas sensible à l'argument des logements sociaux qui devraient être construits à cet endroit.

M. GAREL souligne que les Verts se sont toujours battus pour des logements sociaux. Ils en demandaient 6.000 par an à une époque où on leur répondait que c'était impossible, alors qu'aujourd'hui ce sont les promesses du Maire. Aujourd'hui ils en demandent 9.000.

Les Verts ont dit, lors du P.L.U. qu'ils étaient pour plus de logements sociaux et moins de bureaux et pas du tout pour construire des logements sociaux à la place de jardins, de lieux du patrimoine ou de lieux pour les artistes.

M. CAFFET expose que cette question de la halle 4 n'a jamais fait l'objet du moindre désaccord à l'époque entre la municipalité parisienne et la municipalité du 17^e arrondissement.

Dans un souci de sauvegarde du patrimoine, le devenir de la halle 4 a fait l'objet d'un accord global à savoir son déplacement partiel car la garder dans son intégralité remettait en cause le projet d'aménagement global du site des Batignolles.

L'orateur a le sentiment que, petit à petit, au fur et à mesure des vœux, on met en cause l'économie générale de l'aménagement des Batignolles auquel la Municipalité parisienne tient profondément.

Le groupe PS ne votera pas ce vœu

Mme KUSTER, maire du 17^e arrondissement, pense qu'il y a une confusion de la part de M. CAFFET. La halle dont il est question est la halle du quai dépôt 4. Ce n'est en aucun cas celle dont M. CAFFET a parlé qui est la halle 3 qui sera en effet déplacée.

L'objet de ce vœu n'est pas de maintenir en l'état le quai 4 là où il est et de mettre à mal le projet de la S.E.M.A.V.I.P.

Ce qui compte, c'est que cette halle est un objet architectural comme Paris n'en connaîtra plus jamais.

Paris a déjà fait suffisamment d'erreurs en détruisant des monuments. L'orateur propose la sauvegarde, pas obligatoirement le maintien en lieu et place.

Elle demande une étude de faisabilité en vue de la déplacer au moment où il est question de la détruire.

M. CAFFET comprends le souci de Mme KUSTER, mais si cette dernière souhaite une étude, la conséquence logique serait qu'elle retire son vœu qui demande la sauvegarde de l'intégralité de la halle 4.

M. SAUTTER, adjoint, président, demande à Mme KUSTER si elle accepte que son vœu soit transformé en une demande d'étude de la sauvegarde.

Mme KUSTER, maire du 17^e arrondissement, répète qu'elle demande l'étude de la sauvegarde et non pas du maintien en lieu et place.

L'orateur invite les conseillers de Paris à se rendre sur place pour juger de l'intérêt de sauvegarder ce monument architectural.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°17 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est rejeté.

Vœu n°18 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés concernant un hommage à François Arago.

Mme POURTAUD évoque la mémoire de François Arago, grand savant et grand homme politique du XIX^e siècle, ministre et chef du Gouvernement provisoire en 1848 qui signa un décret d'abolition de l'esclavage et fut un des premiers hommes politiques français à s'être prononcé en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes.

Ses contributions importantes en astronomie, en optique et en électricité en firent le savant le plus connu et le plus influent de son époque, en France comme en Europe.

La statue à son effigie érigée en 1893 boulevard Arago, a été enlevée et fondue en 1942 par les nazis et n'a jamais été remplacée.

Une association s'est constituée pour demander la ré-érection de cette statue. Ce projet est soutenu

par l'Observatoire de Paris, le chancelier de l'Institut de France et l'Académie des Sciences.

Le vœu tend à ce que la statue de François Arago soit replacée sur son socle boulevard Arago.

Mme BROSSEL, adjointe, expose que la question du rétablissement de la statue a été posée à plusieurs reprises et s'est heurtée à l'impossibilité de reproduire à l'identique le bronze disparu.

Il n'existe, en l'état actuel, ni maquette ni modèle permettant de refaire à l'identique cette statue.

Des personnalités de l'Observatoire de Paris, réunies en association, ont fait appel à la Ville de Paris et au Ministère de la Culture pour passer commande d'une nouvelle œuvre d'art.

L'artiste Jan DIBBETS a été désigné à l'issue de cette consultation et son projet consistait à matérialiser le tracé du méridien de Paris par un alignement de 115 médaillons en bronze, gravés au nom d'Arago et incrustés dans le sol parisien.

Ce qui pourrait être intéressant, ce serait de relier la création nouvelle à l'œuvre disparue et de réunir symboliquement les deux hommages, ce qui a été fait. Donc deux de ces médaillons ont été encastrés dans le socle de la statue.

L'orateur propose, à défaut de pouvoir réinstaller une statue d'Arago, qu'une réflexion soit engagée en lien avec l'Observatoire et l'association afin d'apporter un hommage complémentaire, respectueux de l'œuvre de DIBBETS, qui pourrait prendre la forme d'une plaque destinée à l'information des passants.

La Ville continuera à rechercher toutes les traces existantes de cette statue.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°18 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

2008, DAC 113 - Signature d'un avenant à la convention du 10 janvier 2008, avec la SARL "La Manufacture" (11e) pour l'attribution d'une subvention au Théâtre de la Bastille situé à la même adresse. - Montant : 320.000 euros.

M. SAUTTER, adjoint, président, indique que le projet DAC 113 a fait l'objet d'un amendement technique n°19 déposé par l'Exécutif.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n°19.

Il est adopté.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 113 amendé.

Il est adopté.

2008, DAC 352 - Demande de subvention à l'Etat pour la réalisation de travaux de rénovation au "Théâtre du Rond-Point" (8e). - Montant : 1.134.238 euros.

Vœu n°20 déposé par M. LEBEL.

M. LEBEL, maire du 8e arrondissement, rappelle que le Théâtre du Rond-Point a besoin d'urgence de travaux de rénovation.

Pour ce faire, la Ville demande aujourd'hui une subvention aux services de l'Etat.

L'orateur voudrait être certain que cette demande de subvention à l'Etat, faite au mois de juin, alors que le théâtre est fermé en juillet et août et que c'est la seule période pendant laquelle on peut raisonnablement, sans gêner la programmation, faire des travaux, être donc certain que ce n'est pas un moyen nouveau de retarder les travaux d'un an, ce qui serait extrêmement préjudiciable à la politique culturelle de la Ville.

L'objet de ce vœu est d'obtenir de la Ville l'engagement qu'avec ou sans la subvention de l'Etat, les travaux vont bien commencer en juillet et août.

M. GIRARD, adjoint, rapporteur, donne l'assurance à M. LEBEL que les travaux auront bien lieu pendant la période de fermeture et reprendront en 2009 aux mêmes dates.

M. LEBEL, maire du 8e arrondissement, compte tenu des assurances de M. GIRARD, retire le vœu n°20.

Il s'assurera personnellement du début des travaux à la date indiquée.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 352.

Il est adopté.

2008, DGIC 5 - Signature des conventions de partenariat pour l'opération « Nuit Blanche » 2008.

Mme FOURNIER s'interroge sur la part des partenaires privés dans le financement de l'opération « Nuit Blanche ». Est-elle en hausse ? Est-elle en baisse ? Est-elle constante par rapport à l'an dernier ? Quel est son montant ? Quelle est sa proportion par rapport à l'ensemble de la manifestation ?

Il serait intéressant de savoir comment est déterminé le point d'équilibre entre le financement public et le financement privé pour ce type de manifestation.

Les Verts sont favorables à ce qu'il y ait un plafonnement de ces partenariats, à hauteur de 30 %.

Une question se pose sur la façon dont apparaîtront ces partenaires car on est vraiment dans le flou.

Enfin, la liste des partenaires ne figure pas dans la délibération. L'orateur souhaite attirer l'attention du Conseil sur la présence indirecte de l'entreprise Lagardère dans les conventions de partenariat.

La délibération ne fait d'ailleurs aucunement mention d'une nécessaire adéquation entre la nature des activités des partenaires ou même leur profil avec les orientations culturelles ou générales de la politique municipale parisienne.

L'orateur demande une extrême vigilance dans le choix des partenaires privés.

M. GIRARD, adjoint, rapporteur, souligne que M. le Maire de Paris a veillé à ce qu'il y ait un bon équilibre depuis 2001 entre argent public et argent privé lorsqu'il y a des manifestations supplémentaires pour l'intérêt général et la culture en particulier. Le nom des mécènes est en général particulièrement discret.

L'équilibre est en général de 30 %. Aujourd'hui, on n'a pas encore atteint ce niveau pour la prochaine opération, mais la ventilation exacte pour l'année 2007 était la suivante :

- Caisse des Dépôts, 150.000 euros ;
- Suez, 150.000 euros ;
- Fondation Lagardère, 100.000 euros ;
- Comareg, 50.00 euros ;
- Semapa, 20.000 euros
- Crédit Municipal, 12.541 euros.

L'orateur espère obtenir, pour 2008, un fort partenariat de la S.N.C.F. et que la Caisse des dépôts, Suez et la Fondation Lagardère seront également au rendez-vous pour réunir ces 30 % d'argent privé bien nécessaire pour que la manifestation puisse se tenir avec de vrais moyens.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DGIC 5.

Il est adopté.

Vœu n°21 déposé par le groupe communiste relatif à la situation d'expulsion du collectif « Trans Art Express ».

Vœu n°22 déposé par le groupe UMPPA relatif à « Trans Art Express ».

Mme ARROUZE expose que le collectif d'artistes "Trans Art Express" fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion imminente. Ce collectif occupe une halle S.N.C.F. du quartier des Batignolles qui doit être démolie pour accueillir le futur quartier prévu dans ce secteur.

Ce collectif, tout à fait disposé à déménager, n'a pas trouvé de solution à son relogement dans la capitale. Il a néanmoins trouvé un autre site S.N.C.F. à louer à Metz. Pour ce faire, la S.N.C.F. demande d'engager 105.000 euros de travaux de viabilisation des locaux, auxquels s'ajouteraient 16.000 euros d'arriéré de loyer depuis le jugement d'expulsion, en plus du loyer fixé à ce nouveau site. Le collectif est incapable d'assumer de telles sommes.

Au vu de la situation d'expulsion imminente, à laquelle ce collectif se trouve confronté, l'orateur demande au Maire de Paris d'intervenir afin de trouver une issue favorable au relogement de ce collectif.

M. COUDERT rappelle que depuis 2000, la municipalité du 17^e arrondissement a systématiquement soutenu ce collectif d'artistes. Cette dernière souhaite que des solutions alternatives soient trouvées sur Paris et si possible dans un voisinage immédiat.

L'orateur souhaiterait que la halle quai 4 puisse servir éventuellement de réceptacle à cette activité de création et d'exposition et en tout état de cause que soit trouvée une solution qui leur permette de continuer à vivre et à travailler sur Paris.

L'orateur rappelle qu'il est intervenu, aux côtés de Mme TISSOT, auprès du Ministère des finances, propriétaire des lieux, rue Saint Maur (11^e), pour que l'expulsion d'un collectif d'artistes puisse être repoussée.

L'orateur souhaite que la Ville puisse faire jouer son droit de préemption.

M. GIRARD, adjoint, se réjouit de l'intérêt nouveau des élus du groupe U.M.P.P.A. à l'égard des collectifs d'artistes parisiens.

L'orateur rappelle que sa première action, en tant

qu'adjoint au Maire de Paris, avait été d'intervenir pour empêcher l'expulsion du "Collectif 21 Label-Grange". Depuis, de nombreux collectifs ou associations ont bénéficié d'un relogement ou d'une convention d'occupation.

L'orateur relève qu'il est indiqué dans ce vœu que la Mairie de Paris n'aurait pas tenu ses engagements et que le local de 200 mètres carrés, situé avenue Jean Jaurès (19^e), qui avait été proposé au collectif "Trans Art Express" avait été finalement attribué à une troupe de théâtre domicilié en province.

Comme les élus du 19^e peuvent en témoigner, le "Théâtre de l'impossible", puisqu'il s'agit de ce théâtre, est présent dans cet arrondissement depuis 1981.

En 2006, leur propriétaire n'a pas souhaité renouveler leur bail. Le conseil du 19^e arrondissement avait alors émis le vœu que cette association soit relogée dans l'arrondissement. L'ancrage de cette association dans le 19^e arrondissement, ainsi que l'antériorité de leur recherche de locaux par rapport à "Trans Art Express", ont conduit à privilégier le "Théâtre de l'impossible".

L'orateur fait valoir par ailleurs que "Trans Art Express" a contracté une dette de loyer de près de 20 000 euros. Même si la Ville entend accompagner "Trans Art Express", il n'est donc pas possible d'appeler à voter le vœu présenté par les élus du groupe U.M.P.P.A. en raison des erreurs et contre-vérité qu'il contient.

L'orateur invite les élus du groupe U.M.P.P.A. à retirer leur vœu et à voter le vœu de l'Exécutif.

Sur la partie concernant le 11^e arrondissement, l'orateur suggère qu'il y ait un échange entre Mme LAGARDE, le groupe U.M.P.P.A. et M. BLOCHE, maire du 11^e arrondissement.

L'orateur demande le retrait des vœux n°21 et n°22.

M. SAUTTER, adjoint, président, relève que le vœu n°21 du groupe communiste est retiré.

M. COUDERT maintient le vœu n°22 du groupe UMPPA.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°22 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Vœu n°23 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris concernant l'attribution du nom d'Aimé Césaire à la bibliothèque Plaisance.

M. CASTAGNOU, maire du 14^e arrondissement, rappelle qu'Aimé Césaire dont tout le monde connaît l'apport à l'humanité et à la littérature, a résidé à la cité universitaire, dans le 14^e arrondissement. Le conseil du 14^e arrondissement, à l'unanimité, a donc considéré qu'il serait hautement symbolique de donner son nom à la bibliothèque appelée actuellement Plaisance, située dans un quartier politique de la ville.

M. GIRARD, adjoint, estime naturel que chaque arrondissement souhaite nommer un lieu du nom d'Aimé Césaire. Il n'est pas question de s'opposer au souhait du 14^e arrondissement.

Mais il faut quand même laisser le Maire de Paris également faire des propositions au Conseil de Paris pour un lieu de grande envergure à la hauteur du génie d'Aimé Césaire.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°23 avec un avis favorable de l'exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°24 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. GIRARD, adjoint, évoque la mémoire d'Hélène Berr, jeune parisienne juive morte à Bergen-Belsen dont le journal inédit a été publié le 3 janvier dernier.

En raison de l'attachement d'Hélène Berr aux valeurs de dignité humaine et de liberté, de son combat intellectuel pour la mémoire, de la qualité littéraire et de la clairvoyance de son œuvre, mais aussi pour sa passion de la littérature et de la musique, le vœu tend à ce que la mémoire d'Hélène Berr soit honorée en donnant son lieu à une bibliothèque ou à un conservatoire du réseau municipal.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de vœu n°24 de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°26 déposé par le groupe UMPPA, relatif à l'avenir du collectif d'artistes « Comète 347 » situé 45, rue du Faubourg du Temple (10^e).

Mme ASMANI rappelle qu'il existe aujourd'hui 24 lieux dans Paris qui accueillent des artistes en mal de locaux pour exprimer leur art, contraints ainsi d'occuper illégalement des lieux en déshérence.

L'orateur entend soutenir les artistes de l'association "Comète 347" au 45, rue du Faubourg du Temple (10^e) qui ont su réhabiliter ce lieu laissé à l'abandon et qui lui ont fait part de leur désarroi face à la menace d'expulsion à l'initiative de la Mairie de Paris dont ils font l'objet.

La nécessité de développer l'offre de logements sociaux et d'équipements municipaux dont manque le 10^e arrondissement ne doit pas oblitérer le souci de maintenir et d'encourager l'expression culturelle dans le 10^e arrondissement et à Paris en général.

L'orateur demande à M. le Maire de Paris de suspendre sa demande d'expulsion le temps qu'une proposition décente puisse être faite aux artistes afin de pouvoir les reloger et de leur permettre de continuer leurs travaux.

L'orateur demande également que l'association "Comète 347" puisse être consultée dans l'élaboration du futur aménagement du 45 rue du Faubourg du Temple.

M. FERAUD, maire du 10^e arrondissement, rappelle qu'un débat sur ce point est intervenu en conseil du 10^e arrondissement.

Le relogement de "Comète 347" est reconnu comme une nécessité. L'orateur compte sur M. GIRARD pour aider à reloger l'association.

Le projet futur du 45 rue du Faubourg du Temple comporte essentiellement des logements sociaux, une crèche municipale, peut-être d'autres établissements publics, mais il ne semble pas que ce collectif d'artistes soit fondé à exercer un quelconque droit de regard sur la nature de ce projet à venir.

M. GIRARD, adjoint, considère que ce voeu ne peut qu'être rejeté parce qu'il n'y a pas d'expulsion. On propose de régler une situation qui l'est déjà.

L'orateur demande le retrait du vœu.

Mme ASMANI accepte de retirer le vœu sous réserve d'avoir l'assurance solennelle que les artistes ne seront pas expulsés.

M. GIRARD, adjoint, fait valoir que ce voeu n'a pas lieu d'être puisque la situation est réglée.

Mme ASMANI retire le vœu n°26.

Vœu n°27 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'armement nucléaire.

M. BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement, souligne que les populations urbaines sont les cibles privilégiées en cas de conflit impliquant des armes nucléaires.

Paris est associée au mouvement international « Mayors for Peace », que les maires de Hiroshima et de Nagasaki ont développé.

Du 6 au 9 août prochain, sur le Champ de Mars, un jeûne de trois jours va être organisé par l'association "la Maison de la Vigilance" de Taverny pour s'opposer à la prolifération des armes nucléaires.

L'orateur demande, par ce vœu, que le Conseil de Paris interpelle le Gouvernement afin qu'il clarifie et mette en débat sa politique en matière de dissuasion nucléaire.

D'une façon générale il n'y a aucun débat démocratique devant l'assemblée représentative des Françaises et des Français sur la politique en matière de défense.

M. DAGNAUD, adjoint, souligne qu'un tel vœu est manifestement en dehors des compétences d'une assemblée municipale et départementale.

La nouvelle doctrine nucléaire de la France relève de la politique gouvernementale et du champ d'intervention du Président de la République et non de celui de la Municipalité parisienne.

L'orateur attire l'attention sur le fait que le Conseil de Paris est amené assez régulièrement à intervenir, par l'adoption de vœux, sur des débats qui ont tout de même un lien avec les compétences municipales et avec le territoire parisien.

L'orateur ne voudrait pas que la force d'interpellation des votes du Conseil de Paris soit amoindrie par une multiplication d'interventions tous azimuts sur des sujets qui, aussi importants soient-ils, l'éloignent considérablement de son champ de compétence.

L'orateur demande le retrait du vœu n°27.

M. GAREL fait valoir que ce vœu concerne bien le territoire parisien, puisqu'il est lié à une manifestation qui aura lieu devant le Champ de Mars, du 6 au 9 août.

L'orateur relève que la Ville continue à parrainer le porte-avions nucléaire Charles de Gaulle.

M. DAGNAUD, adjoint, rappelle que la Ville de Paris est engagée depuis longtemps dans un parrainage. Ce n'est en aucun cas une initiative de cette Municipalité d'avoir mis en place ce parrainage.

Le groupe "les Verts" est libre de mettre en cause le parrainage de la Ville dans ce cadre mais pas d'utiliser des vœux de façon détournée.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°27 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est rejeté.

2008, DAC 61 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Missak Manouchian, 11 rue de Plaisance (14e).

M. SAUTTER, adjoint, président, indique que le projet de délibération DAC 61 a fait l'objet d'un amendement n°28 du groupe « Les Verts ».

Mme FOURNIER évoque la mémoire de Missak Manouchian, fondateur pendant la Deuxième Guerre mondiale d'un groupe de résistants arrêtés et exécutés en 1944, immortalisé par un poème de Louis Aragon intitulé "Strophe pour se souvenir" qui a été ensuite mis en musique par Léo Ferré.

L'orateur souhaite que le souvenir de Mélinée Manouchian soit associé à celui de son mari sur la plaque commémorative.

L'orateur souhaite plus largement que les femmes soient honorées par des plaques sur les lieux où elles ont vécu pour essayer d'arriver non pas à une parité mais à un certain équilibre.

Mme VIEU-CHARIER, adjointe, reconnaît que le nom de Mélinée Manouchian, qui a soutenu l'action clandestine de son mari, est associé dans l'esprit du public à la lutte de Missak Manouchian, grâce notamment à la diffusion de la dernière lettre qu'il lui écrivit avant d'être fusillé.

On pourrait aussi parler, à l'occasion de cette commémoration, d'Olga Bancic qui faisait partie du groupe Manouchian, qui fut déportée et décapitée.

Le texte de la plaque, résultant d'un accord entre Michel KACHKACHIAN, président du Mouvement des Arméniens de France pour le Progrès et M. Serge MOURADIAN, de la Direction syndicale FO, qui avaient sollicité la Ville de Paris pour l'apposition de cette plaque, l'orateur voit mal le Conseil de Paris se prononcer sur un nouveau texte.

L'orateur propose de retirer le projet de délibération.

M. SAUTTER, adjoint, président, relève que le projet de délibération DAC 61 est retiré ainsi que l'amendement afférent.

Vœu n°29 déposé par le groupe communiste relatif à l'interdiction de commémorations à Paris réhabilitant les actions de l'O.A.S.

M. BROSSAT a appris récemment que l'association "Amicale pour la Défense des Intérêts Moraux et matériels des Anciens Détenus politiques et exilés de l'Algérie française", qui regroupe des nostalgiques de l'Algérie française, prévoit un rassemblement en juillet prochain à Paris devant la statue de Lyautey en mémoire aux morts d'Oran.

Cette association entretient de fait la mémoire du combat mené par l'O.A.S.

Ce type de rassemblement vient ranimer des passions du registre de la haine.

L'orateur demande à M. le Maire de Paris de s'assurer de l'interdiction à Paris des commémorations apologétiques des crimes perpétrés au nom de l'Algérie française.

Mme VIEU-CHARIER, adjointe, attire l'attention du Conseil de Paris sur la gravité de ce vœu.

La résurgence de manifestations d'associations proches de l'O.A.S. et nostalgiques de ces activistes antirépublicains doit éveiller notre vigilance.

L'orateur insiste sur le caractère antirépublicain de l'association A.D.I.M.A.D. qui fait l'apologie de la haine entre les peuples.

M. GAREL votera le vœu.

Il rappelle avoir fait voter dans la précédente mandature un vœu demandant la destruction d'une stèle aux morts de l'Algérie française à Saint-Nicolas du Chardonnet.

L'orateur demande à la Préfecture de police d'intervenir très rapidement pour faire évacuer Saint Nicolas du Chardonnet et détruire cette stèle qui est une honte pour notre pays et notre ville qui est propriétaire des murs.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°29 avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

2008, DAC 132 - DJS 262 - Subvention à l'association "L'Esprit Jazz" (13e) pour l'organisation de la 8e édition de son festival "Jazz à Saint-Germain-des-Prés". - Montant : 21.000 euros.

M. SAUTTER, adjoint, président, indique que le projet de délibération DAC 132 - DJS 262, a fait l'objet d'un amendement n°29 bis de l'Exécutif.

M. GIRARD, adjoint, rapporteur, expose qu'il s'agit d'un amendement technique.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n°29 bis de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. SAUTTER, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 132 - DJS 262 ainsi amendé.

Il est adopté.

2008, DF 46 - Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de 2006.

Mme BACHE souligne que le groupe M.R.C. est attaché à ce que les missions de service public soient effectuées par des services publics et des agents publics.

Cependant, les collectivités locales, déjà obligées de prendre en charge les déficiences de l'Etat, ne peuvent tout assumer, ce qui amène à passer des D.S.P. qui soient des contrats clairs et encadrés permettant de relayer la politique de la Ville avec un véritable contrôle.

L'orateur est satisfait de la politique de la Ville en matière de délégation marquée par la volonté d'étendre autant que possible la régie directe.

Contrairement au groupe U.M.P. qui a stigmatisé la politique du tout avenant, le groupe MRC se félicite de cette procédure car ces avenants permettent de changer des politiques bien que les délégations décidées à l'époque par l'U.M.P., par le R.P.R. n'expirent qu'en 2030, voire 2056 pour certaines.

La politique des transports et du développement durable est amplifiée par la mise en place de 22 parcs de stationnement, des tarifs d'abonnement résidents, par la création d'un tarif petit roulant ou encore par la mise en place d'une dégressivité tarifaire selon le nombre de sorties mensuelles.

La politique pour la jeunesse est renforcée par la riche diversité qui ne cesse de croître dans nos centres d'animation et par la tarification commune.

Notre politique de la petite enfance s'est renforcée grâce à l'objectif de remplissage fixé aux délégataires des crèches, qui a permis d'avoir des taux de remplissage de 77 à 100 %.

Notre politique du handicap a été renforcée grâce à la création en 2003 de la délégation des services de transport pour handicapés.

La mise en délégation fin 2005 des kiosques parisiens a mis fin à leur cycle de fermeture.

La délégation des services de l'eau qui passera très bientôt en régie, permettra de mieux contrôler le prix de l'eau.

L'orateur comprend que l'engagement de stabilité puisse ne concerner aujourd'hui que la part municipale. Il serait cependant intéressant que l'objectif de stabilité du prix global de l'eau soit celui de la régie. Au vu des larges marges bénéficiaires des entreprises auxquelles la délégation de service public avait été confiée, c'est même l'objectif d'une baisse du prix de l'eau qu'attendent de la prise en régie les Parisiennes et les Parisiens.

M. GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur, voit dans l'intervention de Mme BACHE un éloge de la politique menée depuis plusieurs années en matière de D.S.P. auquel il s'associe.

Les D.S.P. sont des contrats clairs, encadrés et limités dans le temps, leur efficacité est souvent excellente.

L'orateur rappelle que M. le Maire de Paris a très souvent répété qu'il n'avait pas dans ce domaine de doctrine et que le choix entre la régie et la délégation de service public était une affaire de circonstances.

Le projet présenté pendant la campagne électorale en matière de distribution de l'eau en est un parfait exemple.

2008, DF 47 - Dispositions permettant à la SEMAVIP et à la RIVP de participer à l'achat de l'entrepôt Ney, 1 à 15 boulevard Ney (18e).

M. SAUTTER, adjoint, président, indique que le projet de délibération DF 47 a fait l'objet d'un amendement n°29 ter déposé par l'Exécutif.

M. GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur, rappelle que la S.E.M.A.V.I.P., à la demande de la Ville, s'est lancé dans l'acquisition de l'entrepôt MacDonald et souhaite négocier l'acquisition de l'entrepôt Ney. Comme sa structure financière, c'est-à-dire ses capitaux propres, ne permet pas à la SEMAVIP de faire face à ces deux opérations, la Ville l'autorise à lancer une opération de

recapitalisation, qui doit aboutir à ce que demain la part de la Ville de Paris passe à 77 % au lieu de 51 % actuellement et celle de la Caisse des dépôts de 14 % à 20 %.

L'amendement tire les conséquences des négociations actuellement en cours entre la S.N.C.F., propriétaire de l'entrepôt Ney et un groupement d'entreprises, aux termes desquelles la S.E.M.A.V.I.P. aurait 20 %, la R.I.V.P 20 %, la Caisse des dépôts 30 % et le Crédit agricole immobilier, conjointement avec Bâti conseil immobilier, 30 %.

L'orateur trouverait choquant que la S.N.C.F. campe sur une pure logique de rentabilité et de profit alors que ces terrains sont destinés pour une large part à des logements sociaux et à des équipements publics, et que ces terrains ont été acquis grâce aux contribuables.

En effet, la quasi-totalité des terrains ferroviaires en France a été acquise grâce à l'Etat, grâce à ses financements, grâce à un mécanisme financier très ingénieux et très coûteux à l'époque pour les contribuables français.

Il ne faut pas oublier qui les a payé à l'origine.

(**M. DAGNAUD**, adjoint, remplace M. SAUTTER au fauteuil de la présidence).

Mme HIDALGO, première adjointe, souligne l'importance pour la Ville de cette opération.

La Municipalité veut absolument pouvoir garder la main à travers ce groupement sur les aménagements à venir de ce site. C'est grâce aux deniers publics que l'on a déjà permis à ces locaux d'être là, et si ces terrains ont une valeur, c'est aussi parce qu'il y a des aménagements, tel le tramway que la Ville et le contribuable parisien financent.

Elle agit au nom de l'intérêt général.

L'orateur souligne que M. le Maire de Paris a écrit récemment au Ministre BORLOO qu'il ne saurait accepter le choix d'un candidat acquéreur qui adopterait une démarche spéculative et viendrait compromettre le développement du Nord-Est parisien.

Le présent projet de délibération va permettre à la S.E.M.A.V.I.P. de se porter acquéreur dans des bonnes conditions et peut-être d'éviter finalement que des logisticiens prennent possession de ce terrain qu'ils laisseraient sans doute dans sa forme actuelle, exploité comme il l'est actuellement, pendant les vingt années qui viennent.

L'orateur veut que ce terrain soit vraiment un entrepôt qui puisse être utilisé pour les Parisiens et les Franciliens.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n°29 ter présenté par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 47 ainsi amendé.

Il est adopté.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. DAGNAUD, adjoint, président, indique que beaucoup de retard a été accumulé depuis ce matin, aussi bien dans les interventions des élus que dans les réponses de l'Exécutif.

L'orateur ajoute, qu'après s'être rapproché des présidents de groupe, il n'est pas envisagé de réunir le Conseil demain matin, donc il faut poursuivre les travaux du Conseil jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour, soit aux alentours de minuit.

L'orateur invite les groupes à privilégier les interventions qui leur paraissent les plus indispensables, quitte à renoncer à d'autres interventions, et rappelle aux membres de l'Exécutif qu'ils sont invités à répondre de façon précise, mais en même temps synthétique, car sinon il sera difficile de tenir les échéances.

M. LAMOUR indique que son groupe se pliera bien volontiers à cette séance de nuit mais rappelle qu'une conférence est prévue pour calibrer le Conseil et souligne que l'écart n'est pas d'une heure ni de deux, il est de plus de quatre heures ; il y a donc un vrai problème de calibrage, voire même d'imprévoyance en matière d'organisation du Conseil.

L'orateur relève que M. DAGNAUD demande que les groupes écourtent leurs interventions alors que les adjoints ne sont pas limités dans leur temps de réponse.

L'orateur estime qu'il y a là un problème de statut de l'opposition, en effet, on ne peut pas demander de faire un effort sans avoir prévu correctement le temps des séances du Conseil.

L'orateur estime que, pour la prochaine conférence des présidents, il faut travailler sur des horaires qui correspondent exactement au travail de la séance.

M. DAGNAUD, adjoint, président, rappelle qu'il a invité les membres de l'Exécutif à répondre de façon plus synthétique aux interventions des élus et qu'il n'a donc pas fait porter la seule responsabilité de la situation sur les élus non membres de l'Exécutif.

L'orateur concède que la conférence d'organisation est destinée à appréhender, en fonction du nombre de projets de délibération, la durée de la séance, mais ne peut mesurer, au moment où elle se réunit, le nombre de vœux déposés par les groupes, conformément à leur droit le plus absolu. L'orateur constate avec satisfaction que le groupe U.M.P.P.A. contribue bien plus que précédemment à la vitalité démocratique de l'Assemblée.

M. GOUJON, maire du 15^e arrondissement, estime qu'il faut organiser les séances autrement.

M. DAGNAUD, adjoint, président, rappelle qu'il n'est pas maître du nombre de vœux déposés ni de la longueur des interventions des élus, mais il est dans son rôle en rappelant tout le monde à un usage plus modéré de la parole, ce qui n'enlèvera rien à la qualité des interventions.

Voeu n° 30 déposé par M. BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à la situation des personnels de la DGFIP et à l'accès aux services publics sur le territoire parisien.

M. BROSSAT rappelle que les personnels de la Direction générale des Finances publiques ont engagé des mouvements de grève depuis plusieurs semaines.

L'orateur ajoute qu'ils s'inquiètent notamment des réorientations contraintes sans restriction géographique, sans garantie de salaire, vers d'autres administrations ou vers des entreprises privées, ainsi que des possibles recours à l'intérim et d'une généralisation du cumul d'emplois à temps non complet.

L'orateur fait remarquer que la fusion des services des impôts et du trésor promet non seulement la suppression de centaines d'emplois à Paris, mais aussi de nombreuses fermetures de sites de proximité accueillant actuellement du public.

L'orateur souhaite que M. le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique en vue d'obtenir une information précise sur le nombre de suppressions d'emplois et de fermetures de sites envisagés à Paris, par ailleurs, il lui demande de faire connaître son attachement, aussi bien au statut des personnels de la fonction publique, qu'à l'accessibilité effective des services publics sur le territoire parisien.

M. GAUDILLERE, adjoint, indique qu'au sujet de cette fusion, l'Exécutif a interrogé le Ministère de l'Economie et des Finances et a le sentiment que cette fusion doit apporter une meilleure qualité de service aux usagers, en effet, au lieu d'avoir deux guichets en face d'eux, un pour le calcul de l'impôt et un pour sa perception, ils n'auront qu'un seul guichet.

L'orateur ajoute qu'en matière de services à la collectivité parisienne, l'Exécutif a un sentiment à peu près identique, puisque la réforme a été préfigurée voilà deux ans en donnant au Receveur général des finances l'autorité sur les services fiscaux, et la collectivité parisienne s'en est plutôt bien portée.

L'orateur fait remarquer qu'en ce qui concerne les problèmes d'emploi, il est exact que le Ministère de l'Economie n'a pas donné de précisions sur ce que sera l'évolution de l'emploi, et il le concède très volontiers au président BROSSAT.

L'orateur ajoute que la collectivité parisienne sera attentive à ce que l'Etat veille à l'accompagnement des salariés dans cette réforme.

L'orateur considère que cette réforme est destinée non seulement à améliorer la qualité du service aux usagers et aux collectivités, mais sans doute également à faire des économies, donc il espère que la collectivité parisienne bénéficiera pour partie de ces économies. L'orateur rappelle que la perception des impôts locaux par l'Etat lui a rapporté à Paris, pour l'année 2007, la somme de 179 millions d'euros.

M. GAREL indique que comme son groupe défend les services publics autant au niveau national qu'au niveau parisien, il votera ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 30.

Il est adopté.

Voeu n° 31 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'extension du kiosque à journaux situé à l'angle des rues Cambronne et Lecourbe.

Mme POIRAUT-GAUVIN rappelle que ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 15^e arrondissement.

L'orateur indique qu'il s'agit d'un kiosque à journaux situé à l'angle des rues Cambronne et Lecourbe qui souhaite s'étendre, en effet, actuellement, les présentoirs sont installés de manière anarchique sur le trottoir.

L'orateur ajoute que les habitants du quartier soutiennent cette demande d'extension tandis que le

kiosquier est actuellement destinataire de nombreuses contraventions de voirie.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris intervienne rapidement en faveur du maintien et de l'extension de ce kiosque à journaux.

M. GAUDILLERE, adjoint, indique que ce kiosque possède un potentiel commercial considérable, mais qu'il est situé dans un espace exigu, donc il faut trouver des solutions pour qu'il puisse grandir, que les piétons, les poussettes et les handicapés puissent passer et que le trafic automobile, notamment celui des bus, ne soit pas entravé.

L'orateur rappelle que la première solution trouvée, il y a environ deux ans, a consisté à déplacer le kiosque de la rue de Cambronne vers la rue Lecourbe, mais cette solution n'est manifestement pas suffisante et les services municipaux étudient aujourd'hui la création d'une "oreille" sur la rue Lecourbe. L'orateur donne à l'ensemble des élus signataires de ce vœu et à tous ceux qui l'ont voté, notamment les élus de la majorité municipale dans le 15e, l'assurance que tout sera fait pour que cette étude aboutisse de manière positive.

Mme HIDALGO, première adjointe, rappelle que c'est un sujet dont elle s'occupe depuis très longtemps, et se félicite que la totalité des élus du 15e arrondissement partage sa vision sur ce sujet.

L'orateur se réjouit que tout le monde soit d'accord aujourd'hui pour soutenir l'idée d'un agrandissement de ce kiosque.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 31 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 32 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'évaluation permanente de contrôle de gestion permettant l'analyse des différents marchés.

Mme GASNIER considère que dans le cadre d'une plus grande transparence et au vu des changements d'orientation politique décidés par la majorité municipale comme celui de la collecte des déchets ménagers, avec la re-municipalisation dans certains arrondissements à partir de 2005, puis semble-t-il, une reprivatisation de la collecte par la Ville à plus grande échelle en 2008, il paraît souhaitable de réfléchir à un mode de gouvernance différent.

L'orateur estime que face à cette situation passablement contradictoire et compte tenu des

propositions de re-municipalisation de certains marchés de la Ville, son groupe est en droit de s'interroger sur la pertinence de ces choix de gestion. L'orateur constate que le manque d'outil pour une analyse réelle, dynamique et constructive se fait cruellement sentir.

L'orateur souhaite que soient menées l'étude et l'évaluation de la gestion des marchés sous l'autorité du Secrétariat général de la Ville de Paris, dont la méthodologie devrait être définie et établie dans le cadre des attributions de la 1ère Commission et que les résultats de ces travaux soient soumis aux commissions concernées par les marchés ainsi étudiés lors des projets de délibération s'y rapportant.

Mme MONTACIÉ, adjointe, rappelle que la Ville passe en moyenne 1.200 marchés formalisés, c'est-à-dire soumis à la Commission d'appels d'offres, par an pour répondre à des besoins extrêmement diversifiés sans parler des milliers d'autres qui passeront en procédure adaptée.

L'orateur précise que les travaux préparatoires nécessaires à la décision, c'est-à-dire le recueil des besoins, l'élaboration des pièces administratives, l'étude des secteurs économiques, sont effectués par les services, avec l'appui des acheteurs experts de la Direction des Finances sur les marchés les plus importants, et, pour permettre la continuité du service public, ces analyses sont parfois lancées plus d'un an avant le début de la procédure, il est donc illusoire de penser que la 1ère Commission puisse être à même d'évaluer et de prescrire des règles dans un domaine si complexe et si divers.

L'orateur ajoute que cela reviendrait à changer la nature de cette instance, ce qui est de la compétence exclusive de la Commission du règlement de l'Assemblée.

L'orateur indique que cette question du contrôle de gestion des différents marchés est une préoccupation centrale portée par la Secrétaire générale : d'abord par la formation des agents au métier d'acheteur, puis par la nécessité de savoir analyser les offres, tirer le bilan de l'exécution d'un marché pour en améliorer la performance lors de son renouvellement en élaborant des guides de bonne pratique, en particulier celle de l'achat mais aussi le guide de l'analyse des offres.

L'orateur précise qu'en ce qui concerne le guide de l'analyse des offres, elle présidera une réunion le 30 juin prochain avec l'ensemble des élus membres de la Commission d'appels d'offres pour débattre des méthodes des analyses des offres, de la présentation des rapports d'attribution et du bilan d'information nécessaire sur les marchés exécutés pour pouvoir se prononcer en toute connaissance.

L'orateur s'engage à informer la 1ère Commission de l'avancement de ces chantiers.

L'orateur fait remarquer que parmi les autres préoccupations portées par la Secrétaire générale figurent le développement des outils informatiques dont l'E.P.M. qui permettra une gestion automatisée de la C.A.O. et enfin la rationalisation de l'organisation de l'achat à la Ville dans la perspective de la création d'une direction achat.

L'orateur émet un avis défavorable à ce vœu car il est illusoire de penser que la 1ère Commission puisse être à même d'évaluer et de prescrire des règles dans un domaine complexe et si divers et parce que la Secrétaire générale est déjà en train de porter un certain nombre de ces changements.

M. François DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 32 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Vœu n° 33 déposé par le groupe "Les Verts" concernant l'aide de la Ville aux télévisions associatives diffusées sur la TNT.

Mme FOURNIER rappelle que depuis mars 2008, les chaînes locales de la T.N.T. sont diffusées par voix hertzienne sur Paris et l'Île-de-France.

L'orateur indique qu'à côté des chaînes commerciales, trois chaînes associatives se partagent une fréquence numérique, cela correspond au vœu qui avait été émis par le Conseil de Paris.

L'orateur ajoute que ces trois chaînes associatives demandent une aide mutualisée notamment pour prendre en charge les coûts nouveaux de diffusion hertzienne.

L'orateur rappelle que le Conseil de Paris a délibéré le 4 février dernier pour accorder une subvention de 65.000 euros à une seule de ces trois chaînes associatives : "Cinaps TV" afin de l'aider à lancer son activité, mais les deux autres souhaitent bénéficier d'une aide similaire pour lancer leur diffusion.

L'orateur souhaite qu'il y ait une aide d'urgence identique pour les trois chaînes, notamment pour les deux qui n'ont rien eu et, par ailleurs, qu'une réflexion s'engage, que pourrait conduire la Ville, notamment dans le cadre de la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens, ce qui permettrait de réfléchir à ce que peut être un soutien à ces chaînes associatives.

L'orateur estime que pourrait être étudiée la manière d'offrir une visibilité plus grande à ces chaînes, notamment à travers un contrat qui lierait la Ville et les chaînes dans une réflexion commune.

M. BROS, adjoint, estime que l'engagement immédiat à attribuer des subventions municipales à

l'une ou l'autre des télévisions locales paraît à ce jour précipité, en effet, la mise au point d'une politique municipale globale à l'égard des nouveaux médias locaux n'est pas finalisée, et elle doit prendre en considération un contexte juridico technique très complexe.

L'orateur ajoute qu'il n'est pas dans la vocation de la Ville de Paris de s'engager dans un soutien financier permanent au fonctionnement d'organes de presse indépendants.

L'orateur considère que la piste de la subvention n'est pas forcément la meilleure solution pour répondre aux soucis de fonctionnement actuels des nouvelles chaînes de télévision locales.

L'orateur rappelle que les modes d'intervention de la collectivité parisienne peuvent relever de plusieurs domaines comme l'a déjà indiqué le Maire de Paris : appui à l'investissement et à l'accès au réseau, soutien à la diffusion et à la communication, fourniture gratuite du contenu ou d'images libres de droits, accès facilité à des locaux en particulier pour les chaînes associatives, appui ponctuel sur des projets particuliers tels que la création de plateaux techniques pour la vidéo en libre accès pour les Parisiens.

L'orateur souligne que la Ville de Paris attend de la part des chaînes associatives la présentation prochaine d'un projet commun de façon à proposer des solutions mutualisées et ce projet n'a pas encore été présenté.

L'orateur considère que la Ville de Paris doit encore arbitrer pour la fin de l'année la nature et les modalités techniques et financières de son intervention à l'égard de l'ensemble de ces nouveaux partenaires.

L'orateur, dans l'attente de ces divers arbitrages, demande que le vœu n° 33 soit repoussé et émet un avis défavorable.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 33 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

2008, DDEE 119 - Subvention à l'association "Comité Montaigne" (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 18.000 euros.

Mme FOURNIER rappelle que depuis plusieurs années, la Ville encourage les associations de commerçants, qui font des illuminations au moment de Noël, à utiliser des guirlandes lumineuses qui consomment moins d'énergie.

L'orateur fait observer que lorsqu'on examine les factures, on se rend compte qu'elles ne diminuent pas, mais, au contraire, qu'elles augmentent.

L'orateur estime qu'une des réponses tient peut-être à une pratique quasi générale dans tout Paris, en effet, les illuminations de Noël ont tendance à commencer début décembre et il n'est pas rare de voir des guirlandes encore allumées au mois de février.

L'orateur souhaite que l'on encourage les associations de commerçants à respecter le calendrier, par souci d'économie mais aussi parce que la durée crée l'habitude et émousse considérablement l'aspect magique que peuvent avoir ces guirlandes.

Mme COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure, rappelle qu'avec les associations de commerçants, l'Exécutif a fait passer les illuminations de fin d'année d'un éclairage traditionnel à l'utilisation de matériaux basse consommation.

L'orateur indique que les subventions versées au Comité Montaigne sont moins importantes qu'elles ne l'étaient, mais surtout que les factures de consommation d'électricité ont été de 15.300 euros en 2004, de 8.900 euros en 2005 et de 1.900 euros en 2006.

L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne les Champs-Élysées, l'installation des nouveaux systèmes d'illumination a fait baisser de manière absolument énorme les dépenses d'énergie.

L'orateur précise qu'en ce qui concerne les dates d'éclairage, c'est une tradition à Paris, d'éclairer entre le 10 décembre et le 10 janvier.

L'orateur engage Mme FOURNIER à aller voir les associations de commerçants et à leur parler directement parce que ce n'est pas la Ville qui décide des dates des illuminations mais les associations de commerçants.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 119.

Il est adopté.

2008, DDEE 123 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la S.A.D.C.S. "Cartier" pour l'exploitation de sa boutique situé 154, avenue des Champs Élysées (8e).

Voeu n° 34 déposé par le groupe UMPPA en vue d'une ouverture dominicale de tous les commerces sur les Champs-Élysées.

Mme MERIGOT de TREIGNY rappelle que Paris reçoit 26 millions de visiteurs par an, est la première capitale mondiale du tourisme et que tout doit être fait pour renforcer son attractivité touristique.

L'orateur fait remarquer que bon nombre de touristes étrangers et de tours opérateurs désertent Paris et ses magasins dès le samedi pour rejoindre Londres où tout est ouvert le dimanche.

L'orateur ajoute que Paris compte, à ce jour, seulement sept zones touristiques définies par arrêté préfectoral sur proposition du Maire et que ces archaïsmes législatifs et réglementaires nuisent à l'offre commerciale et donc au développement du tourisme à Paris et en particulier sur les Champs-Élysées.

L'orateur souhaite que M. le Maire de Paris prenne l'engagement de demander le classement de l'intégralité des Champs-Élysées en zone touristique, afin d'y autoriser l'ouverture de tous les commerces le dimanche.

Mme COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure, fait observer à Mme MERIGOT de TREIGNY que les Champs-Élysées sont classés en zone touristique depuis plusieurs années.

L'orateur insiste sur le fait que les deux rives des Champs-Élysées sont classées de la même façon zone touristique.

L'orateur ajoute que ce classement fait qu'un certain nombre de commerces peuvent être ouverts le dimanche, qu'ils se trouvent du côté des numéros pairs ou des numéros impairs, à condition qu'ils soient classés, comme la loi le prévoit, "commerce touristique, commerce sportif ou commerce de culture".

L'orateur émet un avis défavorable au vœu n° 34 car il est inutile.

Mme MERIGOT de TREIGNY indique qu'elle maintient son vœu n° 34.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 34 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 123.

Il est adopté.

Voeu n° 35 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au devenir des marchés parisiens.

Mme SACHS attire l'attention de l'Assemblée sur un cambriolage survenu dans la nuit du 9 au 10 mai au marché couvert Saint-Quentin dans le 10^e arrondissement, affaire dans laquelle le concessionnaire rejette la responsabilité sur les commerçants, qui, eux-mêmes, considèrent que c'est la gestion du concessionnaire qui est défaillante.

L'orateur considère que ce fait divers est l'expression d'un problème plus général qui est celui de la difficile relation entre commerçants et concessionnaires.

L'orateur estime qu'au désengagement de la Mairie de Paris, s'est ajouté au fil des années une forme de désintérêt, voire d'incompétence des concessionnaires, par ailleurs, de nombreux professionnels du secteur se plaignent du silence des services de la Mairie de Paris et de la non-prise en compte de leurs problèmes.

L'orateur souhaite que la Ville de Paris montre l'exemple et encourage les différentes parties à se parler, et précise à l'Assemblée les actions qu'elle souhaite impulser pour la survie du commerce de proximité, notamment alimentaire, par ailleurs, que la Ville s'engage à un maximum de concertation et de transparence sur le dossier du renouvellement des concessions d'ici la fin de l'année.

Mme COHEN-SOLAL, adjointe, rappelle que Paris compte 82 marchés alimentaires et que cette majorité municipale en a ouvert 7.

L'orateur ajoute que cela prouve que la Municipalité parisienne s'intéresse aux marchés, d'ailleurs elle a cessé de fermer des marchés, en particulier des marchés couverts comme cela avait été fait dans les précédentes mandatures, puisque beaucoup de marchés couverts ont été non seulement fermés mais ont fait l'objet de spéculation immobilière.

L'orateur rappelle que la Municipalité précédente voulait fermer le marché des Enfants rouges au profit d'un parking, alors que non seulement ce marché a été conservé mais que c'est un des marchés qui se portent le mieux actuellement.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne les problèmes qu'il y a eus à Saint-Quentin, il est vrai qu'une porte était en réparation et qu'elle a laissé entrer des gens malfaisants, mais les services de la Ville sont intervenus pour expliquer que des réparations devaient avoir lieu, travaux qui seront naturellement faits avec le concessionnaire.

L'orateur se déclare disposée à faire visiter les marchés à Mme SACHS pour lui montrer combien ils se portent bien.

L'orateur indique que les concessionnaires font ce qu'ils peuvent faire avec les marchands, ce n'est pas toujours très facile, et la Ville est toujours intermédiaire entre les concessionnaires et les marchands.

L'orateur émet un avis défavorable au voeu n° 35.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le voeu n° 35 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Voeu n° 36 déposé par le groupe UMPPA relatif au réaménagement du marché Cervantès et de ses abords.

Mme POIRAULT-GAUVIN rappelle que l'environnement du marché Cervantès est dégradé : canalisations fuyantes, accès à la galerie et à la place très difficile, notamment pour les personnes à mobilité réduite, absence d'éclairage et de chalets d'aisance pour les commerçants, locaux techniques suffisants.

L'orateur fait remarquer qu'à cela s'ajoute la malpropreté de ce quartier, incompréhensible dans le cas d'un marché alimentaire, et elle souligne l'existence d'une passerelle au-dessus de la rue Bargue que les habitants veulent voir disparaître.

L'orateur demande un réaménagement complet de la place du marché et de la galerie couverte, par ailleurs elle souhaite que la Mairie de Paris fasse procéder à une étude des aménagements nécessaires et à une évaluation de leur coût et que toutes ces études soient communiquées, de plus les élus demandent à être consultés sur les options qui seront envisagées pour déplacer provisoirement le marché, le temps des travaux.

L'orateur ne souhaite pas que l'on lui dise que les élus de la gauche du 15^e arrondissement connaissent parfaitement les problèmes et sont heureux que la droite les rejoigne sur ce sujet, car c'est eux qui ont le pouvoir depuis sept ans, et si ce quartier les intéresse qu'ils le prouvent en lui donnant les moyens de renaître.

Mme COHEN-SOLAL, adjointe, considère qu'il existe des problèmes autour du marché Cervantès qui sont plutôt des problèmes de quartier, de cité, et qui font que le marché se trouve dans une situation un peu difficile.

L'orateur se déclare favorable à ce que des études soient réalisées pour que la situation locale de ce marché s'améliore, et que la mairie

d'arrondissement prenne cela en charge avec la Mairie de Paris puisque c'est un travail en coproduction qui doit se faire.

L'orateur se déclare donc favorable à ce que les études aient lieu au plus tôt car les habitants de ce secteur ont droit à avoir une qualité de vie, et surtout une qualité de marché qui soit à la hauteur de ce qui se passe dans les autres quartiers.

L'orateur émet un avis favorable au voeu n° 36.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le voeu n° 36 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 37 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. et communiste relatif aux conséquences de la révision générale des politiques publiques.

Mme BOISTARD, adjointe, rappelle que le Gouvernement a lancé depuis un an un processus de révision générale des politiques publiques, dont l'objectif annoncé est de réorganiser la fonction publique pour améliorer le service rendu au public.

L'orateur ajoute qu'il faut hélas constater que dans les faits les véritables objectifs de la révision générale des politiques publiques sont de supprimer un grand nombre de postes de fonctionnaires et de limiter des moyens de fonctionnement de l'Etat sur le terrain.

L'orateur souligne que des fermetures de classes sont annoncées et des hôpitaux qui fonctionnent déjà à flux tendu vont voir les conditions d'accueil des patients se détériorer. L'orateur ajoute que tous les services publics de l'Etat qui favorisent la cohésion sociale dans les arrondissements de l'Est de Paris et qui répondent aux préoccupations immédiates des habitants sont touchés.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris intervienne auprès du Premier Ministre, François FILLON, pour lui faire part de la désapprobation du Conseil de Paris quant à la révision générale des politiques publiques qui inscrit la remise en cause du statut des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales comme un objectif, alors que les enjeux et les défis d'aujourd'hui exigent au contraire le choix d'une société solidaire, la promotion de nouveaux biens publics et la mise à disposition des moyens nécessaires au bon fonctionnement des services publics, plus que jamais indispensables pour le développement économique, social et culturel du pays.

M. ALPHAND fait remarquer que l'Assemblée est invitée à réviser à la baisse ses ambitions,

puisque'il y a quelques minutes elle était invitée par le groupe "Les Verts" à revoir de fond en comble la politique nucléaire de la France en l'espace de quelques minutes, et cette fois-ci, il ne s'agit plus que de réforme de l'Etat. L'orateur s'interroge sur le fait de savoir si cela est vraiment de la compétence du Conseil de Paris.

L'orateur rappelle que la fusion entre la Direction générale de la comptabilité publique et la Direction générale des impôts avait été tentée par un membre de l'Exécutif municipal, M. SAUTTER, sous le Gouvernement JOSPIN avec une fin assez funeste d'ailleurs.

L'orateur considère que ce que n'a pas réussi à faire le Gouvernement JOSPIN, le Gouvernement FILLON va réussir à le mettre en place, et non pas pour supprimer aveuglément des emplois publics, mais plutôt pour essayer de repenser l'Etat, le recentrer sur ses missions essentielles, et non pas pour brimer les fonctionnaires, d'ailleurs il faut cesser d'agiter comme un chiffon rouge le corporatisme et la disparition prétendue du statut de la fonction publique.

L'orateur considère que c'est pour mieux répondre à l'attente des Français et des Françaises, des Parisiens et des Parisiennes que cette révision générale des politiques publiques a été mise en oeuvre et c'est la raison pour laquelle son groupe votera contre ce voeu.

Mme ERRECART, adjointe, souligne que ce voeu exprime d'abord l'exaspération des agents de l'Etat concernant le processus de revue générale des politiques publiques, en effet, les fonctionnaires ont bien conscience que les nombreuses suppressions de postes annoncées 23.000 cette année, 36.000 en 2009 n'entraîneront concrètement ni revalorisation de salaire ni amélioration des conditions de travail.

L'orateur indique que pour l'Exécutif municipal la modernisation du service public ne passe pas par son démantèlement, et il n'est pas non plus partisan du conservatisme administratif, d'ailleurs, et M. GAUDILLERE l'a dit très justement, il n'est pas opposé à la réforme de la D.G.I. et de la D.G.C.P., pour créer un interlocuteur fiscal unique car cela est susceptible d'améliorer la qualité du service public.

L'orateur souhaite que soient engagées d'authentiques réformes visant à la fois à mieux satisfaire les besoins des Français, à mieux répondre aux aspirations des agents et à engager des économies réelles et durables.

L'orateur estime que pour cela il faut certes que l'Etat se mette en mouvement pour s'adapter aux besoins des usagers mais certainement pas dans les conditions actuelles, en effet le processus de réforme actuel est opaque, incohérent et désordonné dans ses annonces, alors qu'il faut y opposer un Etat

en mouvement au service des citoyens et qui respecte les concertations nécessaires.

L'orateur ajoute que dans ce contexte sont indispensables à la fois une vraie évaluation des politiques publiques permettant la maîtrise des finances publiques et une fonction publique dynamique et compétente qui s'adapte aux exigences liées à la qualité du service public.

L'orateur rappelle que l'Exécutif tente de le faire à la Ville de Paris et salue l'engagement, qu'elle constate au quotidien, des fonctionnaires parisiens, leur sens du service public et leurs capacités d'adaptation pour servir toujours plus efficacement les usagers parisiens.

L'orateur invite à voter ce vœu car il exprime une autre conception de la révision générale des politiques publiques.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 37 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 38 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'accueil des cérémonies de PACS et de parrainage civil.

M. ALAYRAC fait remarquer que, selon les arrondissements où ils vivent, certains Parisiens peuvent accéder à la reconnaissance de leurs droits de citoyen et d'autres non.

L'orateur indique que le parrainage de baptême républicain n'a pas de valeur légale, mais pour de nombreuses familles il est un moyen pratique et pertinent de célébrer la venue au monde d'un nouveau-né sans lui donner un caractère religieux.

L'orateur rappelle que le parrainage civil, qui a vu le jour pendant la Révolution française en 1794, est un bon compromis quand les parents sont de religion différente ou qu'ils sont athées.

L'orateur fait remarquer que cette cérémonie est autorisée dans certaines mairies mais pas dans d'autres et aujourd'hui, neuf ans après le vote de la loi sur le PACS, il y a à Paris des mairies qui accueillent en leur sein les cérémonies de signature du PACS et d'autres, comme par exemple dans le 15^e arrondissement, qui persistent à vouloir conserver hors de leurs murs ces couples.

L'orateur s'étonne que des mairies refusent le PACS, alors que le PACS est devenu consensuel puisque aucune famille politique ne le remet en cause.

L'orateur souhaite que les Parisiens soient égaux dans leur citoyenneté, qu'ils vivent dans le 15^e ou le 18^e arrondissement, et forme le vœu que l'ensemble des mairies d'arrondissement accueillent dorénavant les cérémonies de PACS et de parrainage civil.

Mme ERRECART, adjointe, souligne que le PACS rencontre un très fort succès, en effet, cent mille PACS ont été conclus en 2007, et les Parisiens l'ont largement adopté puisqu'à Paris le taux annuel de PACS est de 20 PACS pour 10.000 habitants contre 9,8 pour 10.000 dans l'ensemble de la France.

L'orateur ajoute que toutes les études sociologiques indiquent que le PACS devient pour beaucoup de Parisiens un événement majeur de leur vie sociale et collective au même titre que le mariage, donc elle ne voit pas au nom de quoi on pourrait interdire à des Pacsés d'avoir une reconnaissance officielle dans les mairies d'arrondissement, de même, pour les parents qui souhaitent offrir à leurs enfants une cérémonie consacrant les valeurs républicaines, la Maison commune se doit de les accueillir.

L'orateur rappelle qu'à l'heure actuelle, toutes les mairies d'arrondissement dirigées par des exécutifs de gauche permettent ces célébrations mais également des mairies dirigées par l'opposition municipale.

L'orateur, pour respecter un principe d'égalité et pour que tous les Parisiens, quel que soit leur arrondissement de résidence, puissent bénéficier des mêmes possibilités, émet un avis favorable à ce vœu.

M. LAMOUR estime que trop souvent le conseiller de Paris se substitue au législateur, et cela se constate encore avec ce vœu.

L'orateur ajoute que plutôt que de travailler sur les dossiers qui importent, qui sont importants pour les Parisiens, les problèmes de logement, de transport, de sécurité, le Conseil s'enferme à nouveau dans un débat qui n'est pas un débat du niveau du Conseil de Paris.

L'orateur considère qu'il n'y a strictement aucun problème sur ce sujet mais simplement il souhaite que dans chacune des mairies d'arrondissement les positions puissent être différentes.

L'orateur rappelle que le Président de la République, pendant la campagne, s'est engagé à faire évoluer le PACS et le contrat d'union civile qui sera très certainement présenté au Parlement permettra de faire évoluer les choses.

L'orateur estime qu'aujourd'hui il faut respecter la loi et il est bon qu'une assemblée comme le Conseil de Paris respecte la loi.

L'orateur constate que, dans les différents arrondissements, les positions sont différentes, tant sur le parrainage civil que sur la cérémonie ou l'accueil qui pourrait être organisé en mairie, c'est pourquoi le groupe U.M.P.P.A. laissera la liberté de vote à ses membres.

M. VAUGLIN concède qu'il s'agit d'un débat qui dépasse le Conseil de Paris, cependant à l'occasion du débat présidentiel puis municipal, un certain nombre de responsables de la Droite ont pris des positions extrêmement favorables par rapport au PACS, ont reconnu les erreurs faites alors et ont estimé que le PACS devait évoluer.

L'orateur reconnaît que la majorité gouvernementale a fait quelques avancées au sujet du PACS, notamment Patrick DEVEDJIAN, Nicolas SARKOZY ou au sein du Conseil de Paris Brigitte KUSTER ou Roxane DECORTE.

L'orateur rappelle qu'aujourd'hui 800.000 Français ont signé un contrat de PACS, il s'agit donc d'une réalité sociale, et il faut aller un peu plus loin en permettant un accueil républicain, c'est-à-dire : permettre à ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se marier d'être accueillis dans la seule communauté qui vaille, celle de la République.

L'orateur fait remarquer aux maires qui refuseraient encore la démarche symbolique de cet accueil républicain, que leur conviction personnelle ne doit pas les conduire à rejeter une partie de leurs concitoyens.

L'orateur appelle à voter unanimement pour ce vœu.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 38 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 39 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux imprimantes des éluEs au Conseil de Paris et des services de la Mairie de Paris.

M. CONTASSOT rappelle que dans le cadre du Plan Climat, il a été décidé de réduire de manière très importante la consommation de papier à la fois pour le fonctionnement du Conseil et pour l'ensemble de l'administration parisienne.

L'orateur ajoute qu'une des premières applications tout à fait intéressante est l'application O.D.S. qui permet de gérer tous les projets de délibération et les autres documents de manière électronique.

L'orateur indique que, de temps en temps, il est utile d'imprimer des documents et qu'il est possible

de faire beaucoup d'économies dans ce domaine. L'orateur souhaite que des décisions soient prises immédiatement en matière d'équipement et de matériel et qu'un programme assez précis soit défini à la fois dans le domaine de la sensibilisation et dans les programmes d'action pour atteindre les objectifs tout à fait ambitieux que la Ville de Paris a retenus.

Mme ERRECART, adjointe, émet un avis favorable à ce vœu qui s'inscrit tout à fait dans le Plan Climat qui prévoit un objectif ambitieux de réduction de la consommation de papier de 66 % à l'horizon 2013.

L'orateur ajoute que ce Plan prévoit une démarche progressive et continue de remplacement du support papier par une gestion dématérialisée de l'information, une suppression d'une grande partie des imprimantes personnelles, un paramétrage systématique des imprimantes récentes en recto verso et une incitation des personnels à moins imprimer, d'ailleurs depuis 2007 toutes les imprimantes achetées sont équipées de manière standard de la fonction recto verso.

L'orateur annonce qu'à l'heure actuelle, 50 % des imprimantes de la Ville permettent donc cette impression recto verso, tandis que l'ensemble des cabinets et groupes politiques a accès à des photocopieurs en réseau leur permettant d'éditer directement à partir de leur ordinateur leurs documents en recto verso.

L'orateur indique que s'agissant de la généralisation de ces appareils, elle ne peut donner un calendrier précis car il faut entrer dans un processus de renouvellement du parc.

L'orateur assure que les techniciens de la mission informatique ou les agents de la D.A.L.I.A.T., publient et communiquent régulièrement des conseils pour qu'effectivement les utilisateurs aient des bonnes pratiques bureautiques réduisant l'impact sur l'environnement.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 39 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 40 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux structures de la Ville de Paris destinées aux entreprises et chercheurs d'emplois dans le 15e arrondissement.

Vœu n° 40 bis déposé par l'Exécutif.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement, rappelle que la grande majorité des structures

destinées à favoriser la création d'entreprise et le dynamisme économique à Paris ont été implantées dans les arrondissements de l'Est parisien.

L'orateur fait remarquer que le 15e arrondissement avec ses 230.000 habitants dont 60 % en âge d'activité, ses 120.000 emplois et près de 11.000 entreprises, n'a pas bénéficié de ce traitement.

L'orateur souligne que le 15e arrondissement est l'équivalent de Bordeaux où l'on recense une mission locale, plusieurs structures dérivées, un P.L.I.E., une Maison de l'emploi, une pépinière d'entreprises et de multiples structures annexes à destination des femmes, des handicapés, des chômeurs créateurs, des technologies de pointe, etc.

L'orateur constate que dans le 15e arrondissement rien de tout cela excepté quelques associations qui tentent vaillent que vaille d'aider demandeurs d'emploi et créateurs à concrétiser leur projet.

L'orateur estime que pour les entreprises il est important de disposer d'une infrastructure municipale de référence avec laquelle des actions conjointes pourront être menées pour aider, promouvoir et accompagner leur activité, ce qui indirectement influera sur l'emploi.

L'orateur estime nécessaire d'opter pour une décentralisation de la Direction du développement économique de Paris au sein des arrondissements, cela offrira aux Maires des moyens d'action nouveaux pour aider les demandeurs d'emploi, ceux qui veulent se reconverter, ceux qui innovent et participent à la vitalité de leur économie.

L'orateur rappelle qu'il avait eu la satisfaction d'apprendre l'implantation d'une M.D.E.E. dans le 15e arrondissement mais quelques temps plus tard il apprenait l'abandon de ce transfert.

L'orateur indique qu'en Conseil d'arrondissement, un vœu a été adopté à l'unanimité visant à ce qu'un tel projet voie le jour dans un arrondissement qui regroupe 10 % de la population parisienne.

L'orateur ajoute qu'il a appris aussi l'implantation prochaine d'une mission locale et d'une pépinière d'entreprises dans le 15e arrondissement et il souhaite que soient données au plus vite des précisions sur ces projets, qui ne doivent pas rester un simple effet d'annonce.

M. SAUTTER, adjoint, rappelle qu'il existait déjà pendant la mandature précédente une Maison du Développement Economique et de l'Emploi, basée dans le 14e arrondissement, qui couvrait les 14e et 15e arrondissements, et que cette maison ayant besoin d'extension, des locaux avaient été trouvés au 273, rue de Vaugirard dans le 15e.

L'orateur ajoute que l'hostilité de la copropriété a fait échouer ce projet. L'orateur annonce, et cela figure dans le vœu n° 40 bis de l'Exécutif, que l'Exécutif va poursuivre la recherche de locaux plus grands pour la maison du développement économique des 14e et 15e arrondissements, dans un quartier situé à la limite des deux arrondissements, de façon à ce que cette maison puisse agir des deux côtés.

L'orateur reconnaît qu'effectivement, actuellement, il n'y a pas de pépinière dans le 15e arrondissement, il y a des hôtels industriels, mais ce n'est pas la même chose, en effet, les pépinières ont pour but d'accueillir de jeunes entreprises innovantes qui ne peuvent pas encore payer les prix du marché et qui ont besoin d'accompagnement pour leur réussite.

L'orateur annonce à M. GOUJON, et c'est un plus apporté par le vœu n° 40 bis, que dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. "Boucicaut", une étude sera entreprise pour étudier la faisabilité d'y implanter une pépinière d'entreprises et il se réjouit que l'ensemble des élus du 15e arrondissement soutiennent un tel projet.

L'orateur souligne que le vœu n° 40 bis est peu différent du vœu n° 40, mais il lève une sorte d'ambiguïté qui pouvait laisser penser qu'il y aurait une maison dans le quatorzième et une autre dans le quinzième, en effet, il n'y aura qu'une maison, installée à la frontière des deux arrondissements.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement, remercie M. SAUTTER pour ses efforts de recherche de locaux et pour ce projet de pépinière d'entreprises sur la ZAC Boucicaut, même s'il regrette le non-dédoulement de la MDEE pour un arrondissement qui représente 10 % de la population parisienne.

L'orateur signale à M. SAUTTER qu'un local est actuellement disponible au 238, rue de Vaugirard.

L'orateur indique que le vœu n° 40 bis reprend largement les termes du vœu n° 40, adopté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement et lui convient, donc il retire son vœu profit de celui de l'Exécutif.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu 40 bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 41 déposé par le groupe communiste relatif au service public postal à Paris.

M. BROSSAT rappelle que de nombreuses suppressions d'effectifs sont programmées

cette année à "La Poste" et elles concernent les usagers de Paris.

L'orateur ajoute que celles déjà annoncées concernent 232 postes et d'autres doivent être annoncées dans les 9^e, 18^e et 19^e arrondissements ainsi que dans les arrondissements centraux d'ici janvier 2009, de plus l'entreprise prévoit la fermeture des derniers centres de tri parisiens.

L'orateur indique que désormais, le courrier au départ et à destination de Paris devra transiter par Gonesse et Wissous, cela avance l'heure de levée, cela rallonge les délais de traitement du courrier et cela va supprimer 300 emplois à Paris. L'orateur ajoute que cette démultiplication des trajets de camions entre ces différents lieux n'est pas très favorable, c'est un euphémisme, à la préservation de l'environnement.

L'orateur souhaite que M. le Maire de Paris interpelle la direction de l'entreprise et son ministre de tutelle sur les conséquences des diminutions d'effectifs envisagées et des restructurations en cours, en renouvelant le message de l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à un service postal de qualité.

M. SAUTTER, adjoint, rappelle qu'il s'agit d'un sujet qui a été fréquemment évoqué par le Conseil et que celui-ci a obtenu qu'une commission départementale de présence postale territoriale, qui était prévue par la loi Pierret, soit enfin constituée, néanmoins, pour des raisons étranges, cette commission ne s'est pas encore réunie.

L'orateur indique que l'Exécutif va demander au président de "La Poste", ou au directeur régional ou départemental, de convoquer dès que possible cette commission départementale de présence postale territoriale, par ailleurs, comme dans la précédente mandature, l'Exécutif va remettre en service le comité de vigilance pour l'emploi, qui réunit des élus parisiens et les syndicats et le sujet de "La Poste" pourra très bien être évoqué à la prochaine rentrée.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n° 41.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 41 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

DVD 57 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un mur de soutènement dans le cadre de l'opération de construction d'un atelier garage du tramway T3 sur le site sportif Jules Ladoumègue (19e).

Vœu n° 42 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'extension du tramway.

M. GIANNESINI indique que ce projet de délibération vise à approuver le principe et les modalités de passation d'un marché, en vue de la réalisation d'un garage pour le tramway T3, alors même que l'enquête publique est close depuis le 8 juin et que l'avis de cette enquête n'a pas été rendu et peut remettre en question les contours de l'actuel projet.

L'orateur estime que cette anticipation prouve quelque part le désintérêt des élus de la majorité pour l'expression des citoyens et la concertation en considérant que leur soutien est acquis. L'orateur rappelle que lors de l'enquête publique sur la première tranche du T3, 91 % d'avis défavorables avaient été émis sur le site des maréchaux.

L'orateur relève que le dossier d'enquête publique présente des faiblesses, par exemple : la couverture des trémies porte de Pantin conduisant à la formation d'un tunnel routier d'un seul tenant de plus de 500 mètres sur lequel le dossier d'enquête publique ne comporte aucune information spécifique.

L'orateur ajoute que l'avis de la commission nationale de la sécurité des ouvrages routiers et le dossier préliminaire du code de la voirie routière ne figurent pas au dossier, et l'absence de ces documents constitue certainement un vice substantiel susceptible de servir de base légale à un recours en annulation de l'ensemble de l'enquête publique, puisque la question du tunnel routier n'est pas dissociée des autres composantes de l'enquête publique.

L'orateur souhaite que toute action engagée sur le projet de tramway T3 soit différée aux conclusions de l'enquête publique.

Mme LEPETIT, adjointe, rapporteure, émet un avis défavorable sur ce vœu.

L'orateur indique que les travaux ne débuteront pas avant la remise du rapport des commissaires enquêteurs et que les trois projets de délibération qui concernent la construction du garage sur le site du stade Ladoumègue sont très clairs, les travaux seront réalisés sous réserve des conclusions de l'enquête publique.

L'orateur précise, en ce qui concerne la couverture des trémies porte de Pantin et la formation d'un tunnel routier, que sur les cinq enquêtes publiques qui se sont conjointement déroulées du 28 avril au 7 juin, une a été spécifiquement consacrée à cette question.

L'orateur ajoute que les registres indiquent seulement deux remarques formulées sur ce tunnel, ce qui, pour un arrondissement aussi important que l'est le 19e, ne semble pas signaler une inquiétude majeure.

L'orateur signale que la Commission nationale de la sécurité des ouvrages routiers sera saisie en temps voulu et avant que les travaux commencent, conformément à la réglementation en vigueur.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 42 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 57.

Il est adopté.

2008, DPA 128 - Approbation du principe de réalisation des travaux de démolition de divers bâtiments dans le stade Jules Ladoumègue (19e). - Demande de permis de démolir relative à cette opération.

Vœu n° 43 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation du stade Jules Ladoumègue.

Mme ONGHENA indique que la surface du centre de maintenance prévu sur les infrastructures du stade Jules Ladoumègue est un équipement industriel qui a été dimensionné pour accueillir 50 rames Citadis 402, c'est-à-dire plus du double de celles remisées au centre Lucotte de la Porte de Sèvres (21 rames) et qui s'étend sur une surface de 18.000 mètres carrés.

L'orateur ajoute que la superficie du centre Ladoumègue sera comprise entre 40.000 et 45.000 mètres carrés avec création d'une voie d'accès mixte routière et ferroviaire, destinée à l'entrée et à la sortie des rames et à la desserte du port Serrurier qui comporte en plus une décharge publique et une centrale à béton.

L'orateur fait remarquer que le dossier d'enquête ne donne aucune précision sur les dimensions de cette voie d'accès, ni sur son trafic, ni sur les usagers qui la fréquenteront, ni sur ses contraintes d'utilisation, de plus l'établissement ferroviaire

Ladoumègue présentera la particularité d'être totalement souterrain et recouvert d'une épaisseur de terre végétale supérieure à 1 mètre.

L'orateur insiste sur 13 points techniques cruciaux qui restent en suspens.

L'orateur souligne que ces questions techniques s'inscrivent dans un contexte tout à fait particulier qui est celui de la préservation d'un site exceptionnel, tant par sa taille que par sa diversité : le stade Jules Ladoumègue.

(Mme STIEVENARD remplace **M. DAGNAUD** au fauteuil de la présidence).

L'orateur rappelle que durant leur campagne municipale les élus UMP ont insisté sur l'importance d'un tel site dans un quartier comme celui de la Porte de Pantin, en effet, il est non seulement vecteur d'intégration, levier de l'apprentissage du sport, mais encore il permet d'apprendre à se dépasser et diffuse des valeurs. L'orateur estime que d'autres solutions sont possibles pour accueillir beaucoup plus simplement ce parking : par exemple, le site Belliard Championnet appartenant à la R.A.T.P., de plus la Ville d'Aubervilliers était d'accord pour accueillir ce parking, permettant ainsi une interconnexion avec son TramY.

L'orateur estime que la question des associations sportives utilisatrices des équipements voués à la destruction, des emplois associés et des sportifs semble abordée de manière superficielle, par ailleurs les infrastructures alternatives proposées aux clubs ne sont pas encore prêtes.

L'orateur fait remarquer que les budgets de travaux pour permettre l'utilisation de ces équipements n'ont pas encore été évoqués dans cette Assemblée, ni la pérennité des emplois des professionnels des associations encadrant les jeunes de l'arrondissement, ni le déplacement des scolaires à Bobigny pour pratiquer une heure d'activité sportive ce qui n'a absolument aucun sens.

L'orateur rappelle qu'en avril 2008, le Maire de Paris a écrit au Premier ministre pour demander l'engagement financier de l'Etat dans la réalisation du T3, initiative intéressante qui permettra d'alléger la charge reposant sur Paris au titre de l'aménagement du territoire.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, fait remarquer à **Mme ONGHENA** qu'elle a utilisé plus de 5 minutes pour lire un vœu que les conseillers ont sous les yeux et donne la parole à **Mme Annick LEPETIT** pour répondre.

Mme LEPETIT, adjointe, rapporteure, indique

qu'elle se gardera bien d'imposer à l'Assemblée une réponse longue, technique et forcément fastidieuses à chacune des 13 questions techniques posées par le vœu, mais elle invite les auteurs de ce vœu à la saisir par courrier pour qu'elle puisse leur apporter des réponses précises.

L'orateur précise que le site Ladoumègue a été retenu car en vue d'une extension au-delà de la Porte de la Chapelle, notamment vers la Porte d'Asnières voire la Porte Maillot, c'est le site géographiquement le mieux placé et qui offre la plus importante capacité d'accueil pour le garage et pour la maintenance des rames.

L'orateur constate que ce catalogue de questions techniques, assorti d'une demande de contrôle d'un organisme de l'Etat, masque mal la volonté de l'U.M.P. de retarder le projet d'extension du T3 mais cependant l'U.M.P. juge enfin intéressante l'idée d'une participation financière de l'Etat au prolongement du tramway ce qui est une évolution majeure dont il faut se réjouir.

M. VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur, indique que le terrain d'honneur demeurera ouvert durant ces travaux et qu'il pourra être utilisé beaucoup plus qu'il ne l'est à l'heure actuelle parce qu'il est sous-utilisé, par ailleurs, les six courts de tennis découverts seront remplacés par deux courts de tennis couverts rue Barbanègre et les trois terrains de grands jeux seront remplacés par deux terrains qui seront l'un à Bobigny et l'autre à Nelson Mandela au pied du Grand Stade.

L'orateur souligne que l'ensemble des activités actuelles seront déplacées mais repropoées sur d'autres terrains et d'autres courts de tennis, donc l'activité ne devrait pas être touchée.

L'orateur fait remarquer qu'en ce qui concerne les écoles et notamment les écoles primaires, puisque le temps de parcours pour aller sur les deux terrains sera difficilement réalisable dans le temps imparti actuellement pour le sport dans les écoles communales cela risque de poser quelques problèmes mais, en ce qui concerne les collèges, il n'y aura pas de problème puisqu'il pourra y avoir un regroupement des heures.

L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne les écoles communales, tout sera fait pour mettre toute l'activité sur le terrain d'honneur qui, à l'heure actuelle, est insuffisamment utilisé.

L'orateur annonce qu'en ce qui concerne l'avenir, Jules Ladoumègue sera élargi, c'est-à-dire qu'il y aura plus d'activités sportives, après les travaux, qu'à l'heure actuelle, puisqu'il y aura six courts de tennis, trois terrains de grands jeux et puis il y aura également des salles de sports qui viendront en bordure du périphérique et qui viendront donc protéger l'activité sportive sur ce terrain, qui en a bien besoin.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 43 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 128.

Il est adopté.

2008, DPA 166 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux pour le déplacement de la chaufferie dans le stade Jules Ladoumègue (19e).

Vœu n° 44 déposé par la majorité municipale du 19e arrondissement relatif au remplacement de l'actuelle chaufferie du stade Jules Ladoumègue.

Vœu n° 45 déposé par le groupe UMPPA relatif à la revalorisation des énergies renouvelables.

Mme FOURNIER rappelle que la Ville de Paris a voté le Plan climat et que la réduction de l'empreinte écologique passe par la réduction des consommations énergétiques et le recours aux installations autonomes de production d'énergies renouvelables, d'autant que le coût parfois élevé de ces installations est largement amorti par la baisse des coûts de fonctionnement.

L'orateur souhaite que soit étudiée, lors du remplacement de la chaufferie au fuel de ce stade, la possibilité de la remplacer par une chaufferie utilisant en tout ou partie les énergies renouvelables.

L'orateur ajoute que l'on voit bien que la préoccupation environnementale, c'est-à-dire la nécessité de limiter les émissions de gaz à effet de serre, va de pair avec la préoccupation sociale, c'est-à-dire la nécessité de maîtriser les dépenses publiques.

Mme ONGHENA fait remarquer que ce projet de délibération vise à entériner le remplacement de la chaufferie au fuel du stade Jules Ladoumègue par une autre énergie polluante le gaz dont le prix augmente régulièrement.

L'orateur estime que cette proposition faite par l'Exécutif PS-PC-Verts est vraiment tout à fait singulière et amène à penser qu'au mieux l'information n'a pas circulé, au pire qu'il s'agit là d'un projet géré trop rapidement, en effet, remplacer

le fuel par le gaz dans le contexte actuel n'est pas cohérent.

L'orateur souhaite, dans un souci d'économie des deniers des Parisiens et de préservation de l'environnement, qu'une solution technique utilisant des énergies renouvelables soit proposée en lieu et place d'une chaufferie au gaz.

Mme LEPETIT, adjointe, rapporteure, précise que le remplacement de l'actuelle chaufferie au fuel par une chaufferie fonctionnant au gaz permettra de rejeter 22 % de moins de carbone par kilowatt/heure produit.

L'orateur se déclare disposée à aller plus loin encore et, pourquoi pas, d'étudier la possibilité de recourir à des solutions utilisant des énergies renouvelables, c'est la raison pour laquelle elle donne un avis favorable au vœu n° 44, déposé par la majorité municipale du 19^e arrondissement.

L'orateur estime qu'en revanche, en ce qui concerne le vœu n° 45, même s'il a le même objet, sa réponse ne peut pas être la même du fait des considérants qui évoquent un "simulacre de concertation" ou un "dénigrement de l'avis des Parisiens".

L'orateur émet un avis défavorable au vœu n° 45.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 44 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 45 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 166.

Il est adopté.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, clôt les scrutins.

Il est procédé au dépouillement.

Mme STIEVENARD, adjointe, annonce les résultats de ces scrutins.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 38, rue Liancourt (14e) (R. 119) :

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	40
Non participation au vote	123
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	40
Majorité absolue	21
Pour	40

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la démolition et de la reconstruction d'une crèche collective, 12-14, rue Botha (20e) (R. 120) :

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	40
Non participation au vote	123
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	40
Majorité absolue	21
Pour	40

Les candidatures proposées sont adoptées (2008 R. 119 à R. 120).

Vœu n° 46 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création de la "Charte du partage de l'espace public".

Vœu n° 47 déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité des cyclistes.

Vœu n° 48 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au Code de la rue et au schéma directeur des déplacements cyclistes à Paris.

Vœu n° 49 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'autorisation des contre-sens cyclables lors des opérations "Paris respire".

Vœu n° 48 bis déposé par l'Exécutif.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS constate que le nombre de cyclistes victimes d'accidents de la circulation est en très forte augmentation, augmentation due à la très forte augmentation de la pratique du vélo, en effet, les déplacements à bicyclette ont considérablement augmenté ces derniers temps, cependant ils ne représentent que 3 % des déplacements.

L'orateur estime que cela justifie une

mobilisation accrue des élus en faveur de la sécurité des cyclistes.

L'orateur ajoute que son groupe a pris acte de l'annonce faite par Mme LEPETIT de la création d'un groupe de travail avec la Préfecture et la R.A.T.P. pour réfléchir à des actions pédagogiques et des campagnes de communication, mais ces campagnes de communication ne paraissent pas suffisantes, aussi, elle propose qu'à l'issue des travaux de cette commission, soit adoptée la création d'une charte du partage de l'espace public, afin de formaliser ses actions pédagogiques et de dépasser la simple opération de communication.

L'orateur estime que cela permettrait d'obtenir une prise de conscience profonde et durable du partage de la voie publique par l'ensemble des modes de déplacement, en appliquant le principe de priorité du plus faible sur le plus fort.

L'orateur propose également que soit lancée à Paris une expérience de zone de rencontre où la priorité absolue est donnée aux piétons et aux vélos, et où la circulation automobile est tolérée à très faible vitesse, c'est-à-dire la même que celle d'un cycliste, ce qui permettra de nourrir la charte d'un exemple vécu et sensibiliser l'opinion publique.

M. GOUJON, maire du 15^e arrondissement, constate que la pratique du vélo se développe de façon très importante, en particulier du fait du déploiement des Vélib', qui a d'ailleurs été unanimement voté par le Conseil de Paris.

L'orateur déplore, cependant, un certain nombre de dysfonctionnements, les vols de Vélib' se multiplient, comme les dégradations par ailleurs, à certaines stations et certaines heures, le manque de vélos se fait ressentir, à cet égard, l'extension des stations est bienvenue, même si elle a dû être opérée assez rapidement, sans permettre vraiment la consultation des conseils de quartier, par exemple, mais le problème majeur concerne la sécurité des cyclistes.

L'orateur reconnaît que la conduite de certains cyclistes est risquée et que les services de police interviennent à juste titre pour sanctionner les infractions les plus dangereuses, ce qu'ils font pour préserver leur sécurité.

L'orateur rappelle que les deux derniers accidents mortels étaient dus à des conduites à risque, de plus, il ne faut pas négliger l'imprudence des novices tant il est évident que l'utilisateur occasionnel de Vélib' a un comportement différent de celui qui utilise quotidiennement sa propre bicyclette.

L'orateur considère qu'il est donc du devoir de la Ville de Paris d'engager sans attendre une politique de prévention et d'éducation à destination des cyclistes et de tous les usagers de la voirie, y

compris les conducteurs de poids lourds dont le comportement même parfois agressif vis-à-vis des deux roues peut être dangereux.

L'orateur ajoute qu'il faut initier des actions préventives et éducatives précises en complément de celles de la Préfecture de police.

L'orateur propose d'apposer sur les Vélib' ou sur les bornes d'attache un rappel des règles fondamentales du Code de la route.

L'orateur considère qu'il faut engager d'urgence des actions de prévention et d'éducation pour assurer une meilleure sécurité des usagers de la voie publique à commencer par celle des cyclistes.

M. BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement, estime qu'il faut se réjouir de l'augmentation du nombre des cyclistes à Paris, augmentation de 70 % alors que les accidents augmentent eux de 21 %.

L'orateur souligne que ces accidents sont regrettables et dommageables mais ils sont, par rapport au nombre de cyclistes en circulation, bien inférieurs à l'augmentation de la pratique du vélo elle-même.

L'orateur ajoute qu'un cycliste ne met que sa propre santé en jeu contrairement aux infractions commises par les motos et les voitures.

L'orateur estime qu'il faut s'interroger sur le Code de la Route qui a été formaté pour des engins à propulsion à moteur et non pas pour des cyclistes qui n'ont que leur force musculaire pour se déplacer.

L'orateur souhaite qu'un Code de la Rue soit mis en oeuvre pour intégrer la circulation de ces véhicules dans les agglomérations et que des aménagements spécifiques soient réalisés pour les cyclistes, notamment des pistes réservées afin qu'ils puissent se déplacer en sécurité, avec des limitations de vitesse pour les autres véhicules quand ils sont contraints de cohabiter.

L'orateur souhaite également que la Ville sollicite le Gouvernement, qui a passé à la trappe l'idée du Code de la Rue alors qu'il s'y était engagé dans le cadre du Grenelle de l'environnement, par ailleurs, la Ville de Paris doit poursuivre ses efforts de création de pistes cyclables dédiées, comme le Réseau Vert qui devait relier la Seine à la Villette et qui pour l'instant est resté inachevé dans le 10^e arrondissement alors qu'il doit gagner le 19^e arrondissement. L'orateur souhaite qu'il y ait un engagement de l'Exécutif sur l'achèvement de ce Réseau Vert.

Mme LEPETIT, adjointe, rappelle que le voeu n° 46 de Mme CUINACHE-GALLOIS demande la création d'une charte de partage de l'espace public et l'expérimentation d'une zone de rencontre et fait

explicitement référence au Code de la Rue, par ailleurs une demande des élus Verts vient d'être présentée sur ce sujet, mais le Code de la Rue n'est pas du ressort de la Ville.

L'orateur propose que soit repris dans un vœu n° 48 bis de l'Exécutif cette demande au Maire de Paris de saisir le Gouvernement pour qu'il adopte et mette en place le Code de la Rue.

L'orateur indique que d'ici là il faudra, en lien avec la Préfecture de police, poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation en direction de l'ensemble des usagers de l'espace public.

L'orateur propose, pour répondre au souhait du groupe "les Verts", de multiplier les aménagements pour les vélos, de les réactualiser en concertation avec les maires d'arrondissement et de réactualiser le schéma directeur des déplacements cyclistes qui date maintenant de 2003.

L'orateur, en ce qui concerne le Réseau vert, fait remarquer qu'un premier tronçon a absorbé 3,7 millions d'euros des 5,5 millions d'euros prévus pour la totalité du parcours, tandis que les études sur la réalisation du deuxième tronçon sont en cours, mais les coûts sont estimés à plus de six millions d'euros et cette dépense nécessite un arbitrage lors du P.I.P.P. et il est trop tôt pour s'engager sur ce point.

L'orateur indique, s'agissant du vœu n° 47, qu'un groupe de travail s'est réuni dès le 23 mai et qu'elle ne manquera pas d'indiquer très prochainement les conclusions auxquelles ont abouti ces groupes de travail.

L'orateur propose que le vœu n° 48 bis de l'Exécutif soit adopté par l'Assemblée.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, demande à Mme CUIGNACHE-GALLOIS si elle retire son vœu n° 46.

Mme CUINACHE-GALLOIS indique qu'elle préfère l'idée d'une charte, cependant dans la mesure où ce Code de la Rue ne serait pas en opposition avec le Code de la Route actuel, et dans la mesure où il y a respect de l'espace public par tous les modes de déplacement et qu'on ne monte pas un mode de déplacement contre un autre, elle est d'accord pour retirer son vœu et accepter celui de l'Exécutif.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, demande à M. GOUJON sa position par rapport au vœu n° 47.

M. GOUJON, maire du 15^e arrondissement, indique qu'il maintient son vœu car il comporte un certain nombre de demandes à M. le Préfet de police.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, rappelle que M. le Préfet de police avait déjà répondu sur la question de la sécurité des cyclistes dans cette séance.

L'orateur demande au groupe "Les Verts" s'il accepte de retirer son vœu n° 48.

M. BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement, indique que le vœu n° 48 est retiré compte tenu des engagements que vient de prendre Annick LEPETIT en particulier sur l'achèvement du Réseau vert, en revanche, le vœu n° 49 est maintenu car il s'adresse au Préfet de police, c'est un vœu un peu technique puisqu'il vise à modifier l'arrêté préfectoral de 2005 concernant les conditions de circulation dans les zones de "Paris respire".

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, indique que le vœu n° 46 est retiré et demande à Mme LEPETIT l'avis de l'Exécutif au sujet du vœu n° 47.

Mme LEPETIT, adjointe, émet un avis défavorable au sujet du vœu n° 47.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 47 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Mme STIEVENARD indique que le vœu n° 48 est retiré.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée le vœu n° 48 bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD demande l'avis de l'Exécutif à Mme LEPETIT au sujet du vœu n° 49.

Mme LEPETIT, adjointe, émet un avis favorable au vœu n° 49 qui s'adresse à la Préfecture de police.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 49 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 50 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la circulation des taxis.

Vœu n° 51 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'une étude sur l'utilisation des nouvelles technologies au profit d'une optimisation du service rendu par les taxis à Paris.

Vœu n° 52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. afin qu'une concertation puisse s'ouvrir sur le projet d'implantation à Paris, de "bornes intelligentes", utiles tant aux professionnels taxis qu'à leurs clients.

Vœu n° 52 bis déposé par l'Exécutif relatif à la création d'une agence du taxi.

Mme DOUVIN rappelle qu'un protocole vient d'être signé par le Ministre de l'Intérieur avec les fédérations et les organisations professionnelles de taxi qui prévoit, entre autres, la possibilité d'utiliser une voie réservée de circulation pour les taxis entre l'aéroport Charles-de-Gaulle et Paris.

L'orateur estime que cette mesure risque d'être de peu d'effet à cause du goulet d'étranglement qui existe à l'heure actuelle à l'entrée du boulevard périphérique et au sortir de l'autoroute A1, à la hauteur de la porte de la Chapelle.

L'orateur souhaite qu'une étude soit conduite afin de déterminer les meilleurs moyens d'assumer la fluidité des taxis au niveau de cette bretelle, tel est l'objet du vœu n° 50.

M. ALPHAND souhaite que soit mandatée une mission de conseil pour réfléchir sur comment mettre le mieux à profit les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service des taxis parisiens, tel est l'objet du vœu n° 51.

Mme DOUVIN propose un nouveau type de bornes d'appels, en complément des stations de taxi, ayant pour objet de signaler aux taxis disponibles la présence de clients en attente à la borne la plus proche, ces bornes dites intelligentes seraient donc utiles tant aux professionnels qu'aux clients.

L'orateur indique que ces bornes pourraient être notamment financées par la réévaluation du droit annuel de stationnement de 80 euros qui est versé par près de 17.000 taxis professionnels. L'orateur propose que soit organisée, au plus tôt, une conférence qui réunisse à la fois les différents partenaires concernés, de manière à avoir un projet d'implantation de ces bornes intelligentes, tel est l'objet du vœu n° 52.

Mme LEPETIT, adjointe, propose d'adopter un vœu n° 52 bis qui prend acte de la signature du protocole entre les représentants des taxis et la Ministre de l'Intérieur, même si l'on peut regretter, que la Ville de Paris n'ait pas été associée à la rédaction de ce protocole, ce qui est dommage puisque sur 25 propositions, 12 concernent Paris.

L'orateur ajoute que ce vœu de l'Exécutif rappelle des mesures déjà prises par la Ville de Paris pour améliorer le fonctionnement des taxis : le numéro unique, l'aménagement des stations, les

études sur la géolocalisation, toutes choses qui doivent être améliorées.

L'orateur souligne qu'enfin le vœu de l'Exécutif propose que le Maire puisse saisir le Préfet de police afin de mettre en place une agence du taxi, où pourraient être débattues les modalités techniques de mise en œuvre de tous ces projets et bien d'autres.

L'orateur insiste sur cet aspect des choses car jusqu'à présent, les relations avec les professionnels des taxis se font souvent en bilatéral alors que, non seulement la Ville de Paris est concernée, mais plus de 80 villes franciliennes le sont également, donc il y aurait intérêt à travailler ensemble.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE fait remarquer que ces trois vœux concernent les points 15 et 22 du protocole signé par Mme la Ministre de l'Intérieur avec les organisations professionnelles. L'orateur rappelle que M. le Préfet de police a proposé, dans un courrier adressé au Maire de Paris le 3 juin dernier, la mise en place d'un groupe de travail pour examiner conjointement l'application dans la zone des taxis parisiens, des mesures qui concernent cette zone.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, demande à Mme DOUVIN si elle retire ses vœux.

Mme DOUVIN indique qu'elle ne sait pas ce qu'est une agence du taxi et qu'elle peut donc difficilement donner une réponse.

Mme LEPETIT, adjointe, rappelle que les taxis dépendent juridiquement de la Préfecture de police, mais ils travaillent à Paris comme dans d'autres villes franciliennes et donc ces communes sont concernées.

L'orateur estime qu'il faut réglementer la profession et il semble intéressant de créer une structure où puisse à la fois débattre mais aussi travailler ensemble, les taxis, la Préfecture de police, la Ville de Paris et les autres villes franciliennes et, pourquoi pas, la R.A.T.P. et le S.T.I.F.

L'orateur considère qu'il faut qu'existe une structure juridique dans laquelle les différentes parties prenantes pourront travailler ensemble.

Mme DOUVIN indique qu'elle maintient son vœu et qu'elle attendra de voir que cette structure soit créée et si l'opposition y a également sa place.

M. ALPHAND souhaiterait connaître le calendrier de l'installation de cette nouvelle agence.

Mme LEPETIT, adjointe, indique que si cela ne tenait qu'à elle, le calendrier serait rapide, mais la question intéresse d'abord la Préfecture de police puisque les taxis dépendent de la Préfecture de

police. L'orateur a bien noté qu'il y a une volonté de celle-ci de travailler avec la Mairie de Paris puisqu'une grande partie des propositions qui figurent dans le protocole d'accord entre les taxis et l'Etat, signé par la ministre de l'Intérieur, concernent la Ville de Paris.

L'orateur souligne l'intérêt de faire des propositions qui recueillent l'assentiment de tous, mais pour le moment, le protocole qui a été signé concerne l'Etat et les taxis, mais en aucune façon la Ville.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, souligne la volonté de la Ville d'aller très vite.

Mme LEPETIT, adjointe, confirme qu'il y a une volonté, et comme l'on va venir voir la Ville pour demander des subventions, autant que la Ville puisse donner son avis et ne serve pas uniquement à payer.

M. ALPHAND se déclare plutôt favorable au principe de cette agence néanmoins, mais étant donné que le calendrier est encore très flou, et pour prendre date, il maintient son vœu.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 50 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 51 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 52 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 52 bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 53 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'expérimentation du stationnement résidentiel des véhicules sur les places de livraison dans le 3e arrondissement.

M. AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement, rappelle que ce n'est pas la première fois qu'il dépose ce vœu, il l'avait déposé le 21 avril 2008 mais aussi sous la précédente mandature et le Préfet de police de l'époque lui avait expliqué que l'on ne pouvait que très difficilement, voire que l'on était

dans l'impossibilité de modifier le Code de la Route.

L'orateur souhaite que soit expérimenté dans le 3e arrondissement, la possibilité pour les véhicules de stationner sur les aires de livraison la nuit et le week-end.

L'orateur fait remarquer que depuis un certain temps, des enlèvements systématiques de voiture ont lieu, très peu dans la journée, mais la nuit, à minuit, 1 heure et 2 heures du matin.

L'orateur espère que cette fois-ci, on ne lui dira pas que le Code de la route ne peut pas être modifié, en effet on arrive à modifier la Constitution donc il doit être possible de modifier les articles du Code de la Route.

Mme LEPETIT, adjointe, émet un avis favorable à ce vœu, d'autant plus que le Conseil de Paris a adopté lors de sa séance du mois d'avril un vœu proposé par l'Exécutif demandant au Préfet de police de pouvoir mener de telles expérimentations dans les quartiers où cela s'avérerait pertinent.

L'orateur indique que M. le Préfet de police s'est déclaré favorable pour que le 3e arrondissement puisse être un arrondissement expérimental.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE confirme que M. le Préfet de police s'est déclaré favorable à une expérimentation limitée, néanmoins, les conditions de cette expérimentation devront être fixées de manière très précise pour ne pas entraîner des difficultés de circulation dans la capitale, puisque les emplacements de livraison ont une fonction économique vitale.

L'orateur précise que les conditions sont que ces expérimentations se situent dans des quartiers dans lesquels on aura au préalable vérifié qu'il n'existe pas de possibilités de stationnement souterraines non utilisées, de plus, les emplacements devront être libérés avant les livraisons habituelles du matin pour ne pas pénaliser les riverains ; cela veut dire très tôt en semaine, à 6 heures, ce qui n'est pas nécessairement compatible avec un stationnement résidentiel jusqu'à 8 ou 9 heures du matin.

L'orateur indique que M. le Préfet de police souhaite que l'on respecte le parallélisme des formes, puisqu'il y avait une réflexion importante menée par la Ville et la Préfecture avec les organismes de commerce dans un groupe de concertation en 2006, il souhaite donc que préalablement à l'expérimentation on soumette à nouveau le sujet à cet organisme.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement, indique qu'il est favorable à une expérimentation, à condition qu'elle soit très rapide et qu'elle puisse se généraliser le plus rapidement possible à l'ensemble des arrondissements. L'orateur ajoute que son groupe avait fait cette proposition lors de l'examen

du P.D.P. par voie d'amendement et c'est une très bonne opportunité pour améliorer les capacités de stationnement à Paris, qui ont été considérablement réduites. L'orateur se déclare favorable à cette expérimentation et pour sa généralisation à l'ensemble de la capitale.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, fait remarquer que comme il s'agit d'une expérimentation, il faudra observer de près ce qui se passe et les effets induits avant de parler de généralisation.

M. AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement, souhaite que soit acté le fait que, dans les plus brefs délais, une commission de travail soit mise en route sur ce sujet.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 53 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 54 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de la desserte du quartier dit des Frères Voisin par le bus 39.

M. DARGENT rappelle que le quartier des Frères Voisin est un des très rares quartiers de Paris qui soit situé au-delà du boulevard périphérique et d'ailleurs à une certaine distance, or, il existe une seule liaison en transports publics entre ce quartier et le reste de la capitale, qui est le bus n° 39.

L'orateur indique que le S.T.I.F. a envisagé un temps de mettre fin à cette desserte.

L'orateur souhaite que cette liaison soit non seulement maintenue par le bus 39, mais même améliorée par un allongement du service de ce bus les dimanches et jours fériés.

L'orateur souhaite que M. le Maire de Paris saisisse le S.T.I.F. et la R.A.T.P. dans ce sens.

Mme LEPETIT, adjointe, indique qu'elle partage le souci exprimé par Claude DARGENT de maintenir la desserte de ce quartier qui est déjà relativement enclavé et qui ne bénéficie pas d'accès aisé pour rejoindre le cœur de Paris. L'orateur ajoute qu'elle a déjà adressé un courrier à la directrice générale du S.T.I.F. pour demander que la restructuration de cette ligne soit amendée.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement, se réjouit de cette unanimité.

L'orateur rappelle qu'il évoquait déjà, devant le Conseil en mai 2004, les rumeurs sur la suppression

du 39 et qu'il récidivait lors du Conseil de Paris de juin 2007.

L'orateur indique que récemment la R.A.T.P. lui faisait savoir, en tant que maire d'arrondissement, qu'un dossier modificatif de la restructuration de la ligne 39, avec son report terminus vers la rue du Colonel Avia à proximité du rond point Victor Hugo à Issy-les-Moulineaux, pour maintenir une desserte du quartier des Frères Voisin, venait d'être transmis au S.T.I.F. L'orateur remercie la Ville de soutenir ce dossier.

L'orateur ajoute que la mise en service le dimanche et en soirée jusqu'à 22 heures 30 fait partie également des propositions de la R.A.T.P. de renfort d'offres pour 2008. L'orateur se déclare tout à fait heureux de cette unanimité d'ailleurs, un vœu en ce sens a été voté lors du dernier conseil d'arrondissement du 15e.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, constate que M. GOUJON veut toujours que tout procède de lui, même quand des propositions convergentes sont formulées par le groupe socialiste, radical de gauche et apparenté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 54 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 55 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au point d'arrêt Voguéo.

M. CORBIERE rappelle que pour faciliter le déplacement des Franciliens et développer des modes alternatifs à l'usage de l'automobile, la Majorité souhaite collectivement au cours de cette mandature développer les navettes fluviales, qui sont un mode de transport écologique et économique.

L'orateur ajoute que l'ensemble des élus du 12e arrondissement se réjouissent de la mise en place de Voguéo, service public des navettes fluviales de la Seine, qui débutera très prochainement et qui amènera ceux qui l'utiliseront de Maisons Alfort à la gare d'Austerlitz.

L'orateur fait remarquer que l'arrêt actuel, dans le 12e arrondissement, est situé entre la passerelle Simone de Beauvoir et le pont de Tolbiac.

L'orateur estime qu'une localisation à hauteur du Palais Omnisport de Bercy favoriserait une plus grande fréquentation, et constituerait un gage de succès avec notamment une meilleure intermodalité des lignes 14 et 6, des stations Vélib', de bus et une meilleure desserte du 12e arrondissement et de ses

équipements, notamment du Palais Omnisport de Paris Bercy et du ministère de l'économie et des finances, de plus, cet aménagement à hauteur du P.O.P.B pourrait être utilisé au moment des manifestations organisées par cet équipement.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris saisisse le président du S.T.I.F. afin que la station Voguéo soit localisée à hauteur du P.O.P.B. dès la phase d'expérimentation.

Mme LEPETIT, adjointe, émet un avis favorable au vœu n° 55 et annonce qu'elle relaiera cette demande auprès du S.T.I.F. L'orateur fait remarquer que les délais seront un peu courts puisque la phase d'expérimentation du service Voguéo va être lancée à la fin du mois, et qu'il sera inauguré le 28 juin. L'orateur souligne que le positionnement des escales a été arrêté par le STIF au vu des éléments qui lui ont été fournis et transmis par le port autonome de Paris.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 55 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 56 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la circulation rue Croulebarbe.

M. CONTASSOT indique qu'il s'agit de demander à la direction de la voirie et des déplacements de mettre en œuvre, avant la rentrée scolaire, des dispositifs pour ralentir la vitesse des véhicules, qui est tout à fait excessive, dans cette rue qui comporte deux établissements : une maternelle et un lycée.

Mme LEPETIT, adjointe, estime qu'il s'agit d'une proposition de bons sens à laquelle elle souscrit pleinement.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 56 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 57 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réalisation d'une étude multicritères concernant la loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS rappelle que l'excellente loi du 1er janvier 2008 sur le dialogue social et la continuité du service public a connu sa première application dans les transports en commun parisiens, en mai dernier, lors de la journée d'action

sur les retraites, en effet, durant cette journée, des milliers de franciliens ont pu se rendre à leur travail quasi normalement sans que soit remis en cause le droit de grève.

L'orateur souhaite qu'une étude multicritères soit menée dans les meilleurs délais afin d'évaluer la réussite de la mise en place de la loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports parisiens et que des résultats chiffrés -ce qui peut être demandé au STIF-, et précis soient communiqués aux élus de Paris et aux usagers.

Mme LEPETIT, adjointe, considère que s'il doit y avoir une évaluation de la loi, et il doit y avoir une évaluation de la loi, elle doit être faite par le Parlement qui la vote, et, ce n'est pas au Conseil de Paris, ni à la Ville d'aller mettre en place une évaluation sur une loi mais plutôt aux parlementaires.

L'orateur invite Mme CUIGNACHE-GALLOIS à en faire part aux députés de son groupe qui ne manqueront pas, puisqu'ils ont voté cette loi, d'en faire l'évaluation.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 57 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Vœu n° 58 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au stationnement des bateaux logements.

M. CONTASSOT souhaite qu'une discussion puisse être organisée autour de documents incontestables et précis sur ces zones et qu'il y ait si possible une réunion avec V.N.F, le port autonome, et qu'on les invite en 3e commission pour que l'on puisse y voir tout à fait clair et qu'en attendant, le maire demande aux autorités concernées qu'il n'y ait pas de décision irréversible.

Mme LE STRAT, adjointe, rappelle que la Ville est consciente de la difficulté qu'ont pu rencontrer certains locataires ou propriétaires de péniche et que M. le Maire de Paris a déjà envoyé à V.N.F un courrier qui faisait part de ses remarques quant au plan soumis à la validation de la collectivité parisienne, parce que maintenant c'est une obligation depuis la loi de 2006.

L'orateur considère que le délai nécessaire à la Ville de Paris pour répondre quant à l'expertise du zonage a conduit V.N.F et le port autonome de Paris à multiplier les redevances et la Ville est assez consciente de la difficulté que certains propriétaires de péniches ont pu rencontrer.

L'orateur rappelle que la Ville est soucieuse de maintenir ces péniches sur les zones indiquées.

L'orateur demande à M. CONTASSOT de retirer son vœu et elle pense que l'Exécutif peut s'engager, sur ce dossier. L'orateur estime que la 3e commission ou un autre lieu, peut voir s'engager une discussion avec les élus concernés et intéressés pour voir quelles politiques peuvent être menées avec V.N.F.

M. CONTASSOT indique que s'il a l'engagement qu'effectivement le débat aura lieu, il est disposé à retirer son vœu puisque qu'il considère qu'il sera mis en oeuvre.

Mme LE STRAT, adjointe, confirme qu'elle s'engage pour la 4e.

M. d'ABOVILLE indique qu'effectivement, un certain nombre de propriétaires de péniche ont dû payer abusivement, à cause de retards qui ne sont pas de leur fait, en effet, c'est parce que la Mairie de Paris a mis longtemps avant de répondre. L'orateur s'interroge : A-t-on l'intention d'envisager de les rembourser, de faire pression auprès de V.N.F qui a encaissé l'argent ?

L'orateur estime que la réponse qui vient d'être faite est assez ambiguë en ce qui concerne certaines zones puisque des recommandations sont faites concernant, notamment l'aspect des berges, et du coup il pense que le port autonome va devoir refuser les autorisations sur ces zones et que les propriétaires, même s'ils respectent leur environnement, vont continuer à être très lourdement surtaxés.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, indique que cela fera partie du débat et elle suggère qu'on ne l'entame pas en séance.

Vœu n° 59 déposé par le groupe communiste relatif aux obligations sociales de l'entreprise Cyclocity.

M. BROSSAT rappelle que Vélib a été mis en place dans le cadre d'une politique de développement durable, or, le développement durable, c'est l'écologie mais c'est aussi l'attention portée au social et à la question des conditions de travail.

L'orateur fait observer que la Municipalité parisienne, a tiré un profit politique de Vélib', et c'est d'ailleurs normal, puisque c'est un succès et que 94 % des usagers en sont satisfaits mais on ne peut pas considérer que les aspects positifs de Vélib' seraient à mettre au crédit de la Municipalité et que les difficultés sociales rencontrées par les salariés de Vélib' ne la concernerait pas.

L'orateur indique que ce vœu vise à ce que la Municipalité interpelle Decaux, qui gère Cyclocity, afin de demander que des relations sociales

convenables existent au sein de l'entreprise, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui.

Mme LEPETIT, adjointe, rappelle qu'en février dernier, les services de la Ville ont reçu un agent qui a été licencié et à la suite de cette entrevue, un état des lieux précis a été demandé à la société Cyclocity, le rapport fait état de dysfonctionnements mais qui sont désormais en voie d'être réglés.

L'orateur ajoute que la Ville de Paris a instauré, au début du mois de juin, un dispositif de contrôle régulier des moyens mis à disposition des salariés. L'orateur fait observer que la Ville n'a aucune obligation ni aucun pouvoir au plan légal et réglementaire, mais elle souhaite connaître les conditions de travail des salariés et, au besoin, interpellé la société sur les éventuelles carences.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n° 59. L'orateur précise que le groupe des élus communistes a fait un communiqué qui est paru cet après-midi dans une dépêche de l'AFP et la dépêche AFP reprend des propos beaucoup plus durs que ceux qui figurent dans le vœu.

Mme STIEVENARD, première adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 59 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

2008, DEVE 35 - Lancement d'un marché négocié de travaux pour la réhabilitation de la passerelle suspendue au parc des Buttes Chaumont (19e).

M. CONTASSOT rappelle qu'un concours a été organisé voici quelques années pour la rénovation intégrale du parc des Buttes Chaumont, malheureusement ce concours n'a pas pu être mis en œuvre, pour des raisons juridiques, néanmoins, des travaux ont été entamés visant à conforter les sous-sols.

L'orateur indique que ce projet de délibération propose de rénover la passerelle.

L'orateur souhaite obtenir des informations permettant d'avoir une vision d'ensemble de ce qui est envisagé sur le parc des Buttes Chaumont, qui a vraiment besoin d'énormément d'investissements pour être mis aux meilleures normes environnementales mais aussi de sécurité.

Mme GIBOUDEAUX, adjointe, fait remarquer qu'est posée au travers de la question des Buttes Chaumont, celle de la rénovation des grands parcs parisiens qui sera une de ses priorités sous cette mandature, au même titre que la création des 30 hectares de nouveaux espaces verts.

L'orateur rappelle que le parc des Buttes Chaumont est construit à l'emplacement d'anciennes carrières de gypse où l'on constate aujourd'hui d'importants désordres.

L'orateur indique que certaines zones sont déjà fermées au public et il est à craindre que le parc soit progressivement interdit aux promeneurs, si l'on n'accélère pas le programme de rénovation.

L'orateur rappelle que des travaux, ont été engagés sous la précédente mandature pour quelque 10 millions d'euros, pour l'essentiel des injections de béton dans le sous-sol et le programme prévu dans cette mandature totalise quelque 40 millions d'euros destinés aux travaux suivants : l'achèvement de la consolidation des sous-sols, principalement autour du lac, pour 3 millions d'euros, la réfection de tous les réseaux hydraulique, objet de nombreuses fuites à l'origine de la dissolution du gypse et des désordres en sous-sol et des voiries, pour 12,5 millions d'euros et la remise en état de l'île et de la falaise, pour 22 millions d'euros.

L'orateur indique qu'elle souhaite inscrire ce programme de travaux au PIPP. L'orateur ajoute qu'il devra être suivi, sous la mandature suivante, d'une dernière tranche de travaux : restauration du pont Eiffel, remise en état des ruisseaux, des cascades et des gués, etc., l'objectif de la Ville pouvant être d'avoir un parc totalement rénové à l'occasion du 150e anniversaire du parc en 2017.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 35.

Il est adopté.

2008, DEVE 40 - Affectation d'une parcelle du domaine public du Jardin Blanc, parc André Citroën (15e), en vue d'y implanter un manège enfantin.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° 60 déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Mme de CLERMONT-TONNERRE rappelle qu'à l'origine, ce manège n'avait pas vocation à s'installer dans le 15e, en effet, son implantation était prévue dans le square Maurice Gardette dans le 11e arrondissement mais, devant l'opposition des riverains de ce square, la Ville qui s'était engagée vis-à-vis du concessionnaire, a été contrainte de rechercher un nouveau site.

L'orateur estime que le projet est positif sur le principe, dans la mesure où son groupe souhaitait que de nouvelles activités d'animation soient

implantées dans le parc Citroën, en revanche, une concertation minimum eût été souhaitable.

L'orateur fait remarquer que ce projet de délibération dit que le projet a été présenté dernièrement à la Municipalité parisienne, or, la demande du concessionnaire date d'il y a cinq ans, par ailleurs, le manège ne pourra pas être installé avant le mois d'octobre, pour des contraintes matérielles, et non au mois de juillet, comme l'a promis l'Exécutif, et enfin l'exposé des motifs évoque l'implantation d'un manège sur le thème des animaux en voie de disparition alors qu'il s'agit là d'un tout autre projet que celui concerné par ce projet de délibération.

L'orateur propose, un amendement, voté à l'unanimité du conseil du 15e, afin qu'en cas de nuisances avérées pour les riverains, et après concertation, le manège puisse être déplacé du Jardin Blanc vers l'extension du parc André Citroën, dont les habitants attendent d'ailleurs la réalisation depuis des années.

L'orateur ne désespère pas d'être entendue et remercie Mme GIBOUDEAUX qui a bien voulu accepter de venir dans le 15e tenir une réunion de concertation sur ce projet d'extension du parc.

Mme GIBOUDEAUX, adjointe, se réjouit que ce projet de délibération ait été voté par le conseil municipal du 15e arrondissement, en effet, un report avait été demandé au conseil précédent et il est important de pouvoir implanter ce manège dans ce quartier.

L'orateur rappelle qu'il n'y a pas de manège dans ce grand jardin et le contexte n'est pas le même que celui du square du 11e arrondissement, en effet, il s'agit d'un grand parc et une vraie demande existe à la fois des utilisateurs du parc mais aussi des riverains et des familles.

L'orateur annonce qu'en ce qui concerne l'installation de ce manège, il est techniquement possible qu'il s'installe cet été.

L'orateur rappelle qu'elle a expliqué à Philippe GOUJON qu'il existe une impossibilité aujourd'hui de situer le manège à un autre endroit, en effet, le concepteur du parc est tout à fait autorisé à imposer une situation très précise de l'implantation de ce manège.

L'orateur se déclare tout à fait favorable à cet amendement et tout à fait disposée à tenir une réunion d'information, de concertation sur l'extension du parc André Citroën et aussi d'indication sur les travaux futurs prévus dans ce parc.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 60 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 40 ainsi amendé.

Il est adopté.

Vœu n° 61 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Pavillon de l'Eau.

M. AURIACOMBE rappelle que Le "Pavillon de l'eau" s'est ouvert dans le 16e arrondissement il y a maintenant un an avec l'objectif d'une animation pour les jeunes et pour les scolaires.

L'orateur ajoute qu'il s'agit d'un musée relativement important qui s'étend sur trois étages, 1.200 mètres carrés, un amphithéâtre de 122 places et une cafétéria.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris saisisse l'Inspection générale de la Ville pour diligenter une enquête afin que la transparence soit faite sur le "Pavillon de l'eau" portant sur les moyens humains et financiers mis à la disposition de cette structure, et sur sa fréquentation, en précisant en particulier le nombre de scolaires parisiens visiteurs et le bénéfice tiré de cet espace par la population parisienne.

Mme LE STRAT, adjointe, se réjouit de l'intérêt que porte l'U.M.P. au "Pavillon de l'Eau" et regrette l'absence du nouveau maire du 16e, Claude GOASGUEN, qui a demandé à diligenter l'Inspection générale.

M. ALPHAND indique que c'est le Conseil d'arrondissement qui en a fait la demande.

Mme LE STRAT, adjointe, rappelle que ce pavillon a été inauguré il y a un an par le Maire de Paris et le précédent maire du 16e, avec qui l'Exécutif a toujours travaillé en bonne intelligence.

L'orateur invite la nouvelle équipe du 16e arrondissement à venir le visiter, à assister à ses activités, et ainsi ils seront rassurés sur son intérêt.

L'orateur fait remarquer que, alors qu'il n'a qu'un an d'existence, plus de 130 classes sont venues au "Pavillon de l'Eau" et que celui accueille, en moyenne 2.500 à 3.000 visiteurs par mois.

L'orateur précise que les moyens humains sont ceux d'"Eau de Paris", cela fait partie de leur mission d'informer les Parisiens et le public en général sur le service de l'eau et le thème de l'eau, de plus, ces moyens humains sont ceux qui étaient déjà dévolus au sein d'"Eau de Paris" pour ces activités et qui ont été redéployés au "Pavillon de l'eau".

L'orateur rappelle que ce "Pavillon de l'eau" peut être loué hors des temps d'exposition et de débats organisés à tous ceux qui veulent l'utiliser pour des débats et des conférences.

L'orateur considère qu'il n'est pas vraiment nécessaire de diligenter une enquête de l'Inspection générale au vu de ces nombreux éléments et invite les signataires du vœu à se rapprocher de l'équipe du pavillon pour avoir toutes les informations disponibles.

L'orateur émet un avis défavorable au vœu n° 61.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 61 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

2008, DDATC 43 - Signature d'une convention avec l'association "Cafézoïde" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

Mme ONGHENA fait remarquer qu'en 2005 le déficit de cette association est d'environ 22.000 euros soit 10 % du budget et qu'en 2006, le déficit se creuse et passe à 38.000 euros soit 13,5 % du budget, pour 2007, les éléments ne sont pas disponibles.

L'orateur ajoute que la masse salariale représente dans le budget prévisionnel 71 % des dépenses ce qui paraît vraiment très important, et la subvention demandée représente 4 % du budget.

L'orateur s'interroge : Comment s'assurer que l'on ne déroge pas aux règles de financement de la Ville ? Que l'on ne subventionne pas un déficit ? D'autant que le projet de délibération ne semble pas très clair et qu'il est difficile de faire le lien entre l'objet de l'association, son activité et l'objet de la subvention demandée.

M. BOUAKKAZ, adjoint, rapporteur, estime que les remarques d'Anne-Constance ONGHENA sont fondées parce que cela concerne un terrain expérimental, en effet, cette association est l'une des rares expériences de café à destination des enfants. L'orateur précise qu'il s'agit de quartiers où les repères familiaux sont brouillés et où il y a besoin de telles structures pour redonner du cadre et des règles.

L'orateur salue le travail extrêmement important fait par cette association, association suivie par un certain nombre de directions de la Ville, que ce soit le bureau des Temps, la D.A.S.E.S., ou la D.D.A.T.C.

L'orateur indique que cette association est suivie par un point d'appui, le point d'appui projet 19, de façon à l'aider à mieux se solvabiliser.

L'orateur précise que des gains sont à faire en sollicitant d'autres partenaires financiers, par exemple la CAF, en recouvrant un peu mieux les adhésions des enfants, des parents, en facturant un certain nombre de services que cette association donne du fait de son expérience pour créer des cafés associatifs dans toute la France, ou en louant son local à un certain nombre de structures.

L'orateur se déclare optimiste et estime que, dans les années qui viennent, il pourra donner d'excellentes nouvelles du redressement de cette association.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, fait remarquer que cette association a attiré l'attention de nombreux médias et qu'elle fait un travail assez original auprès de familles et de jeunes enfants. L'orateur invite les élus à lui rendre visite.

L'orateur indique que, quant à la charge en personnel, dans la structure des budgets des associations, l'essentiel, 75 % ou 80 %, est constitué par les charges de personnels, cela n'est pas propre à cette association.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 43.

Il est adopté.

Vœu n° 62 déposé par le groupe "Les Verts" visant à rembourser tous les conseillers d'arrondissement de leur abonnement à "Vélib'".

M. CONTASSOT indique qu'il s'agit de poursuivre le travail commencé au dernier Conseil de Paris pour aider les conseillers d'arrondissement, particulièrement ceux qui ne sont pas indemnisés, pour exercer dans des conditions minimales leur mandat.

L'orateur ajoute qu'il s'agit de simplifier un certain nombre de règles qui existent, qui permettent au conseiller d'arrondissement, dans des conditions tout à fait rocambolesques et absolument irréalistes du point de vue des coûts, de pouvoir utiliser le service Vélib'.

L'orateur précise qu'aujourd'hui, dans des conditions tout à fait complexes, il faut se faire rembourser à chaque location, et donc le coût d'encaissement ou de remboursement est très supérieur au coût du service lui-même donc il faut simplifier le dispositif, comme cela a été fait pour les fonctionnaires.

L'orateur souhaite que soient étendues les mêmes règles et les mêmes dispositifs à l'ensemble des conseillers d'arrondissement.

M. DAGNAUD, adjoint, rappelle que les adjoints aux maires d'arrondissement et les conseillers d'arrondissements bénéficient désormais de la mise à disposition d'une carte de transport "Navigo" deux zones.

L'orateur rappelle également qu'a été mis en place un dispositif dont il convient qu'il puisse être compliqué dans son utilisation, qui permettait aux élus d'arrondissement de bénéficier d'un abonnement collectif et mutualisé pour accéder au Vélib'.

L'orateur fait remarquer que les conseillers d'arrondissements n'ont pas forcément besoin qu'on leur tienne la main pour prendre un abonnement à Vélib'. L'orateur indique que dans la perspective des réflexions engagées en matière de déconcentration, décentralisation par Maité ERRECART, il se plaît à penser que des pistes nouvelles pourront être envisagées dans les tous prochains mois, dans le cadre des moyens renforcés donnés aux arrondissements, notamment à travers les états spéciaux.

L'orateur annonce qu'il ne souhaite pas mettre fin prématurément au dispositif qui a été engagé et qu'il a plutôt l'intuition que si le dispositif n'est pas aussi sollicité, c'est parce que les conseillers d'arrondissements n'attendent pas forcément que l'Exécutif mette à leur disposition un abonnement gratuit et qu'ils bénéficient des bienfaits de Vélib' sans avoir besoin de quiconque.

L'orateur souligne que s'ouvre la perspective d'une réflexion plus globale sur le renforcement des moyens d'intervention des mairies d'arrondissement et dans ce contexte, il est enclin à proposer le retrait du vœu n° 62.

M. CONTASSOT fait remarquer que ce sont exactement les arguments qui avaient été avancés pour expliquer pourquoi les fonctionnaires ne l'utilisaient pas dans la première période, parce que c'étaient ces modalités-là et il a fallu attendre plusieurs mois pour constater, à l'initiative de l'Exécutif de l'époque d'ailleurs, qu'il fallait modifier le dispositif pour que cela soit réellement utilisé.

L'orateur estime que si l'on veut favoriser les déplacements doux, il faut aussi que les procédures soient plus simples.

L'orateur indique qu'il maintient son vœu n° 62.

L'orateur déclare qu'il est d'accord pour que cela soit mis en oeuvre dans des procédures nouvelles de déconcentration, décentralisation mais sur le principe, il est possible de l'acter et de voir ensuite les modalités de mise en oeuvre.

M. DAGNAUD, adjoint, indique que c'est une perspective de simplification des modes d'utilisation qu'il évoquait en renvoyant à la communication qui sera faite à l'automne prochain dans le cadre de la réflexion engagée par Maïté ERRECART.

L'orateur ajoute que si le groupe "Les Verts" ne veut pas retirer son vœu, il appelle à voter contre.

Mme STIEVENARD, adjointe, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 62 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

2008, PP 58 - Opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques, caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police et aux opérations de transfert de préfourrières en fourrières. - Approbation du principe de l'opération et des pièces du marché.

M. GOUJON, maire du 15^e arrondissement, souhaite relayer l'exaspération des Parisiens quant à l'enlèvement de véhicules.

L'orateur ajoute que l'enlèvement est traumatisant pour l'automobiliste, car angoissant, coûteux, chronophage et constituant même parfois une atteinte à la propriété et à la liberté de circuler, et il ne devrait être pratiqué qu'au cas où le véhicule provoque une gêne réelle, mais, chacun sait que ce n'est absolument pas le seul critère, en effet, bien d'autres motivations sont à l'origine de nombre d'enlèvements, la plus répandue et la plus inadmissible étant le critère de rentabilité financière.

L'orateur fait remarquer que de nombreux enlèvements se font dans un périmètre proche des préfourrières, et là où l'enlèvement peut être réalisé le plus facilement et non pas là où il est le plus gênant.

L'orateur rappelle que le Conseil avait voté il y a quelques années un vœu accordant un délai d'un quart d'heure de grâce dans les cas où l'entrave apportée à la circulation ou au stationnement n'était pas avérée, distinction formalisée par l'apposition sur le véhicule d'une affichette de couleur rouge ou verte selon le cas mais aujourd'hui seul subsiste l'affichette rouge. L'orateur demande dans un souci de justice que l'on rétablisse cette distinction et que soit révisée aussi la liste obsolète des sites de stationnement gênant en concertation avec les maires d'arrondissement.

L'orateur considère que la raison de cette pratique détestable de l'enlèvement est claire, c'est

surtout une affaire d'argent, d'abord manquant de crédits que ne lui alloue pas suffisamment la Ville, la Préfecture de police trouve là un moyen d'alimenter son budget spécial et elle y est fortement encouragée par la Ville qui peut ainsi diminuer sa contribution financière, tout en laissant apparaître une augmentation factice du budget de la Préfecture de police.

L'orateur rappelle qu'il a eu à plusieurs reprises l'occasion de dénoncer cette pratique particulièrement préjudiciable lorsque, comme l'a révélé le compte administratif 2007 ce matin, la ville fixe sciemment des prévisions de recettes d'enlèvement tout à fait fantaisistes.

L'orateur indique que la Préfecture de police, pour ne pas perdre plusieurs millions d'euros a alors tendance à forcer sur les enlèvements.

L'orateur s'interroge : Faut-il continuer à concéder cette mission à des entreprises privées ou que la Préfecture de police s'y réinvestisse en y allouant les moyens nécessaires ?

L'orateur indique qu'une étatisation de cette fonction régalienne ne le choquerait pas et ainsi disparaîtrait le hiatus entre les ordres d'enlèvement passés par la salle de commandement sur propositions des effectifs chargés de la verbalisation et les sociétés d'enlèvement.

L'orateur estime que la Préfecture de police pourrait ainsi définir et mieux maîtriser sa politique d'enlèvement qui devrait consister à faire respecter la loi fermement, mais justement dans les seuls cas où il y a véritablement entrave au stationnement ou à la circulation.

L'orateur souhaiterait obtenir des précisions sur ces différents marchés : l'évaluation financière du coût de l'exécution des lots ? Le nombre des lots est-il le même ? Le découpage des secteurs géographiques d'intervention est-il identique à celui qui est indiqué ?

L'orateur considère que la pratique actuelle, par son injustice et son incohérence, nuit à une bonne gouvernance et à une meilleure politique de déplacements dans la ville, facteur de moindre pollution, de plus l'exaspération des Parisiens, et aussi des habitants des banlieues, ne cesse de monter et il serait bon d'y mettre un terme par une révision générale de la politique d'enlèvement en fourrière.

M. SARRE, adjoint, rapporteur, rappelle que c'est d'abord la loi et le règlement qui définissent le stationnement gênant, dangereux ou abusif et autorisent la mise en fourrière des véhicules en infraction.

L'orateur ajoute qu'ensuite la demande de mise en fourrière est émise par un agent de surveillance

de Paris placé sous l'autorité du Préfet de police, le nombre de demande d'enlèvements est relativement stable depuis 2004 et s'établit autour de 700.000.

L'orateur estime que l'on ne peut pas parler à ce niveau de harcèlement généralisé des services de police, même s'il souhaiterait davantage de discernement dans certains cas extrêmes, par exemple le stationnement sur des aires de livraison entre 2 et 3 heures du matin et il espère qu'une solution après l'expérimentation sera trouvée.

L'orateur indique que la dernière étape du processus est l'exécution de la demande d'enlèvement, l'exécution des demandes d'enlèvement qui a effectivement augmenté de façon sensible depuis 2006 avec un taux d'exécution qui est passé de 30 % en 2004 à 40 % en 2007 et donc l'on ne peut pas parler de harcèlement avec ce pourcentage.

L'orateur souligne les efforts réalisés par la Préfecture de police pour que les prestataires des marchés d'enlèvement soient incités à traiter de façon plus égale les véhicules à enlever, qu'ils soient proches ou éloignés de la fourrière.

L'orateur rassure M. GOUJON les dépenses qui n'avaient pas été prévues à ce titre au budget spécial primitif 2007 de la Préfecture de police ont été compensées par des recettes qui, elles non plus, n'avaient pas été prévues.

L'orateur insiste sur le fait que la volonté de l'Exécutif est d'accompagner la Préfecture de police dans ses missions naturelles et, d'ailleurs la contribution de la Ville au budget spécial de la Préfecture de police a augmenté de 42 % entre 2001 et 2008.

M. VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme STIEVENARD, adjointe, au fauteuil de la présidence).

M. LE PREFET DE POLICE rappelle que la Préfecture de police, sauf dans certains cas, ne définit pas elle-même les emplacements ouverts au stationnement et ceux qui ne le sont pas.

L'orateur précise que les projets qui sont soumis à l'Assemblée traitent du renouvellement des marchés de jour et non de nuit et s'il y a cinq lots au lieu de trois, c'est parce qu'il est tenu compte des nouvelles implantations qui résultent de la formation de certains sites et du réaménagement du programme parisien des fourrières, d'ailleurs cette nouvelle répartition permettra un rééquilibrage du traitement des différents arrondissements de la capitale puisque le maître mot de cette réforme et de ses marchés, c'est l'égalité territoriale.

L'orateur souligne qu'en augmentant le coût payé aux prestataires lorsqu'ils font des trajets plus longs, on tue dans l'œuf l'incitation qu'il y avait à aller faire les enlèvements plus vite dans les quartiers périphériques, donc toujours au même endroit. L'orateur ajoute qu'il y aura des pénalités lorsque les prestataires n'assureront pas un niveau minimal de taux d'exécution dans l'ensemble des arrondissements.

L'orateur indique qu'il a pu être constaté qu'il y avait beaucoup de dégradations dans les enlèvements de deux-roues, il a été demandé dans le marché que les prestataires mettent en œuvre des matériels adaptés pour limiter ces dégradations.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 58.

Il est adopté.

Vœu n° 63 déposé par M. Jacques BOUTAULT, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Sylvie WIEVIORKA relatif au rétablissement de la tranquillité publique dans les rues Saint-Denis et Greneta.

Mme WIEVIORKA indique que, à l'angle des rues Saint-Denis et Greneta, au cœur de la zone piétonne du 2^e arrondissement, sévit une bande de personnes qui agressent les commerçants, les habitants et se livrent à des trafics de drogue. L'orateur ajoute que dernièrement, le directeur de la Maison des associations a lui-même été insulté et menacé par cette bande de jeunes. L'orateur souligne que les élus du 2^e, régulièrement destinataires de pétitions, à de nombreuses reprises, ont sollicité le commissariat pour intervenir sur cette situation et estiment que l'intervention des forces de police n'est pas à la hauteur du problème posé.

L'orateur souhaite que M. le Préfet de police prenne toutes les mesures nécessaires pour le rétablissement immédiat de la tranquillité publique dans les rues Saint-Denis et Greneta.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE rappelle que depuis plusieurs semaines, la présence policière a été notablement renforcée entre 18 heures et 2 heures du matin, avec une présence visible, dissuasive et également de rencontre avec les commerçants. L'orateur ajoute que les dernières semaines ont vu l'interpellation de sept personnes dont deux pour ivresse publique, deux pour outrage, un pour menace de mort à l'encontre d'un commerçant et un pour détention de produits stupéfiants.

L'orateur précise qu'il ne suffit pas, pour les services de police, pour obtenir des moyens d'action coercitifs, d'être saisis par une pétition, en effet, un dépôt de plainte est nécessaire car sauf le cas

de flagrant délit, un service de police ne peut pas agir s'il n'est pas saisi d'une plainte.

M. SARRE, adjoint, émet un avis favorable à ce vœu et incite le Préfet de police à prendre toutes les mesures nécessaires au rétablissement de la tranquillité publique dans les rues Saint-Denis et Greneta.

L'orateur ajoute que l'Exécutif étudie avec la DPP les moyens de proposer une offre ponctuelle de médiation, en complément de l'action policière dans le 2e arrondissement de Paris.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 63 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 64 déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité dans le 19e arrondissement.

M. GIANNESINI insiste sur le fait que l'insécurité touche tous les habitants du 19e arrondissement qui font état d'actes de violence, de délinquance, de trafic et de présence de bandes qui mettent les quartiers dans la terreur.

L'orateur regrette que le sénateur-maire du 19e arrondissement, fidèle à son discours, continue de nier cette réalité en disant que cela donne une mauvaise image de l'arrondissement.

L'orateur ajoute que la situation empire et n'est plus tolérable pour les habitants qui vivent aujourd'hui dans la peur, par exemple : une femme a été tuée à coups de couteau au-dessus des Buttes-Chaumont car elle refusait de laisser son sac, une bande de jeunes délinquants menacent et agressent régulièrement les commerçants de la place des Fêtes, la cité Edmond Michelet est une zone de non-droit, qui n'est plus accessible ni à la police ni aux services municipaux, notamment le G.P.I.S. etc.

L'orateur fait remarquer qu'il ne s'agit pas de voyous qui arrivent d'autres arrondissements ou de banlieue, en effet, ils habitent sur place, organisent leur trafic en toute tranquillité et entraînent les plus jeunes dans leurs actes de délinquance.

L'orateur insiste sur le fait que c'est tout l'arrondissement qui est concerné, en effet, pas un secteur de l'arrondissement n'est épargné par le trafic de drogue, la violence verbale, physique et les intimidations.

L'orateur indique que les policiers eux-mêmes, se sentent impuissants, peu nombreux et, avec des moyens limités, face à cette montée importante de la violence et de l'insécurité.

L'orateur rappelle que les victimes sont avant tout des femmes, des hommes, des enfants pris en otage par ces voyous qui les terrorisent et les privent d'une liberté fondamentale : celle d'aller et venir en toute sécurité et ces victimes, ne sont jamais les plus favorisées, leurs revenus sont modestes et leur conditions de vie difficiles.

L'orateur estime que la situation aujourd'hui est à ce point grave, qu'il s'agit, si rien n'est fait, de non-assistance à personne en danger.

L'orateur souhaite que les policiers soient en nombre suffisant pour agir au cœur des quartiers et ramener l'ordre républicain, que le Groupement d'Intervention Régional de Paris soit mobilisé afin de lutter contre les trafics de drogue et démanteler ces réseaux qui font régner la terreur, que la vidéoprotection soit développée pour protéger les victimes et dissuader les passages à l'acte.

M. SARRE, adjoint, estime que les considérants de ce vœu ne sont pas acceptables, et que ce vœu, est contraire à l'esprit républicain, en effet, il prend à partie le sénateur-maire du 19e arrondissement et cette attaque ad hominem est navrante.

L'orateur ajoute que cela est contraire à l'esprit républicain parce que l'excès des termes pourrait finir par desservir la cause du 19e arrondissement.

L'orateur fait remarquer que cela est aussi contraire à l'esprit républicain, parce qu'il s'agit d'une exploitation politicienne d'un problème réel, un problème suffisamment sérieux pour qu'on l'aborde autrement que par l'invective caricaturale.

L'orateur indique que la procédure d'un vœu en Conseil de Paris est utilisée, alors que le signataire aurait pu avoir un contact direct avec le commissariat du 19e arrondissement et le cabinet du Préfet de police.

L'orateur rappelle que la Préfecture de police, le G.P.I.S., les bâilleurs, la mairie du 19e, la DPP et son cabinet oeuvrent de concert pour articuler et proportionner leurs réponses aux situations problématiques du quartier.

L'orateur rappelle qu'il a reçu M. Roger MADEC et M. PENINOÛ en mai en présence du directeur de la DPP à ce sujet et qu'une réunion s'est tenue en juin à la mairie du 19e où des décisions ont été prises qui seront mises en œuvre par la Préfecture de police, le G.P.I.S. ou la D.P.P.

L'orateur ajoute que les agents du G.P.I.S. et de la Police nationale travaillent d'ores et déjà, en effet, le G P I S intervient tous les jours de la semaine dans le secteur, sur les cinq derniers mois il a réalisé 235 rondes, procédé à 108 interventions et 379 évictions.

L'orateur invite l'Assemblée à rejeter catégoriquement ce vœu, en effet, il veut que tout le monde puisse distinguer au maximum la polémique politicienne de la mission constitutionnelle collective du Conseil.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE rappelle que le crime odieux commis le 22 avril l'a été pour un butin dérisoire et l'émotion ressentie dans le quartier est compréhensible.

L'orateur ajoute que le meurtrier présumé a été interpellé rapidement par la brigade criminelle avec l'apport décisif pour l'enquête d'une image de vidéo surveillance du bus emprunté par l'auteur.

L'orateur indique que la Préfecture de police admet que la délinquance de l'arrondissement demeure forte, que des violences et agressions y sont commises, et M. le Préfet de police répondra point par point au courrier de M. GIANNESINI. L'orateur indique également que la Préfecture de police veut rendre compte de son action et indiquer qu'elle ne se retrouve pas dans le caractère trop sombre du tableau qui vient d'être dépeint, en effet, de 2001 à 2007, la délinquance générale a baissé de 15 % dans l'arrondissement, la baisse atteint 42 % pour la délinquance de proximité et 25 % pour les violences contre les personnes, et sur les quatre premiers mois de cette année, un nouveau recul est constaté de 12 %.

L'orateur fait observer que si la délinquance varie, il n'existe aucune zone de non droit où la police républicaine s'interdit d'aller, elle patrouille, enquête partout et joue de la complémentarité entre les unités de proximité, d'intervention et d'investigation, par ailleurs, s'agissant des moyens, ils sont satisfaisants dans l'arrondissement et pleinement mobilisés, en témoigne l'augmentation de 21 % des infractions révélées par l'action des services en 2007 et la hausse du taux d'élucidation de quatre points depuis le début de l'année.

L'orateur rappelle que cet arrondissement est, avec le 18e, au premier rang des priorités du plan anti drogue avec 363 interpellations depuis le début de l'année dans le cadre d'opérations structurées et mûries dans une perspective de démantèlement des filières, et le G.I.R. a pu compléter cette action pour capter les profits mal acquis dans sept dossiers de filières de trafic de stupéfiants.

L'orateur estime que si le 19e arrondissement devient progressivement plus sûr, il n'est pas question de se satisfaire de la situation présente et les élus parisiens peuvent compter sur l'engagement de la Préfecture de police pour gagner de nouvelles marges sur la délinquance, de plus, la diffusion de la Police Technique et Scientifique et le recours à la vidéo protection seront des vecteurs essentiels afin de démultiplier l'impact sur le terrain de l'occupation de la voie publique par les policiers.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 64 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Vœu n° 65 déposé par le groupe UMPPA relatif à la lutte contre les crimes et délits sexuels à Paris.

Vœu n° 65 bis de l'Exécutif.

Vœu n° 66 déposé par le groupe communiste relatif aux victimes de violences sexuelles et de violences conjugales.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement, rappelle que la cartographie des crimes et délits sexuels vient d'être établie par l'Observatoire national de la Délinquance à partir de plusieurs centaines de procédures mettant en cause 600 et quelques personnes dont 60 % de Parisiens.

L'orateur souhaite que M. le Préfet de police précise les dispositions qu'il compte prendre afin d'intensifier la lutte contre ces crimes et délits commis dans la capitale et plus particulièrement dans les arrondissements les plus concernés.

M. BROSSAT rappelle qu'une récente étude de l'Observatoire national de la délinquance menée en lien avec la Préfecture de Paris montre que les agressions sexuelles et les viols élucidés ont progressé dans la capitale.

L'orateur indique que dans le même temps, il est possible de constater une régression de la visibilité des actions gouvernementales dans ce domaine, aucun Ministère ou Secrétariat d'état ne reprend plus la notion d'égalité, de droit des femmes ou de parité dans son intitulé, de plus, le service du droit des femmes et de l'égalité intégré au ministère du Travail risque de voir ses crédits diminués.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris travaille en lien avec la Préfecture de Paris à l'élaboration et à la mise en oeuvre de campagnes de prévention des violences sexuelles et augmente dans le même temps la visibilité et l'accessibilité des points d'accueil dédiés aux femmes victimes de violences, quelle que soit leur appartenance sociale ou leur situation administrative.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE rappelle que l'efficacité de l'investigation policière, et c'est particulièrement vrai en matière de délits sexuels, implique trois choses : l'analyse criminalistique des faits, le recoupement de ses informations et l'élaboration de synthèse pour détecter des événements sériels.

L'orateur fait remarquer que l'analyse cartographique est un adjuvant précieux en la

matière, qui montre que le trajet moyen parcouru entre le domicile de l'auteur de l'agression et le lieu de commission des faits est limité, donc en moyenne et d'une certaine manière, la délinquance sexuelle et une délinquance de proximité relative.

L'orateur rappelle qu'à la base du travail du policier, il y a d'abord les techniques d'investigation, la qualité de l'accueil aux victimes est très importantes, c'est d'abord un impératif moral pour la victimes mais aussi un facteur de réussite de l'enquête, en effet, la qualité du lien établi permet le recueil d'indices ou de signalements plus fiables qui peuvent s'avérer positifs pour le progrès de l'enquête.

L'orateur souligne qu'à Paris la brigade de protection des mineurs et le service compétent pour les femmes victimes de violence sont les premiers à disposer du concours à temps plein de psychologues payés par l'Etat.

L'orateur indique que sont aussi utilisés le fichier des empreintes génétiques, outil irremplaçable pour l'élucidation de nombreuses affaires d'atteintes sexuelles, ainsi que les fichiers de police classique puisque lorsqu'on les confronte à des fichiers ou à des photos extraites de vidéos surveillance, on peut résoudre beaucoup plus d'affaire.

L'orateur rappelle que pour le suivi des délinquants sexuels, l'Etat a créé un fichier national des auteurs d'infractions sexuelles en 2005 et à Paris, c'est la Direction de la Police Judiciaire qui est compétente pour l'appliquer, plus de 900 personnes sont suivies dans ce cadre.

M. SARRE, adjoint, indique que cette étude de l'Observatoire national de la délinquance présente un intérêt car elle permet de mieux caractériser ces infractions graves qui méritent une répression accrue et l'emploi de moyens de Police Judiciaire aujourd'hui de plus en plus perfectionnés.

L'orateur fait remarquer que ces chiffres sont partiels et donnent une photographie des actes commis sur une seule année, or, ce ne sont que des études sur plusieurs années, donnant des évolutions en tendance, qui permettent de mieux caractériser le phénomène, de surcroît, ces statistiques des crimes et délits sexuels ne sont pas redressées par rapport au nombre d'habitants des arrondissements et cette exploitation statistique donnerait certainement une tout autre vision du territoire parisien.

L'orateur, dès lors, ne veut pas donner un avis favorable au vœu n° 65. L'orateur fait observer que M. le Préfet de police pourra communiquer à l'Assemblée les actions engagées par la Préfecture de police contre ces auteurs de violence et il lui demande, d'ailleurs, d'avoir communication de l'intégralité de l'étude, ceci s'inscrira dans le cadre de l'information globale du Conseil.

L'orateur rappelle que la lutte contre les violences faites aux femmes est et demeure un champ prioritaire d'action de la Ville de Paris, qui a fait l'objet en 2004 d'un avenant spécifique au contrat parisien de sécurité dont le but était de mieux organiser cette intervention, en partenariat avec les nombreux acteurs institutionnels et associatifs, ce qui a permis, en lien avec le parquet de Paris, d'adopter une politique de fermeté à l'égard des auteurs de violences sexuelles et conjugales.

L'orateur propose d'adopter le vœu n° 65 bis visant à prendre en compte, comme axe prioritaire dans le futur contrat parisien de sécurité, la lutte contre les comportements sexistes et les violences sexuelles et conjugales comprenant des actions partenariales pour permettre à chacun d'agir en complémentarité, autrement dit, d'être de plus en plus efficace.

Mme LALEM, adjointe, rappelle que l'ensemble du réseau associatif et l'ensemble des acteurs qui interviennent sur ces questions demandent à ce que se mette en place un dispositif global, dispositif analogue à ceux mis en place par les pays européens et qui permette à la fois d'intégrer des réponses juridiques, des éléments par rapport à la prévention, la formation de l'ensemble des acteurs, les dispositifs sociaux et financiers, l'hébergement, mais aussi la prise en charge psychologique des auteurs de violence, etc.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne Paris, dès 2001, Bertrand DELANOE a souhaité faire de cette question une préoccupation majeure, et les violences à l'encontre des femmes ont fait l'objet d'une approche partenariale et transversale à la fois avec le réseau associatif compétent et avec les différentes directions et les différents élus, mais aussi avec l'ensemble des échelons déconcentrés concernés sous l'égide du Préfet.

L'orateur rappelle les quatre axes retenus pour faire face à cette préoccupation, d'abord le travail qui est fait au niveau de l'accueil d'hébergement, en effet, l'Exécutif a rénové, réhabilité des centres accueillant les femmes victimes de violence pour une capacité totale de 1.000 places et a ouvert un centre spécifiquement dédié à l'accueil des femmes victimes de violence dans le 15e, le centre Suzanne Képès, et compte tenu de la carence persistante de la réponse de l'Etat à ce niveau, le Maire de Paris a souhaité inscrire la création de deux nouveaux centres d'hébergement au cours de cette mandature.

L'orateur ajoute qu'au niveau du soutien au réseau associatif, un partenariat solide, a été construit avec les associations professionnelles qui oeuvrent au quotidien pour accompagner ces femmes blessées et le soutien de l'Exécutif représente un financement annuel d'environ 600.000 euros qui recouvre à la fois des actions d'accompagnement, de prise en charge mais aussi

l'écoute téléphonique spécifique, que ce soit au niveau du viol ou bien au niveau des violences dans le couple.

L'orateur rappelle les efforts consentis en matière de sensibilisation et la formation des agents de la ville.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne les contrats locaux de sécurité des arrondissements ces dispositifs ne sont portés que par quelques arrondissements qui, dans une démarche politique volontariste, ont souhaité intégrer la problématique des violences conjugales dans ce cadre.

L'orateur invite l'ensemble des arrondissements et le 15e en premier lieu, à inscrire cette problématique dans les contrats locaux de sécurité et à permettre que le maillage actuel qui permet d'avoir des réseaux d'aide aux victimes d'infraction pénale, dont les violences conjugales, mais qui ne concernent que 12 arrondissements, puissent s'étendre à l'ensemble des arrondissements.

L'orateur rappelle que le partenariat avec l'Etat est indispensable et ses craintes aujourd'hui sont exacerbées par la disparition probable de la chargée de mission départementale aux droits des femmes, dont la fonction consistait à être la cheville ouvrière de la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes, lieu par excellence de concertation interministérielle et de projets conjoints présidés par le Préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n° 66 déposé par les élus communistes.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, demande à Monsieur GOUJON, s'il accepte de retirer son vœu n° 65 au profit du vœu n° 65 bis déposé par l'Exécutif.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement, fait remarquer, après ce quart d'heure de propagande municipale, que s'il partage beaucoup des propositions qui ont été faites et des mesures qui ont été prises, il n'est pas acceptable de dire que le Gouvernement n'a pas agi puisqu'il y a un plan Vautrin qui, sur plusieurs années, vise à renforcer de façon tout à fait importante cette politique.

L'orateur ajoute que le gouvernement a fait voter une loi sur la prévention des violences commises en couple qui a permis de qualifier le viol de crime, ce qui n'était pas fait dans la loi et de permettre aussi la décohabitation et d'augmenter l'âge légal pour la femme afin de se marier.

L'orateur remercie, M. le Préfet de police pour les indications qu'il a données au Conseil. L'orateur indique qu'il maintient son vœu, mais qu'il votera aussi celui de l'Exécutif.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°65 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°65 bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°66, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°67 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la baisse des crédits de l'Etat pour les associations parisiennes situées en zones "politique de la ville".

Mme PIGEON indique que ce vœu invite le Conseil de Paris à mobiliser le Préfet de Paris autour de deux éléments, les inquiétudes des associations quant à leur financement dans le cadre de leurs actions « politique de la ville » et le souhait d'en savoir plus sur les engagements de l'Etat et même d'avoir des évaluations précises.

L'orateur rappelle que le rendu du Plan Espoir Banlieue est toujours attendu, pour autant, des centaines d'actions associatives se déroulent dans huit arrondissements de Paris qui comportent les 14 quartiers "politique de la ville".

L'orateur fait remarquer que les hypothèses actuelles sont plutôt inquiétantes, puisque des baisses de crédits de 20 % à 50 % sont évoquées, notamment dans le 20e arrondissement.

L'orateur rappelle que, durant les années 2003, 2004, la baisse des crédits avait été très forte de la part de l'Etat, de moins 20 % à moins 30 % sur deux années consécutives.

L'orateur ajoute qu'il faut se souvenir aussi des bonnes années de co-production avec l'Etat, 2006, 2007, qui avaient ramené le niveau de subvention à celui de 2002 et grâce auxquelles, depuis, on peut à nouveau relancer le travail en matière d'insertion sociale, professionnelle, d'éducation, de formation, de lutte contre l'illettrisme, de développement économique, de l'emploi et du commerce et tout ce qui fait le développement des quartiers.

Mme STIEVENARD, adjointe, indique qu'elle partage les fortes inquiétudes exprimées par Mme PIGEON et les élus de son groupe. L'orateur ajoute qu'un vœu relayant les mêmes préoccupations a été

adopté par les élus du 20^e arrondissement, constatant des gels de crédits importants, notamment pour les quartiers Belleville, Amandiers et Saint-Blaise.

L'orateur rappelle qu'après les émeutes urbaines de 2005, un rétablissement "in extremis" des enveloppes de subvention avait été opéré. L'orateur ajoute qu'elle appuie totalement la proposition que le Conseil de Paris soutienne unanimement une démarche auprès de M. le Préfet de Paris pour porter ce souci de reconnaissance des associations de quartier et de mise en paiement rapide de leurs subventions pour 2008.

L'orateur s'inquiète du report successif de la tenue du comité interministériel des villes, qui devait être réuni aujourd'hui même à Meaux avec l'ensemble des membres du Gouvernement, autour de Mme AMARA.

L'orateur ajoute qu'elle a exprimé, avec Mme HIDALGO, ses inquiétudes par rapport à l'ANRU, sur les financements d'investissements, notamment pour la cité Michelet.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n°67, qui vise à soutenir l'action des associations de quartiers.

M. GOUJON, maire du 15^e arrondissement, assure Mme STIEVENARD que la réunion du comité interministériel de la ville aura bien lieu.

L'orateur indique que, certes, les financements ne sont jamais assez importants pour faire face aux difficultés que rencontrent les habitants de ces territoires, mais il estime que dans ce vœu, la mise en cause de l'agence de cohésion sociale et de l'égalité des chances paraît injustifiée, puisqu'il se trouve qu'à Paris, la situation est très positive, les deux tiers des crédits délégués ayant déjà été mandatés avec beaucoup d'avance cette année.

L'orateur ajoute que des délégations de crédits complémentaires interviendront en septembre, les perspectives étant plutôt à la stabilité des financements, aucunement à la baisse. L'orateur considère que s'il y a nécessité d'intervenir pour telle association dans tel arrondissement, il faut le faire mais il n'est pas indispensable d'inquiéter l'ensemble du monde associatif, alors que les financements sont là et ont été mandatés en avance.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°67 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°68 déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants des anciens combattants.

Vœu n°68 bis déposé par l'Exécutif.

M. MENGUY indique que ce vœu vise à demander au Maire de Paris qu'il saisisse le S.T.I.F. en vue de la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants d'anciens combattants.

L'orateur rappelle que ce vœu, à l'origine déposé dans le 15^e arrondissement, a démontré les limites de la cohérence de la majorité municipale, en effet, alors qu'il s'agissait d'un engagement de campagne de l'actuel Maire M. DELANOË, qui s'est engagé devant les associations d'anciens combattants à mettre en place cette mesure, les élus de gauche, dans le 15^e arrondissement, n'ont pas pris part au vote et donc ne soutiennent pas les engagements de M. DELANOË.

L'orateur ajoute qu'il a découvert avec surprise que l'Exécutif a déposé un vœu n°68 bis qui reprend exactement les mêmes dispositions que son propre vœu.

L'orateur espère que cette disposition fera l'unanimité cette fois et que ce vœu sera adopté.

Mme CAPELLE, adjointe, rappelle que lors de la précédente mandature, au nom de son groupe, elle avait déposé un vœu qui avait reçu un avis favorable sur ce sujet parce que Bertrand DELANOË avait publiquement déclaré au congrès de la FNACA qu'il prendrait cette décision.

L'orateur ajoute que d'ailleurs M. DELANOË l'a mis dans son programme. L'orateur s'interroge : Pourquoi voulez vous que des élus du 15^e arrondissement de la majorité municipale de Paris votent un vœu complètement superfétatoire et qui n'a aucun sens, puisqu'il demande que le Maire de Paris saisisse le S.T.I.F. alors que le Maire de Paris le demande, le fait et va le faire ?

L'orateur rappelle que le Conseil de Paris avait reconnu qu'il était normal d'étendre le bénéfice de la gratuité à tous les conjoints survivants d'anciens combattants, c'est une mesure qui participe du nécessaire travail de mémoire auquel participe Paris.

L'orateur suggère aux élus de l'UMPPA, qu'il serait peut-être opportun, pour rendre hommage aux anciens combattants d'Algérie, d'accéder enfin à la demande de la FNACA et d'autres associations et de faire du 19 mars la journée officielle commémorant le souvenir de la guerre d'Algérie.

M. MENGUY se demande pourquoi l'Exécutif a redéposé un vœu juste derrière son propre vœu si celui-ci est superfétatoire.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, demande à **M. MENGUY** s'il retire son vœu ou non.

M. MENGUY fait observer que le vœu n°68 bis déposé par l'Exécutif reprend exactement la même chose que son vœu n°68.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, indique que la différence existe.

Mme CAPELLE, adjointe, estime que le vœu n°68 est faux.

M. MENGUY indique qu'il maintient son vœu n°68.

M. GAREL indique que puisque les vœux n°68 et le n°68 bis ne prévoient pas de mesures pour les conjoints survivants des anciens déserteurs et objecteurs de conscience, son groupe s'abstiendra.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°68 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°68 bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°69 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'un urbanisme intergénérationnel avec la création d'une première résidence intergénérationnelle dans le 18^e arrondissement.

Mme PIGEON souhaite que soit créé sur un même site, cité de la Chapelle, un équipement petite enfance, des logements pour étudiants infirmiers, un centre d'accueil de jour et de nuit pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi que des logements pour les personnes âgées.

L'orateur ajoute qu'elle demande l'inscription de ce projet au PIPP.

Mme CAPELLE, adjointe, émet, sous le contrôle de **M. MANO**, un avis favorable, dans la mesure où serait confirmée la faisabilité technique de ce projet. L'orateur rappelle que la surface est de 4.500 mètres carrés et la priorité sera donnée à la halte-garderie, au centre d'accueil de jour ainsi qu'aux résidences foyers pour usagers valides et

usagers nécessitant un équipement médicalisé. L'orateur souligne que tout l'enjeu de l'intergénération, c'est de faire vivre les gens les uns avec les autres et non pas les uns à côté des autres.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°69 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°70 déposé par M. MANO relatif à la création d'un "Paris Point Emeraude" dans le 16^e arrondissement.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, indique que n'étant pas défendu, ce vœu est retiré de l'ordre du jour.

Vœu n°71 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux moyens du service des droits des femmes et de l'égalité.

M. TORRETON indique que le service des droits des femmes, mis en place à une époque où il y avait un ministère des droits des femmes, il y a 23 ans, est en danger.

L'orateur rappelle que les projets de réorganisation du service des droits des femmes et de l'égalité, que l'Etat prépare dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques aboutiront à terme à la disparition des instances déconcentrées et à la dilution des objectifs d'égalité entre les sexes.

L'orateur insiste sur le fait qu'à l'heure où un tribunal de grande instance a considéré la virginité comme une qualité essentielle de l'être humain, à l'heure où il va redevenir possible de séparer les filles des garçons dans les écoles, à l'heure où les métiers les plus ingrats sont encore si souvent réservés aux femmes, à l'heure où la violence quotidienne est encore trop souvent le lot de trop de femmes, à l'heure où le monde politico-médiatique n'en finit toujours pas de s'interroger lamentablement sur la capacité qu'aurait une femme d'assumer obligatoirement sa triple fonction de mère de famille, d'épouse et de femme active, il semble primordial qu'un service efficace, identifiable, expérimenté et habilement réparti sur le territoire, soit préservé.

L'orateur considère que le projet du Gouvernement va à l'encontre des préconisations et des avancées européennes et cette lutte de tous les jours, cette vigilance de chaque instant mérite largement les 290 fonctionnaires compétents, actuellement en sursis de leur mission.

L'orateur estime que s'il s'agit de faire des économies, il est un peu indécent de les faire sur ce combat qui détermine le degré de civilisation d'une société.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour maintenir les moyens d'action du service des droits des femmes et de l'égalité et conforter sa place auprès de toutes les autres administrations.

Mme LALEM, adjointe, indique qu'elle adhère tout à fait à ce qui a été dit de manière si brillante par M. TORRETON.

L'orateur constate qu'au moment où la France va assurer la présidence européenne, cette politique est à contre-courant des préconisations et des avancées européennes indispensables à la démarche d'égalité. L'orateur rappelle que Paris a signé la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, mais pour une action efficace, il faut un Etat partenaire et une déléguée régionale et une chargée de mission départementale pour une politique de service public en faveur de l'égalité femmes/hommes.

L'orateur estime que cette administration doit rester un interlocuteur et contribuer au financement des associations qui œuvrent à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, un désinvestissement de l'Etat serait calamiteux pour les réseaux associatifs.

L'orateur souligne qu'à Paris, l'Exécutif soutient fortement ces acteurs associatifs et n'accepte pas le transfert des responsabilités de l'Etat sur les seules collectivités territoriales.

L'orateur attend de l'Etat qu'il soit à la hauteur des enjeux sociaux et démocratiques de l'égalité femmes/hommes et qu'il renonce au démantèlement du service des droits des femmes.

L'orateur indique que les acteurs concernés (responsables, personnels et syndicats) de ces différents services, rejoints par un grand nombre d'associations féministes et de nombreux chercheurs, ont signé un appel qui totalise 5.800 signatures et ont adressé une lettre ouverte publiée dans la presse à Mme Valérie LÉTARD.

L'orateur émet un avis favorable à ce vœu et demande que tout le monde puisse le voter.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°71, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°72 déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la création d'une maison sociale dans le 16e arrondissement.

M. AURIACOMBE rappelle qu'il s'agit d'un vœu qui a été voté à l'unanimité lors du Conseil du 16e arrondissement.

L'orateur fait remarquer qu'il n'existe pas actuellement de centre d'action sociale proprement dit dans le 16e arrondissement, en effet, il est dans la mairie et il se trouve à l'étroit dans le local qui lui est attribué où il reçoit environ 3.000 personnes par mois, de plus, la plupart des arrondissements parisiens disposent d'un point Paris Emeraude pour accueillir les personnes âgées et leurs proches.

L'orateur ajoute qu'actuellement dans le 16e arrondissement, très peu d'appartements sont disponibles pour ces populations vieillissantes, qui sont nombreuses dans cet arrondissement.

L'orateur rappelle qu'actuellement la Ville de Paris entreprend des négociations avec E.D.F. sur un local, situé au 6 place Possoz dans le 16e arrondissement, d'une superficie d'environ 7.000 mètres carrés sur 9 étages, en conséquence l'ensemble des élus du 16e arrondissement demandent que le Maire de Paris profite des négociations en cours avec E.D.F. pour que soit créé à cet endroit une mission sociale pour le 16e arrondissement, hébergeant un nouveau centre d'action sociale, le point Paris Emeraude, une résidence appartements pour les personnes âgées et enfin des logements sociaux mixtes de taille suffisante pour l'accueil des familles.

Mme CAPELLE, adjointe, confirme que cet immeuble, propriété de la Ville, est actuellement loué à E.D.F. qui ne l'occupe plus et dont le bail arrive à terme en fin d'année 2009.

L'orateur fait remarquer que les services sociaux du 16^e arrondissement disposent tout de même d'une surface de 1.000 mètres carrés, ce qui semble être quand même une surface suffisante, dans un lieu qui est bien identifié et surtout bien desservi.

L'orateur indique qu'à ce jour, il n'est nullement envisagé de déplacer ces services, en effet, il y a quelques autres arrondissements qui sont beaucoup plus en difficulté sur les services sociaux.

L'orateur fait observer qu'en ce qui concerne la création du point Paris Emeraude, c'était justement le sens du vœu n°70 qui a été voté à l'unanimité dans le 16e arrondissement.

L'orateur émet un avis extrêmement favorable sur la création d'un "Point Paris Emeraude" du 16e arrondissement, sachant qu'il faut scinder ce "Point Paris Emeraude" des 15e et 16e arrondissements qui dessert un bassin de population d'environ 90.000 personnes âgées de plus de 60 ans.

L'orateur concède que la création d'une résidence appartements doit être étudiée car les besoins sont avérés dans cet arrondissement, d'ailleurs sur la nécessité de créer des logements sociaux dans le 16^e arrondissement et particulièrement des logements adaptés aux familles, elle est d'accord.

L'orateur propose l'adoption de ce vœu, en retirant la proposition de déménager les services sociaux sinon elle ne pourrait pas donner un avis favorable.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, demande à **M. AURIACOMBE** s'il accepte l'amendement verbal de l'Exécutif.

M. AURIACOMBE indique qu'il accepte la proposition de Mme CAPELLÉ.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°72 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif compte tenu de la réserve qui vient d'être faite par Mme CAPELLE.

Il est adopté.

2008, DASCO 69 - Signature des conventions avec les 15 caisses des écoles proposant les modalités d'achat aux caisses des écoles des goûters fournis pour les enfants durant le temps périscolaire "le goûter récréatif" dans les écoles maternelles.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n°73 déposé par le groupe « Les Verts ».

M. GAREL indique que c'est un vœu que son groupe dépose de façon assez récurrente à chaque fois qu'il y a un projet de délibération qui concerne l'achat des produits pour les cantines scolaires.

L'orateur rappelle que l'Exécutif, à travers le Plan Climat, s'est engagé à ce qu'il y ait, d'ici la fin de la mandature, au moins 30 % de produits biologiques servis dans les cantines scolaires et cet objectif est loin d'être atteint.

L'orateur demande à **M. CHERKI**, de bien vouloir faire un bilan, assez rapidement, du pourcentage de produits biologiques servis aux enfants sur une année. L'orateur estime que si l'on veut atteindre les 30 %, il faut vraiment accélérer les choses.

L'orateur ajoute que cet amendement vise à ce que les goûters soient biologiques dans les écoles maternelles. L'orateur rappelle que lorsque il avait travaillé sur ce problème, sur la production des goûters avec **M. FERRAND**, il y avait eu un engagement que les goûters soient composés

uniquement, sauf s'il y avait vraiment des impossibilités très précises, de produit biologiques.

M. CHERKI, adjoint, rapporteur, confirme qu'il existe un engagement et qu'il faut le tenir. L'orateur souhaite que l'on mette en place un vrai groupe de travail, pas simplement entre la D.A.S.C.O. et lui-même, mais en y associant des élus qui sont en pointe sur le développement du bio.

L'orateur estime que si Paris veut passer de 20 à 30 % de bio et que les autres départements font la même chose, il faut exiger des pouvoirs publics qu'ils organisent la filière bio, en effet, s'il n'y a pas un travail fait en amont par l'Etat, Paris va arriver avec sa puissance financière et rafler les marchés, et la conséquence sera que d'autres enfants, non parisiens, ne pourront pas avoir accès au bio.

L'orateur indique qu'en conséquence, sur l'amendement n°73, il accepte le deuxième alinéa qui peut être mis en œuvre maintenant donc, à qualité équivalente, seront privilégiés les produits biologiques. L'orateur demande le retrait du premier alinéa et qu'en contre partie soit mis en place un groupe de travail au niveau de la Ville qui pourra interpeller l'Etat et discuter avec les élus de banlieue, afin d'obliger l'Etat à prendre ses responsabilités parce que c'est inévitable.

L'orateur rappelle que Paris compte 130.000 élèves à l'école primaire et qu'elle en nourrit 110.000 et si l'on souhaite tout d'un coup massivement passer au bio, il faut qu'en amont les choses aient été faites.

M. GAREL indique qu'il accepte la proposition de **M. CHERKI** et espère que ce groupe de travail se mettra en place rapidement afin que l'on puisse avoir des propositions très vite sur ce sujet car il y a eu beaucoup de promesses mais les choses avancent trop lentement.

L'orateur reconnaît qu'il y a des problèmes de filières, des problèmes en amont, mais il est vrai aussi que, comme souvent lorsqu'on parle de changements qui permettent un développement soutenable, on est souvent dans le discours et très peu dans les actes.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n°73 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif, compte tenu de la réserve de **M. CHERKI** et donc ce n'est que le deuxième alinéa.

Il est adopté.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 69 ainsi amendé.

Il est adopté.

2008, DASCO 78 - Signature de 72 marchés relatifs à l'organisation, la mise en oeuvre et au suivi des ateliers bleus culturels et scientifiques dans les écoles élémentaires publiques pour l'année scolaire 2008-2009.

Vœu n°74 déposé par le groupe « Les Verts » relatif au développement de l'éducation à l'environnement dans les « ateliers bleus ».

Vœu n°74 bis déposé par l'Exécutif.

M. GAREL souhaite que dans les ateliers bleus, il y ait des actions en matière d'éducation à l'environnement.

L'orateur estime qu'il y a de grosses demandes dans ce domaine, et pense que la Ville doit répondre à ces demandes. L'orateur indique qu'il sait qu'il peut compter sur le soutien de l'Exécutif sur ce dossier.

M. CHERKI, adjoint, indique qu'il aurait pu faire voter le vœu en l'état mais qu'il préfère proposer un vœu n°74 bis de l'Exécutif alternatif, par honnêteté.

L'orateur ajoute que, pour la rentrée, les délais sont trop brefs mais il propose que l'on intègre cette préoccupation politique légitime pour que dès 2009-2010, il soit possible d'y répondre.

M. GAREL accepte ce report d'un an parce que, effectivement, il ne semble pas raisonnable de faire cela à la rentrée prochaine.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, indique que le vœu n°74 est retiré.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n°74 bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 78.

Il est adopté.

Vœu n°75 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux mesures de carte scolaire proposées par l'Académie de Paris.

Vœu n°76 déposé par Mme CALANDRA et M. BARJETON, relatif aux suppressions de classes dans le 20e arrondissement.

Vœu n°77 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux fermetures de classes prévues à la rentrée scolaire 2008.

M. CORBIÈRE fait remarquer qu'après beaucoup de proclamations de la part du Gouvernement d'une pseudo priorité qui serait donnée à l'école et notamment au retour aux fondamentaux : lire, écrire, compter, la volonté du CDEN, tel qu'il a eu lieu le 11 juin, montre une autre politique.

L'orateur constate qu'il y a 4 suppressions de postes concernant des postes d'enseignants qui ont en charge des classes de CLIN, une classe de CLIN regroupe des populations d'élèves non francophones qui ont besoin que le service public soit un service public de qualité pour qu'ils puissent être s'intégrés et être accueillis comme il se doit, par ailleurs, il y a aussi la suppression de 5 postes de soutien lecture, ce qui donne un relief particulier à la priorité prétendument donnée à l'apprentissage de la lecture.

L'orateur ajoute que tout cela se fait, avec pour toile de fond notamment en matière de deuxième degré : les suppressions et les baisses de DHG, suppressions de postes particulièrement conséquentes à Paris et particulièrement dans les départements de l'Est parisien.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris intervienne auprès de l'inspecteur d'Académie de Paris afin qu'il revienne sur les mesures de fermetures de classes et de suppressions de postes, notamment de soutien de lecture et de CLIN, prévues à Paris pour la rentrée prochaine.

Mme SIMONNET indique que le vœu du 20e arrondissement est de même nature que celui qui vient de d'être présenté par M. CORBIÈRE pour le 12e arrondissement.

L'orateur rappelle que le 20e arrondissement, sur le plan démographique, est devenu le deuxième arrondissement de Paris, arrondissement populaire où les difficultés sociales sont plus importantes que dans le reste de la capitale, avec une population non francophone fortement présente.

L'orateur indique que, depuis le début du printemps, les mobilisations sociales successives, exemplaires dans le 20e et le nord-est parisien, n'ont eu de cesse de dénoncer la logique de suppression de postes dans l'Education nationale et leur conséquence désastreuse pour l'avenir de la réussite scolaire des élèves.

L'orateur ajoute qu'à de nombreuses reprises, la mairie du 20e a tenu à réaffirmer son soutien et le

Maire de Paris, lui-même, s'est déplacé dans une des écoles du 20^e, vendredi dernier, et ces mobilisations ont déjà en partie porté leurs fruits puisque toutes les suppressions de classes prévues dans le 20^e, comme ailleurs, n'ont pas été confirmées par les conclusions du CDEN de mercredi dernier, pour autant, 3 classes font toujours l'objet de fermeture et les ouvertures supplémentaire, nécessaires, au vu de l'augmentation des effectifs prévue, n'ont pas été obtenues.

L'orateur s'interroge : Dans combien d'écoles sera dépassée à la rentrée la norme académique des 25 élèves par classe pour les écoles en ZEP ? Et dans combien d'écoles certes non classées en ZEP mais qui connaissent parfois la moitié de leurs effectifs en suivi RASED, seront dépassés les 28, 30 et plus de 33 élèves par classe ?

L'orateur considère que le plus inacceptable est sans conteste la fermeture des classes d'initiation CLIN, deux classes d'initiation CLIN seront fermées dans le 20^e, et la suppression des postes de soutien de lecture, 3 postes de soutien lecture seront supprimés dans le 20^e.

L'orateur fait remarquer que c'est aux élèves qui en ont le plus besoin que l'on supprime les moyens et, dans le même temps, les moyens alloués à l'enseignement privé ont fortement augmenté.

L'orateur propose de reprendre le vœu adopté à l'unanimité du conseil d'arrondissement du 20^e qui demande au Maire de Paris de continuer à suivre avec vigilance la situation des écoles publiques du nord-est parisien.

M. GAREL indique qu'il n'a rien à ajouter car il partage tout à fait l'avis de ses deux collègues.

M. CHERKI, adjoint, fait observer que la carte scolaire donne l'impression d'être plutôt positive puisqu'on a un solde d'ouvertures de classes par rapport aux fermetures qui est de cinq alors qu'on a un effectif constant mais, quand on regarde dans le détail, il y a beaucoup de problèmes qui ne sont pas réglés.

L'orateur souligne la volonté affichée par le rectorat de faire une carte à moyens constants au motif que l'on aurait le même nombre d'élèves or, on affiche des ambitions nouvelles notamment l'ouverture de classes handicapées.

L'orateur relève que sur Paris, le rapport entre le public et le privé s'est stabilisé depuis sept ans, mais il y a un arrondissement où il y a une fuite massive d'élèves du public vers le privé, c'est le 17^e où cinq classes vont être fermées. L'orateur a signalé à l'Inspecteur d'Académie que c'était une faute car le signal est donné aux parents dans cet arrondissement que l'Académie de Paris ne fait pas confiance à l'enseignement public.

L'orateur estime qu'il fallait entreprendre une stratégie de reconquête de l'enseignement public dans cet arrondissement, c'est la raison pour laquelle il s'est opposé aux fermetures de classe dans le 17^e, mais n'a pu obtenir que la non fermeture de classes à Epinettes.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne le 20^e arrondissement il est tout à fait d'accord avec l'argumentaire très complet et pertinent de ses élus, d'ailleurs M. le Maire de Paris s'est rendu vendredi dans une école du 20^e arrondissement pour dire que ce n'est vraiment pas dans ces quartiers qu'il faut supprimer des moyens, au contraire.

L'orateur fait remarquer que la réforme dite DARCOS va avoir comme conséquence de supprimer deux heures de temps d'enseignement en passant de 26 à 24 heures hebdomadaires et, au motif qu'on va libérer deux heures par semaine, sans savoir d'ailleurs comment l'élémentaire va se réorganiser, on est en train de supprimer progressivement tous les moyens mis en place pour le traitement de l'échec scolaire pendant le temps scolaire et notamment toutes les activités de remédiation.

L'orateur souligne qu'en affichage il y a certes cinq classes ouvertes de plus que de classes fermées, mais il y a près de 23 blocages.

L'orateur indique qu'il s'agira d'être très vigilants à la rentrée d'autant que dans beaucoup d'endroits, comme l'Académie refuse de prendre en compte les élèves qui vont avoir trois ans dans l'année, considérant non pas qu'il ne faut pas les scolariser mais qu'elle n'a pas à les compter, beaucoup de classes qu'on aurait dû ouvrir n'ont pas été ouvertes.

L'orateur ajoute que lorsque l'on a établi la carte des Z.E.P., on n'a pas pris en compte l'évolution sociologique des quartiers dans lesquels les élèves seront 30 élèves par classe, en maternelle et en cours préparatoire.

L'orateur considère que par rapport à la carte scolaire initiale il y a eu, non pas des avancées, mais l'Académie a reculé sur des propositions scandaleuses grâce à la mobilisation très importante des enseignants et des parents d'élèves, 96 écoles parisiennes étaient mobilisées au moment de la nuit des écoles.

M. MENGUY indique que le groupe U.M.P. va s'abstenir sur les trois vœux.

L'orateur regrette que M. CHERKI donne un avis favorable alors que l'essence des vœux est contraire à ce qui a été acté lors du C.D.E.N.

L'orateur rappelle que M. CHERKI disait cet après-midi être très content que le delta des ouvertures fermetures soit positif et en l'espace de quelques heures il le regrette et émet des réserves, cela ne paraît pas très cohérent.

L'orateur recommande la prudence en matière de chiffres et rappelle qu'on ne parle pas que des chiffres, on parle des élèves.

L'orateur indique, en ce qui concerne les postes de soutien lecture, que sur les cinq postes concernés, une seule école a mis en place les stages de remise à niveau, et les cinq postes concernés vont être maintenant affectés pour la création de cinq classes supplémentaires à Paris.

L'orateur rappelle la création de trois postes supplémentaires pour la scolarisation des enfants autistes dont une nouvelle C.L.I.S. ouverte dans le 17e.

L'orateur rappelle également que les C.L.I.N. dépendent de la fréquentation des classes et il est normal dans un service public que l'on mette en avant l'adaptabilité et qu'il y ait une actualisation des données.

L'orateur souligne que le groupe U.M.P. se place dans l'intérêt des élèves et pas de certaines idéologies.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 75 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 76 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 77 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 78 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place du plan campus du Gouvernement en faveur des universités du 5e arrondissement.

Vœu n° 79 déposé par les groupes UMPPA et Centre et Indépendants, relatif au "Plan Campus" du gouvernement en faveur des Universités parisiennes, demandant l'implication et plus de volontarisme de la Ville de Paris.

Vœu n° 79 bis déposé par l'Exécutif.

M. JULLIARD, adjoint, souhaite que M. le Maire de Paris demande au Gouvernement et plus particulièrement à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie PECRESSE, que les établissements d'enseignement supérieur du Quartier latin fassent partie des prochaines annonces du Gouvernement concernant le plan Campus.

L'orateur souligne qu'une première vague d'annonces a été réalisée par la ministre, annonçant quelques campus retenus dans le cadre du plan de réhabilitation de bon nombre de campus universitaires français sans qu'aucun campus parisien, pas même d'Ile-de-France, n'ait été retenu par le Gouvernement.

L'orateur estime que des éléments objectifs amènent à penser que le Quartier latin devrait être retenu dans la seconde vague d'annonces du fait de : l'état d'abandon des locaux actuels du patrimoine universitaire du Quartier latin, d'un potentiel universitaire et scientifique exceptionnel dans le Quartier latin et évidemment de la nécessité de mieux accueillir les étudiants et les chercheurs dans le 5e arrondissement.

L'orateur souhaite que M. le Maire de Paris et l'ensemble des parlementaires parisiens demandent au Gouvernement que le Quartier latin devienne une priorité des prochaines annonces du plan Campus.

M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. VUILLERMOZ, adjoint, au fauteuil de la présidence.)

M. TIBERI regrette que Mme COHEN-SOLAL qui avait fait l'intervention au Conseil d'arrondissement et qui n'avait pas voté le vœu qu'il avait soumis ne soit pas présente en séance, et remercie M. JULLIARD de ses propos assez mesurés, mais pas tout à fait exacts, lorsqu'il laisse entendre que le Quartier latin est à l'abandon.

L'orateur rappelle les centaines de millions d'euros dépensés, notamment pour Jussieu, pour la restructuration, pour le désamiantage et l'effort qui est fait dans le cadre du plan U3M qui apparaît d'ailleurs dans le vœu n° 79 bis.

L'orateur rappelle qu'il a signé le plan U3M lorsque qu'il était Maire de Paris avec M. Jack LANG, il s'agit d'un contrat de très grande qualité pour moderniser, agrandir les salles de lecture, les bibliothèques et les logements d'étudiants.

L'orateur insiste sur le fait que dire qu'il y a un abandon du Quartier latin n'est pas tout à fait exact, c'est même le contraire, d'ailleurs, dans le cadre des

secteurs U3M, il faut aller voir la bibliothèque-salle de lecture qui va ouvrir bientôt rue Valette pour 1200 places d'étudiants et qui est un exemple parmi d'autres.

L'orateur relève que chaque année l'Etat ajoute un milliard d'euros supplémentaire sur le plan des universités.

L'orateur regrette vivement que la Mairie de Paris et Mme COHEN-SOLAL aient refusé d'affecter des locaux de la rue Rollin aux chercheurs.

M. CHERKI, adjoint, estime que cela n'est pas très sérieux.

M. TIBERI rappelle que, rue Rollin, il avait préparé un projet destiné aux chercheurs.

L'orateur rappelle que le plan Campus est un plan supplémentaire doté de 5 milliards d'euros.

L'orateur indique qu'une commission indépendante s'est réunie, composée de personnalités inattaquables, qui a estimé que 6 universités devaient être retenues et il n'y avait pas Paris.

L'orateur souhaite que dans la deuxième tranche figurent des établissements parisiens.

L'orateur souhaite également que M. le Maire de Paris, indépendamment des problèmes financiers, s'implique totalement comme de nombreux maires de province l'on fait, pour que la commission puisse retenir des projets pour Paris et notamment le quartier latin.

M. MISSIKA, adjoint, propose une lecture du vœu de M. Jean TIBERI pour faire sentir à quel point ce vœu est non seulement polémique, mais contraire aux intérêts des universités parisiennes.

M. TIBERI demande à quel endroit son vœu est polémique.

M. MISSIKA, adjoint, indique que "Constatant que la commission indépendante" alors que l'indépendance de la commission qui a statué a été remise en cause, non pas par des politiciens, mais simplement pas des universitaires, qu'ils soient Parisiens ou Français.

M. TIBERI indique qu'ils vont être content de l'apprendre.

M. MISSIKA, adjoint, poursuit "Dix sites universitaires à vocation de devenir des sites d'excellence" alors qu'il s'agit fondamentalement, dans le plan Campus de réparer des universités mal en point car mal entretenues depuis des années, tout simplement parce qu'elles étaient traitées en deçà des standards internationaux.

L'orateur souligne ce qui lui semble la plus grande imposture de ce plan Campus : « Considérant l'importance de l'opération » puisque l'on parle de "5 milliards de crédits que le Gouvernement s'est engagé à leur allouer" alors que ces 5 milliards d'euros ne sont pas donnés aux universités, en effet, ils sont remis à Bercy et Bercy est chargé de faire travailler ces 5 milliards d'euros pour produire des intérêts qui se situeront autour d'une centaine de millions d'euros par an et c'est cette centaine de millions d'euros, 180 millions exactement, qui doit être divisée par 10 et chaque projet recevra 18 millions d'euros par an, donc les 5 milliards d'euros n'ont rien à voir avec la réalité de ce qui sera proposé aux différents projets universitaires retenus dans le cadre du plan Campus.

L'orateur relève, dans le vœu de M. TIBERI, une réponse de Valérie PECRESSE : « l'insuffisance d'engagement des collectivités locales » et trouve ce propos inutilement polémique, de plus, elle a dit le contraire le lendemain, lors de l'inauguration de la bibliothèque Denis Diderot où elle a mis en valeur l'investissement de la Région et de la Ville de Paris dans le projet Campus Rive Gauche, où la Ville de Paris a mis plus de 350 millions d'euros et rien que dans la bibliothèque Denis Diderot, une bonne vingtaine de millions d'euros.

L'orateur note, toujours dans le même vœu, : "que le Maire de Paris s'implique d'urgence et fortement dans le processus du plan Campus » ou « mettre en œuvre tous les moyens propres à soutenir efficacement les dossiers » et juge que tout cela est inutilement polémique.

M. TIBERI demande en quoi est-ce polémique.

M. MISSIKA, adjoint, estime que l'UMP défend la politique du Gouvernement et ne se préoccupe pas des intérêts des Parisiens et singulièrement, de l'intérêt des universités parisiennes.

L'orateur rappelle que la Ville a acheté le foncier et mis gratuitement ce foncier à la disposition de l'Etat, a participé à la construction du pôle universitaire de la ZAC Paris Rive Gauche, a fourni des locaux de transition pour des établissements relevant de la seule tutelle de l'Etat, enfin, a massivement soutenu la vie étudiante, avec en particulier plus de 3800 logements étudiants financés, la quasi-totalité des logements rénovés et un soutien à la restauration universitaire. L'orateur ajoute que dans le projet de la Ville, pour la prochaine mandature, 4000 nouveaux logements étudiants seront financés ainsi que des logements pour les chercheurs et pour les chercheurs étrangers.

L'orateur fait remarquer que l'Etat a lancé unilatéralement ce plan Campus, a écarté de fait toute démarche partenariale et qu'il n'y a eu aucune concertation entre la Ville, la Région et le ministère des Universités, de plus, ce financement est

largement inférieur aux besoins des universités et des universités parisiennes, en effet la simple remise au niveau des standards internationaux des universités parisiennes réclame plusieurs milliards d'euros alors que l'on parle de dizaines de millions d'euros par projet.

L'orateur s'interroge : où sont la responsabilité, la liberté et l'autonomie des universités, quand cet argent est remis à Bercy, qui signera les chèques aux constructeurs des universités qui auront été sélectionnés.

L'orateur propose que le Maire de Paris et l'ensemble des parlementaires parisiens demandent au Gouvernement : qu'il engage les investissements nécessaires à la rénovation et la modernisation des établissements d'enseignement supérieur parisiens sous sa tutelle afin d'atteindre les standards d'accueil internationaux nécessaires à l'attractivité et au rayonnement international, d'une part, dans le cadre du Plan Campus et, d'autre part, en y ajoutant des ressources indispensables dans le cadre des prochaines lois de finances, qu'il prévoit un financement conforme aux standards internationaux des formations et de la recherche des universités et laboratoires parisiens et qu'il accepte la démarche partenariale proposée par la Ville et les collectivités territoriales, ce qu'il refuse depuis plusieurs années.

M. DAGNAUD, adjoint, président, demande à M. TIBERI s'il accepte de retirer son vœu.

M. TIBÉRI, maire du 5^e arrondissement, indique qu'il maintient son vœu.

L'orateur s'étonne de la violence des propos de M. MISSIKA, en effet, dire que la Commission est composée de personnalités qui ne sont pas indépendantes est scandaleux, en effet lorsqu'une personnalité comme M. GLOWINSKI, ancien administrateur du Collège de France, en fait partie, c'est lui faire injure.

L'orateur rappelle qu'un crédit de 1 milliard chaque année au budget des universités est affecté et que les 5 milliards que M. MISSIKA conteste sont en supplément de l'effort.

L'orateur indique que la Ville a fait des efforts dans le cadre du Plan U3M signé avec Jack LANG et c'est dans le cadre du Plan Campus que le Maire de Paris ne s'est pas impliqué.

L'orateur estime que le vœu de l'Exécutif n'a rien à voir avec le Plan Campus, il s'agit du problème général des financements de l'Etat.

M. LAMOUR rappelle que M. FRÊCHE et M. COLLOMB, à Montpellier et à Lyon, M. ROUSSET, pour le pôle Aquitaine, ne se sont pas posés la question de savoir si, oui ou non, il y avait un partenariat ; ils sont allés voir les patrons d'université et leur ont dit : "Il faut faire un projet

commun et c'est comme cela que vous gagnerez", et ils ont gagnés.

L'orateur s'étonne que maintenant M. MISSIKA se plaint que soi-disant l'Etat ne fait pas assez, mais il fallait que l'Exécutif agisse, ce n'est pas le tout d'annoncer 1 milliard de crédits, il fallait aller travailler avec les présidents d'université et présenter un projet cohérent et si l'Exécutif ne l'a pas fait, ce n'est pas la peine aujourd'hui de reporter la faute sur l'Etat.

M. DAGNAUD, adjoint, président, indique que le vœu n° 78 est retiré.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 79 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 79 bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

2008, DJS 320 Lancement d'un marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation et l'encadrement d'activités sportives et de loisirs au sein de l'espace de remise en forme du complexe sportif Alfred Nakache (20e).

Mme GIBOUDEAUX, adjointe, indique que l'on ne pouvait pas faire une gestion municipale complète de ce centre sportif, car, pour ce qui est de la gymnastique et du fitness, la Ville ne dispose pas d'éducateurs sportifs municipaux qui peuvent assurer ce genre de prestation.

L'orateur souhaite connaître au sujet de cette prestation de service pour l'organisation et l'animation d'activités sportives au sein de l'espace de remise en forme du complexe sportif Alfred Nakache si dans les futurs projets de cette mandature il est envisagé de former et d'avoir, au sein des personnels municipaux, ce type de prestations, afin d'éviter d'avoir recours à des prestations extérieures.

L'orateur rappelle que ce centre sportif, qui sera livré à l'automne, est situé dans le quartier du Bas-Belleville, quartier très populaire où beaucoup de personnes souhaitent s'inscrire dans ces activités sportives de gymnastique et de fitness, auxquelles elles ne peuvent pas accéder dans des centres privés.

L'orateur souhaite attirer l'attention de M. VUILLERMOZ sur l'accessibilité et le fait que les tarifs soient adaptés à la population locale.

L'orateur rappelle que cet équipement sportif a été demandé depuis 1995, en effet des conseils de quartier existent depuis 1995 dans le 20^e arrondissement et ils se sont beaucoup investis pour qu'une piscine soit installée dans le quartier Belleville, en effet, dans le 20^e arrondissement, n'existe qu'une seule piscine qui se situe Porte des Lilas et les enfants des écoles primaires, et même du collège, n'ont pas accès à des activités nautiques et vont même parfois jusqu'en banlieue en bus pour pouvoir apprendre à nager.

L'orateur ajoute que le conseil de quartier s'y est beaucoup investi et elle souhaite qu'il soit toujours informé et associé à la gestion de cet équipement très attendu.

M. VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur, indique en ce qui concerne le conseil de quartier, que l'ensemble du projet a fait l'objet d'une présentation dans les conseils de quartier du 20^e arrondissement lors de la précédente mandature.

L'orateur souligne que l'attribution se fera principalement en faveur des écoles du 20^e, en sachant que, s'il y a des possibilités de créneaux supplémentaires pour les écoles des trois autres arrondissements, la possibilité sera certainement examinée.

L'orateur précise, en ce qui concerne les agents de la filière, qu'aucun recrutement n'a été effectué en 2008 sur ce type de spécialité et n'est programmé sur les années à venir, en effet, une telle spécialisation, en créant des niches, freinerait une gestion dynamique des agents au sein de la filière.

L'orateur ajoute qu'en outre, l'organisation de ce type d'activité impose de recourir, pour une part, à des personnels à temps partiel et, concrètement, au recrutement de vacataires et pour l'instant, cette question n'est donc pas envisagée au niveau de la Ville et de la DJS.

L'orateur fait remarquer que les tarifs appliqués se situent dans la fourchette basse de ceux pratiqués dans le secteur privé et prévoient de nombreux cas de réduction, ainsi que la gratuité pour les bénéficiaires des minima sociaux.

L'orateur précise que cette grille tarifaire, qui sera appliquée à l'ensemble des espaces fitness, est celle définie par le Conseil de Paris lors de la séance des 15 et 26 mai 2006 et les prix pratiqués ne doivent pas être anticoncurrentiels, donc ils ont fait l'objet d'une analyse comparative avec les prix pratiqués dans le secteur privé et se situent dans une fourchette basse du marché.

L'orateur rappelle qu'il est possible de souscrire des abonnements ou d'acheter des carnets de tickets d'entrée à tarif dégressif.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 320.

Il est adopté.

Vœu n° 80 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'offre d'infrastructure sportive dans le 19^e.

M. VUILLERMOZ, adjoint, rappelle qu'il existe trois terrains de l'ASPPT, situé à Pantin, un terrain libre sur lequel l'Exécutif avait envisagé de créer un terrain de football, mais la mairie de Pantin a dit qu'elle avait la volonté d'y construire des logements et donc il a semblé inutile à l'Exécutif de faire des investissements qui n'auraient pas de suite.

L'orateur émet un avis défavorable sur le vœu n° 80.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 80 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Vœu n° 81 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation du Stade de Ligue.

Mme ONGHENA indique qu'elle tient, avant de retirer son vœu, à exprimer sa satisfaction, en effet, sa mobilisation sur ce dossier, porté devant cette Assemblée au moyen d'un vœu le mois dernier, a permis, en dépit d'un avis défavorable de l'Exécutif sur ce vœu, de faire avancer les choses, puisque certains des présidents d'associations concernés par l'utilisation du stade de ligue ont reçu aujourd'hui même un courrier les informant du délai supplémentaire d'un an avant la construction de la cuisine scolaire, alors que depuis plusieurs mois les attermoissements de l'Exécutif les laissaient sans visibilité.

M. VUILLERMOZ, adjoint, prend acte que le vœu est retiré et indique à Mme ONGHENA qu'il a fait aussi un certain nombre de choses qui permettaient d'aller dans le sens de ce que l'intérêt commun avait souhaité.

Vœu n° 82 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gestion et à l'aménagement du square du Docteur Calmette.

Vœu n° 82 bis déposé par l'Exécutif.

M. MENGUY se réjouit que la gauche rejoigne son groupe sur le vœu n° 82 concernant le square

Calmette.

L'orateur pense que l'Exécutif sera tout à fait d'accord pour retirer son vœu n° 82 bis puisqu'il fait doublon avec le vœu n° 82.

M. VUILLERMOZ, adjoint, fait remarquer que pour l'instant il faut faire faire une étude technique et financière par la DJS, sur la réalisation d'un terrain multisports pour la pratique du basket et du football, et donc il propose le retrait du vœu n° 82 et l'adoption du vœu n° 82 bis.

M. MENGUY indique qu'il retire son vœu n° 82.

M. DAGNAUD, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 82 bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).

M. DAGNAUD, adjoint, président, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Commission communale des impôts directs (R. 121) :

1) Redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

TITULAIRES

- M. Thierry GROSNON 20, rue Charles Lecocq 75015 Paris
- M. Jacques DESPONTS 40, avenue Reille 75014 Paris
- M. Gilbert DARMON 67, rue Saint-Blaise 75020 Paris
- M. Guy DEBALLE 155, rue Pelleport 75020 Paris

SUPPLEANTS

- M. Gérard POURTAUD 23, rue Gazan 75014 Paris
- M. Carlos MORET 27 bis, avenue René Coty 75014 Paris
- Mme Chantal LE HOUEROU, 52, rue Saint-Fargeau 75020 Paris
- M. Jean-Emmanuel CRASSOUS 49 bis, rue du Borrego 75020 Paris

II) Redevables de la taxe d'habitation :

TITULAIRES

- Mme Sylvie FOURIER 8, square des Bouleaux 75019 Paris
- M. Jean-Pierre GOLDSTEIN 36, avenue Philippe Auguste 75011 Paris
- M. Guy André CHAIGNON 8, rue du Cambodge 75020 Paris
- M. Jean-Philippe DAVIAUD 58, rue de Clignancourt 75018 Paris
- Mme Rose-Marie LOZANO 31-33, rue Alphonse Penaud 75020 Paris
- M. Stanislas BIETRY, boîte 21, 11, rue Nicolai 75012 Paris

SUPPLEANTS

- Mme Yasmine MOHAMMEDI, 24, rue Damrémont 75018 Paris
- M. Paul APELBAUM 144, rue de Charonne, 75011 Paris
- M. Olivier MOTTA 36, rue Stendhal 75020 Paris
- M. Aimé KOESSLER 62, boulevard de Ménilmontant 75020 Paris
- M. Nicolas GOARANT 5, villa des Pyrénées 75020 Paris
- M. Michel JALLAMION 121, avenue Ledru Rollin 75011 Paris

III) Redevables de la taxe professionnelle :

TITULAIRES

- M. Frédéric ALIMI 15, rue de Turbigo 75002 Paris
- M. Christian TUBEUF 8, rue Julien Lacroix 75020 Paris
- M. Damien ROMANET 50, rue Pernety 75014 Paris
- Mme Eva SAS 8, rue Pierre Girard 75019 Paris
- M. Lionel CHEMLA 24, rue des Petites Ecuries 75010 Paris
- M. Patrick MEIMOUN 8, rue Félix Faure 94300 Vincennes

SUPPLEANTS

- M. Hervé MOREL 122, rue Oberkampf 75011 Paris
- M. Gil TAIEB 236, boulevard Voltaire 75011 Paris
- Mme Géraldine CHALANÇON 106, rue Damrémont 75018 Paris
- Mme Liza KORN 19, rue Beaurepaire 75010 Paris
- M. David ZENOUDA, bar Le Next 17, rue Tiquetonne 75002 Paris
- M. Benjamin CYMERMAN 25, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Fondation Louis Lépine (Conseil d'administration) (R. 122) :

Titulaires :

- M. Georges SARRE, premier vice-président
- M. Mao PENINOU

Suppléants :

- M. Gilles ALAYRAC
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Association "Paris-Aide aux victimes" (Conseil d'administration) (R. 123) :

M. Georges SARRE.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (R. 124) :

- M. François VAUGLIN
- M. Daniel MARCOVITCH
- Mme Danièle POURTAUD
- M. Alexis CORBIERE
- Mme Laurence GOLDGRAB
- M. Yves CONTASSOT
- Mme Hélène BIDARD
- Mme Karen TAIEB
- Mme Marie-Laure HAREL
- M. François LEBEL
- M. Patrick TREMEGE
- Mme Marie-Chantal BACH
- Mme Catherine BRUNO.

Commission supérieure de contrôle du gaz (R. 125) :

- M. Daniel MARCOVITCH
- Mme Danièle POURTAUD
- M. Alexis CORBIERE
- Mme Laurence GOLDGRAB
- M. Claude DARGENT
- M. Yves CONTASSOT
- Mme Hélène BIDARD
- Mme Karen TAIEB
- M. Hervé BENESSIANO
- Mme Laurence DOUVIN
- M. Jean-Baptiste MENGUY
- M. Gérard d'ABOVILLE
- Mme Fabienne GASNIER.

Association "Impacts-Europe" (R. 126) :

Délégué titulaire :

- M. Claude DARGENT

Délégué suppléant :

- M. Denis BAUPIN.

Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (AMORCE) (R 127) :

- M. François DAGNAUD.

Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR+) (R. 128) :

- M. François DAGNAUD.

Association "Cercle national du recyclage"(R. 129) :

- M. François DAGNAUD.

Jury chargé de décerner les bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme (R. 130) :

- Mme Yamina BENGUIGUI
- M. Ian BROSSAT
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Etablissement public de la Cité de la musique (Conseil d'administration) (R. 131) :

- M. Patrick BLOCHE.

Conservatoire national de Région de Paris (Conseil d'établissement) (R. 132) :

- Mme Danièle POURTAUD
- Mme Emmanuelle BECKER.

Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) (Comité administrant ledit syndicat) (R. 133) :

- M. Jean-Didier BERTHAULT, suppléant de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, en remplacement de Mlle Emmanuelle DAUVERGNE ;

- Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, suppléante de Mme Rachida DATI, en remplacement de M. Jean-Didier BERTHAULT.

Lycée professionnel Jacques-Monod 12, rue Victor-Cousin (5e) (Conseil d'établissement) (R. 134) :

- M. Christophe NAJDOVSKI, suppléant en remplacement de M. Romain LEVY, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Centre de recherche, d'expertise et de contrôle des eaux de Paris (CRÉCEP) (Conseil d'administration - collège des Conseillers de Paris) (R. 135) :

- M. François VAUGLIN en remplacement de Mme Anne LE STRAT, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2008, R. 121 à R. 135).

Modification de la composition de commissions.

M. DAGNAUD, adjoint, président, informe l'Assemblée des modifications de la composition des commissions suivantes :

- M. Mao PENINOU intègre la 5e Commission en qualité de titulaire, en remplacement de M. Philippe MOINE ;

- M. Jean-Pierre CAFFET intègre la 6e Commission en qualité de suppléant en remplacement de M. François DAGNAUD ;

- M. Philippe MOINE intègre la 7e Commission en qualité de titulaire en remplacement de M. Mao PENINOU ;

- M. François DAGNAUD intègre la 8e Commission en qualité de suppléant en remplacement de M. Jean-Pierre CAFFET.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. DAGNAUD, adjoint, président, propose à l'Assemblée d'adopter par un vote global, à main levée, l'ensemble des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ils sont adoptés.

(La séance est levée à 22 h 25 mn.)

Votes spécifiques.

Philippe DUCLOUX
Laurence GOLDGRAB
Patrick BLOCHE
Lyne COHEN-SOLAL
Julien BARGETON
Jacques BOUTAULT
Claude-Annick TISSOT
Brigitte KUSTER
Julien BARGETON

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 125.

Jean-Yves MANO
Colombe BROSSEL
Gisèle STIEVENARD
Halima JEMNI
Daniel ASSOULINE
Hélène BIDARD
Christophe NAJDOVSKI
Roxane DECORTE
Emmanuelle DAUVERGNE
Anne TACHENE
Gisèle STIEVENARD

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération : DLH 71, DLH 84.

Jean-Yves MANO
Myriam EL KHOMRY
Halima JEMNI
Gauthier CARON-THIBAUT
René DUTREY
Jean TIBERI
Roxane DECORTE

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération : DU 43, DLH 75, DU 35, DU 78.

Lyne COHEN-SOLAL
Danièle POURTAUD
Philippe MOINE
Catherine DUMAS

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 18.

Christophe GIRARD
Romain LEVY
Karen TAIEB
Jean-Pierre LECOQ
Catherine DUMAS

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 204.

M. LE MAIRE DE PARIS
Christophe GIRARD

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 14.

Claudine BOUYGUES
Gisèle STIEVENARD
Romain LEVY
François VAUGLIN
Fabienne GIBOUDEAUX
Rémi FERAUD
Ian BROSSAT
Pierre CHARON
Jérôme DUBUS
François VAUGLIN

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 52.

Pierre CASTAGNOU
Danièle POURTAUD
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Dominique BERTINOTTI
Frédérique CALANDRA
Sandrine CHARNOZ
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Jean-François LEGARET
Claude-Annick TISSOT
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Roger MADEC
Claude BOUYGUES
Isabelle GACHET
Rémi FERAUD
François DAGNAUD
Denis BAUPIN
Brigitte KUSTER
Hervé BENESSIONO
Jean-Jacques GIANNESINI
Fabienne GASNIER
Claudine BOUYGUES

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DF 47.

Hélène MACE de LEPINAY

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 78.

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 16 et mardi 17 juin 2008 siégeant en formation de Conseil municipal.

A - Questions des Conseillers de Paris.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QOC 2008-73 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le coût définitif du nouveau siège de l'O.P.A.C. situé 21 bis, rue Claude-Bernard (5e).

Réponse non parvenue.

QOC 2008-74 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant l'installation de tentes abritant des personnes sans domicile fixe dans certains quartiers de Paris.

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Créé en 1954 et dotée de fonctionnaires volontaires, la Brigade d'assistance aux personnes sans abri (B.A.P.S.A.) de la Préfecture de police aide et assistance à toutes les personnes sans domicile fixe présentes sur le territoire de la commune de Paris ; que celles-ci s'installent directement sur la voie publique ou dans des dépendances domaniales publiques ou privées accessibles aux services de police ; qu'elles s'abritent sous des tentes, dans des abris de fortune ou bien dans les recoins et interstices que ménage l'architecture urbaine.

Elle intervient toute l'année, y compris l'été (de 6 heures 30 à 23 heures du lundi au vendredi et de 7 heures 30 à 21 heures 30 les week-ends), soit sur appels reçus au n° 115 du SAMU-social soit dans le cadre de ses maraudes, complémentaires de celles du centre 115 du SAMU-social de Paris.

La BAPSA propose systématiquement aux personnes sans domicile fixe les solutions d'hébergement disponibles, soit au Centre d'hébergement et d'assistance aux personnes sans abri (C.H.A.P.S.A.) de Nanterre où 140 places lui sont allouées, soit dans des structures d'accueil implantées à Paris intra-muros telles qu'Emmaüs, "la Mie de Pain", "la Boulangerie" ou toute autre association pouvant accueillir des sans-abris.

Il s'avère que la plupart des personnes concernées refusent ces propositions, préférant leur abri aux centres d'accueil.

Sans titre judiciaire préalable et sous réserve des voies de droit relatives à la conservation du domaine public, le code pénal n'autorise pas l'usage de la coercition ou de mesures d'autorité à l'encontre des personnes sans abri, sauf dans le cas où leur vie serait menacée.

La BAPSA répertorie les lieux d'implantation des personnes en situation précaire et y effectue des passages réguliers.

Aussi, la présence de deux tentes a effectivement été constatée avenue de Wagram à Paris 17e. L'une d'elles installée au n° 92 de cette voie abrite depuis plus de trois ans une personne originaire de l'Ile Maurice qui refuse toute solution d'hébergement. Cette personne reçoit l'assistance des riverains qui lui fournissent de la nourriture et des vêtements, ce qui contribue sans doute à son maintien sur les lieux.

La seconde tente située au n° 117, avenue de Wagram est occupée durant la nuit par un individu accompagné d'un chien. Il quitte son abri tôt le matin et le réintègre tard dans la soirée.

La présence de détritus n'a pas été relevée aux abords de ces deux abris.

Les services de la Préfecture de police continueront à s'efforcer de concilier au mieux, dans le cadre des prérogatives juridiques qui leur sont dévolues, le respect de l'usage d'affectation du domaine public, la lutte contre les nuisances infligées aux riverains et passants, et la prise en compte humaine des situations de précarité que connaissent les certaines personnes sans domicile fixe installées dans la Capitale."

QOC 2008-75 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur sa politique en faveur des métiers d'art et sur le devenir du Viaduc des Arts (12e).

Réponse non parvenue.

QOC 2008-76 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'implantation et le devenir du Wi-Fi dans la Capitale.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-77 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la participation financière directe de la Ville de Paris pour l'amélioration du trafic de la ligne 13.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-78 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la désignation d'un "Monsieur Moto" destiné à gérer les problématiques bien spécifiques des deux-roues dans la Capitale.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-79 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au réaménagement de la place de Clichy.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-80 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le traitement des termites dans de nombreux immeubles de Paris.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-81 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la réhabilitation d'immeubles laissés à l'abandon à Paris.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-82 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux désagréments occasionnés par la présence d'un ralentisseur à la sortie d'une "zone 30" ou d'un "quartier vert".

Réponse non parvenue.

QOC 2008-83 Question de Mme Laurence DOUVIN à M. le Préfet de police relative aux accidents et incidents survenus depuis l'installation du système "Vélib'" et à l'élaboration d'une campagne d'information sur les droits et devoirs des cyclistes.

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"A l'instar de ce qui advient sur le reste du territoire national, la Préfecture de police pratique depuis plusieurs années une politique de transparence en matière de statistiques. Cela vaut autant pour la sécurité routière que pour la délinquance. D'une part, les Citoyens ont des droits en matière d'accès aux données publiques ; d'autre part, cette publication régulière conditionne l'évaluation extérieure de l'efficacité des politiques publiques.

Aussi, la Préfecture de police offre-t-elle en permanence sur son site Internet le bilan de l'accidentologie routière et des actions préventives et répressives menées l'année précédente. Le bilan actuellement disponible,

pour l'année 2007, contient un très grand nombre de données, détaillées par catégorie d'usagers, par arrondissement, ou encore par section de voie accidentogène.

Ce document contient tout particulièrement la matrice des responsabilités des différentes catégories d'usagers dans les accidents corporels. Issues des enquêtes de recherche des causes systématiquement menées en cas d'accident corporel grave, ces données attestent que "les torts sont partagés" par l'ensemble des catégories d'usagers, de manière à peu près également répartie. Cela ne signifie pas que tous les usagers sont fautifs, mais que l'on trouve des usagers fautifs et dangereux dans toutes les catégories d'usagers : conducteurs de poids lourds, de voitures, de motos, cyclistes et piétons.

La conjugaison de ces comportements, souvent consciemment ou délibérément imprudents, dans un environnement urbain animé et très dense a des conséquences corporelles graves qui pourraient - souvent hélas ! - être évitées.

S'agissant plus spécifiquement de l'accidentologie impliquant des cyclistes dans les couloirs de bus, elle a augmenté de 63 à 94 accidents corporels entre 2006 et 2007 (76 cyclistes blessés légers et 4 blessés hospitalisés plus de 24 heures).

Sur les quatre premiers mois de l'année, entre 2007 et 2008 le nombre de blessés est passé de 24 à 29. L'accident mortel de la rue La Fayette, survenu le 2 mai, s'ajoute à ces statistiques. Les cyclistes apparaissent nettement responsables dans quatre accidents, dont deux avec franchissement de feu rouge ; les automobilistes sont plus impliqués, avec notamment cinq ouvertures de portière sans précaution.

Tous ces chiffres doivent être rapprochés de l'augmentation des déplacements à bicyclette, qui ont progressé de 70 % entre les derniers trimestres 2006 et 2007. La tendance est confirmée en ce début d'année, avec un accroissement de 33 % des déplacements à bicyclette entre les premiers trimestres 2007 et 2008.

Les cyclistes sont davantage en sécurité dans les couloirs de bus spécialement aménagés que sur les autres sections de voirie, lorsqu'ils respectent les règles du Code de la route tout en restant suffisamment attentifs aux fautes potentielles des autres usagers avec lesquels ils cohabitent.

Il importe à cet égard de souligner le professionnalisme et la qualité de la conduite des conducteurs de bus de la R.A.T.P. qui n'apparaissent responsables (unique ou partagé) de l'accident avec un cycliste que dans 3 cas (vitesses inadaptées et un retour prématuré à droite).

Dans son action, préventive comme répressive, la Préfecture de police appréhende la circulation des cyclistes en conservant à l'esprit la globalité des problématiques de circulation et le principe d'égalité qui doit prévaloir entre les différentes catégories d'usagers.

En matière de prévention, la préfecture de police participe à de nombreuses actions d'information, à l'instar de celle organisée les 7 et 8 juin derniers, Place André Honnorat, dans le 6e arrondissement, dans le cadre de la "Fête du Vélo". Elle a étroitement travaillé en partenariat avec les services de la ville dans les actions qui ont préparé et accompagné le lancement des vélos en libre-service.

Les fonctionnaires de police ont en outre accentué, depuis le début de l'année 2007, leur action dans ce domaine afin que les comportements évoluent et que les nouveaux utilisateurs ne prennent pas l'habitude d'enfreindre les règles du Code de la route.

Certes, le développement récent du "fait cycliste" sur la voie publique, d'ailleurs nettement perceptible avant l'arrivée des vélos en libre-service, a entraîné une mobilisation plus forte qu'autrefois des services de police sur la question des infractions commises par les cyclistes. La verbalisation de leurs fautes de comportement n'est plus marginale et correspond mieux à leur importance relative dans les flux de circulation. Mais il s'agit là d'un effet de rattrapage, et nullement d'une répression sélective et discriminatoire.

L'effort a principalement porté sur les infractions les plus graves que sont le non-respect des feux rouges et des sens interdits, la circulation sur les trottoirs ou l'usage des téléphones portables.

Il est à noter qu'un groupe de travail commun avec la Ville de Paris étudie depuis 2007 les enjeux de sécurité des utilisateurs des couloirs de bus, dont les cyclistes, et de vitesse commerciale. Il s'est réuni à plusieurs reprises avec la participation de la R.A.T.P.

Consécutivement à l'accident survenu le 2 mai 2008, rue La Fayette, dans le 10e arrondissement, une réunion a été organisée sous l'égide de l'adjoint au Maire chargé de la circulation, le 23 mai 2008 afin d'examiner les pistes d'amélioration possibles.

L'analyse est très largement partagée par l'ensemble des acteurs concernés. Pour sa part, la Préfecture de police soutient le renforcement de la signalisation interdisant la circulation des cyclistes dans les couloirs de bus dont l'étroitesse ou la configuration n'autorise pas une cohabitation sans danger avec les autres véhicules.

Après une phase pédagogique, la Préfecture de police veillera à un meilleur respect de la règle, dans l'intérêt de tous les usagers de la voie publique, y compris des usagers des transports en commun."

QOC 2008-84 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le fonctionnement de "Vélib'".

Réponse non parvenue.

QOC 2008-85 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris à propos du tronçonnement de certaines rues en portions placées tête-bêche par des sens uniques contraires placés en alternance sur des petites distances.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-86 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les horaires et le sens des tournées de la collecte des ordures ménagères dans le 16e arrondissement.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-87 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'élaboration d'un "plan canicule" cet été et à la communication des informations de prévention à l'ensemble de la population du 16e arrondissement.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-88 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la liste des points d'eau réservés aux véhicules de la Propreté du 16e arrondissement, pour recharger leur citerne.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-89 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'aménagement d'un arrêt porte d'Asnières pour la navette S.N.C.F. entre Péreire et Cardinet.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-90 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la pollution sur les trottoirs jonchés de mégots engendrée par l'interdiction qui est faite de fumer dans les lieux publics.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-91 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la politique en matière de lutte contre les nuisances dues aux pigeons.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-92 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la possibilité d'obtenir de la R.A.T.P. que les usagers de la ligne 7 puissent bénéficier d'un droit de correspondance à pied entre les stations "Le Peletier" et "Notre-Dame-de-Lorette".

Réponse non parvenue.

QOC 2008-93 Question de M. Jean-Jacques GIANNESINI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'implantation d'un nouveau marché situé avenue de Flandre (19e), côté impair entre la rue de Crimée et la place de Stalingrad.

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe "Les Verts".

QOC 2008-70 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la fermeture de la piscine Joséphine-Baker (13e).

Réponse non parvenue.

QOC 2008-71 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris à propos de l'attribution d'un budget supplémentaire en juillet 2008, aux bibliothèques de la Ville de Paris.

Réponse non parvenue.

QOC 2008-72 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux conditions de travail des salariés de "Cyclocity", la filiale de J.C. Decaux chargée de l'entretien et de la rotation des "Vélib's".

Réponse non parvenue.

III - Questions du groupe Centre et Indépendants.

QOC 2008-67 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police sur les difficultés à faire respecter l'arrêté neutralisant le stationnement aux abords immédiats des marchés découverts parisiens et sur la gêne occasionnée pour la mise en place du marché Président Wilson (16e).

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"En application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2004-17004 du 5 janvier 2004, le stationnement est interdit et considéré comme gênant avenue du Président Wilson sur le terre-plein central, entre la rue Debrousse et la place d'Iéna les mercredis et samedis, jours de marché, de 0 heure à 18 heures 30.

Cette neutralisation est destinée à permettre la mise en place des installations nécessaires à la tenue du marché et au nettoyage du site dans de bonnes conditions.

Vos observations relatives à la discordance entre l'arrêté préfectoral et la signalisation effectives ont été enregistrées afin qu'une mise en cohérence intervienne prochainement.

J'ai transmis aux services de police locaux les termes de votre intervention et leur ai donné consigne d'effectuer une surveillance étroite de ce site afin de réprimer strictement les infractions aux règles du stationnement et de demander la mise en fourrière des véhicules garés illicitement le plus tôt possible le matin des jours de marché.

Par ailleurs, l'attention des services de la Ville de Paris a été appelée, lors de la mise en sens unique de l'avenue Marceau dans le cadre de l'aménagement de la ligne Mobilien 92, sur la nécessité d'intégrer des

mesures d'accompagnement, notamment en ce qui concerne la gestion du stationnement des véhicules forains les jours de marché sur l'avenue du Président Wilson, dans la mesure où cet axe subit le report de circulation de la majeure partie du trafic."

QOC 2008-68 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police concernant le stationnement des limousines sur les emplacements réservés aux taxis devant les grands hôtels parisiens ou à proximité.

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Il convient en premier lieu de rappeler que le terme : "taxi" désigne "tout véhicule automobile de neuf places assises au plus, y compris celle de chauffeur, muni d'équipements spéciaux, dont le propriétaire ou l'exploitant est titulaire d'une autorisation de stationnement sur la voie publique en attente de la clientèle, afin d'effectuer à la demande de celle-ci, et à titre onéreux, le transport particulier des personnes et de leurs bagages".

En application des dispositions la loi du 20 janvier 1995 relative à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi, seuls les taxis ont la possibilité de stationner sur la voie publique en attente de clientèle. Des emplacements, les stations, leur sont réservés à cet effet.

Aussi, selon les dispositions de l'article R. 417-10 11 2° du Code de la route, l'arrêt et le stationnement sur des emplacements réservés aux taxis sont interdits et considérés comme gênant la circulation publique ; les contrevenants encourent une amende de 2e classe et l'enlèvement du véhicule.

S'agissant du stationnement des véhicules de grande remise, catégorie dont relève les "limousines", il est interdit sur les emplacements réservés au stationnement des taxis. Les véhicules de grande remise ne peuvent légalement pas disposer de telles facilités puisque leurs exploitants, contrairement aux taxis, ne sont pas titulaires d'une autorisation de stationnement.

En revanche, les conducteurs de véhicules de grande remise peuvent prendre en charge leurs clients devant les grands hôtels qui disposent souvent d'une zone de dépose-reprise devant leur entrée. Ces aménagements sont en effet accessibles à tous les véhicules (taxis, autobus, véhicules particuliers, etc.) dès lors que leurs conducteurs se contentent de déposer ou reprendre un passager.

Enfin, en application des dispositions de l'article L. 231-4 du Code du tourisme, les véhicules de grande remise qui ont fait l'objet d'une location préalable peuvent stationner sur la voie publique. Ce stationnement a vocation à intervenir sur les emplacements ouverts au stationnement de droit commun.

Les effectifs de police sont sensibilisés sur la nécessité de maintenir la vacuité des stations de taxis et sanctionnent tout manquement constaté. Le nombre des effectifs et les moyens de la brigade viennent d'être renforcé et seront portés à une trentaine dans le cadre de l'extension à l'ensemble de la zone des taxis parisiens.

Je souligne en réponse à votre question que plus de 19.000 procès verbaux ont été dressés pour stationnement gênant sur les emplacements réservés aux taxis, au cours du premier trimestre de l'année 2008. Pour l'ensemble de l'année 2007, ces verbalisations ont été au nombre de 58.100.

La réservation d'emplacements de stationnement au profit des seuls véhicules de grande remise n'est pas à ce jour autorisée par le code du tourisme (articles R. 231-1 à 231-9), indépendamment de la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI)."

QOC 2008-69 Question de Mme Fabienne GASNIER et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris à propos des mesures envisagées par la Ville de Paris afin de réduire la pollution sonore suscitée par la collecte sélective du verre.

Réponse non parvenue.

B - Questions d'un Conseil d'arrondissement.

QOC 2008-65 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris concernant la fermeture du garage situé 218, rue de la Croix-Nivert (15e).

Réponse non parvenue.

QOC 2008-66 Question du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris concernant les conséquences des travaux de la C.P.C.U. sur le bon déroulement du marché "Convention".

Réponse non parvenue.

Membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRE, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUÇLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HELARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LÉBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mmes Frédérique PIGEON, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIÈRE, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle CHÉRIOUX, M. Michel DUMONT, Mme Christine LAGARDE, M. Pierre LELLOUCHE, Mmes Françoise de PANAFIEU, Olivia POLSKI.

Table des matières

<p>Adoption de comptes rendus. 2</p> <p>2008, DF 30 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2007. 2</p> <p>2008, DF 34 - Compte de gestion de M. le Receveur général des Finances de Paris, Trésorier-payeur général de la Région d'Ile-de-France pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2007. 2</p> <p>2008, DF 31 - Compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2007.... 2</p> <p>2008, DF 32 - Compte de gestion 2007 de M. le Receveur général des Finances de Paris pour les états spéciaux d'arrondissement. 2</p> <p>2008, DU 43 - Echange foncier entre la Ville de Paris et l'OPAC de Paris dans le cadre de l'opération Maroc, Tanger, Flandre (19e). 9</p> <p>2008, DU 119 - Lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché de conception et de maîtrise d'oeuvre urbaine dans le cadre de l'aménagement du secteur 112 à 122, rue des Poissonniers (18e). 9</p> <p>2008, DU 125 - Z.A.C. "Chalon" Paris (12e). - Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST. . 10</p> <p>2008, DU 137 - Approbation d'un protocole d'accord Ville de Paris - TIRU portant sur la dépollution du terrain d'assiette de l'usine d'incinération d'ordures ménagères désaffectée et déclassée d'Issy-les-Moulineaux (92) dans le cadre de sa cession. 11</p> <p>Vœu n°2 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise en place d'un référendum d'initiative locale sur l'opportunité de construire des tours à Paris. 11</p> <p>Vœu n°3 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'opération d'aménagement Batignolles-Clichy-Cardinet. 13</p> <p>Vœu n°4 déposé par le groupe UMPPA relatif aux modalités de la concertation sur le secteur d'aménagement Paris Nord-Est. 15</p> <p>Vœu n°4 bis de l'Exécutif. 15</p> <p>Vœu n°5 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place de plates-formes de concertation en vue d'une meilleure gestion des grands chantiers parisiens. 15</p>	<p>Vœu n°6 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au projet municipal "Paris Wi-Fi". 16</p> <p>Vœu n°6 bis déposé par l'Exécutif. 16</p> <p>2008, DU 146 - SGRI 42 - Attribution de la dénomination "rue Lounès Matoub" à la voie DN/19 (19e). 17</p> <p>Vœu n°7 déposé par le groupe communiste relatif à l'attribution de la dénomination "Yves Saint-Laurent" à un espace parisien. 18</p> <p>Vœu n°8 déposé par le groupe Centre et Indépendants concernant un hommage à Yves Saint-Laurent. 18</p> <p>Vœu n°9 déposé par le groupe PC relatif à l'attribution de la dénomination "Léo Frankel" à une rue du 13e arrondissement. 19</p> <p>Vœu n° 10 déposé par les groupes PS, PC et MRC relatif à l'attribution de la dénomination de "Darno Maffini" à une place du 11e arrondissement. 19</p> <p>Vœu n° 11 déposé par les Verts relatif à la dénomination d'une place Henri Curiel. 19</p> <p>2008, DLH 67 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts ANPEEC et PLA-I en vue du financement des programmes de construction d'une résidence sociale située 11-13, passage du Génie (12e) et la restructuration du foyer de travailleurs migrants "La Commanderie" situé 12-21, boulevard de la Commanderie (19e). 20</p> <p>2008, DLH 112 - Changement d'appellation de l'OPAC de Paris en "Paris Habitat". 20</p> <p>2008, DU 16 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Cession par voie d'adjudication publique d'un logement et d'une cave (lots n° 12 et 24) dépendant de l'immeuble situé 16-24, rue François Miron (4e). 20</p> <p>Vœu n° 12 déposé par le groupe UMPPA concernant le financement du logement social au titre des opérations d'acquisition-conventionnement. 21</p> <p>Vœu n° 13 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'opération de vente à la découpe par Gécina des 200 logements de la résidence du 7-9, rue rue Nicolas Houël à Paris 5e. 22</p>
---	--

Vœu n° 14 déposé par les groupes U.M.P.P.A. et CI relatif à la situation des 200 logements du 7-9, rue Nicolas Houël à Paris 5e. 22

2008, DU 17 - Espace Champerret, situé 8-10, rue Jean Oestreicher ; 5-7, rue du Caporal Peugeot et 35, rue Jacques Ibert (17e). - Division en volumes de l'ensemble immobilier Champerret, signature d'un protocole d'accord, cession à la SCI Propexpo des Halles A, B et C de la place Basse..... 23

Vœu n° 15 déposé par le groupe U.M.P.P.A..... 23

2008, DPA 138 - DU 83 - Modalités de passation de 13 marchés de prestations intellectuelles pour la rénovation des Halles (1er) et signature des dossiers de permis de construire et de démolir..... 24

Dépôt des questions d'actualité..... 25

Questions d'actualité..... 26

I - Question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Maire de Paris, relative à la situation des écoles parisiennes. 26

II - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à M. le Préfet de police, relative aux demandes de régularisation des travailleurs sans papiers. 27

III - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris, relative au développement des centres de dépistage du Sida.. 28

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la répression des cyclistes à Paris..... 28

V - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative aux conséquences pour Paris de la présidence française du Conseil européen..... 29

VI - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les procédures judiciaires relatives aux marchés de la collectivité parisienne..... 30

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. 32

Vœu n°17 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sauvegarde et à la reconversion de la halle "dépôt quai 4" sur les terrains Cardinet. 32

Vœu n°18 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés concernant un hommage à François Arago..... 33

2008, DAC 113 - Signature d'un avenant à la convention du 10 janvier 2008, avec la SARL "La Manufacture" (11e) pour l'attribution d'une

subvention au Théâtre de la Bastille situé à la même adresse. - Montant : 320.000 euros.....34

2008, DAC 352 - Demande de subvention à l'Etat pour la réalisation de travaux de rénovation au "Théâtre du Rond-Point" (8e). - Montant : 1.134.238 euros.34

Vœu n°20 déposé par M. LEBEL.34

2008, DGIC 5 - Signature des conventions de partenariat pour l'opération « Nuit Blanche » 2008.....35

Vœu n°21 déposé par le groupe communiste relatif à la situation d'expulsion du collectif « Trans Art Express ».....35

Vœu n°22 déposé par le groupe UMPPA relatif à « Trans Art Express ».....35

Vœu n°23 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris concernant l'attribution du nom d'Aimé Césaire à la bibliothèque Plaisance.....36

Vœu n°24 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.....36

Vœu n°26 déposé par le groupe UMPPA, relatif à l'avenir du collectif d'artistes « Comète 347 » situé 45, rue du Faubourg du Temple (10^e).....37

Vœu n°27 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'armement nucléaire.....37

2008, DAC 61 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Missak Manouchian, 11 rue de Plaisance (14e).38

Vœu n°29 déposé par le groupe communiste relatif à l'interdiction de commémorations à Paris réhabilitant les actions de l'O.A.S.38

2008, DAC 132 - DJS 262 - Subvention à l'association "L'Esprit Jazz" (13e) pour l'organisation de la 8e édition de son festival "Jazz à Saint-Germain-des-Prés". - Montant : 21.000 euros.39

2008, DF 46 - Communication sur les rapports des délégués de service public remis au titre de 2006.39

2008, DF 47 - Dispositions permettant à la SEMAVIP et à la RIVP de participer à l'achat de l'entrepôt Ney, 1 à 15 boulevard Ney (18e).39

Observations sur le déroulement de la séance.....40

Vœu n° 30 déposé par M. BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à la situation des personnels de la DGFIP et à l'accès aux services publics sur le territoire parisien.....41

Voeu n° 31 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'extension du kiosque à journaux situé à l'angle des rues Cambronne et Lecourbe.....	41	construction d'un atelier garage du tramway T3 sur le site sportif Jules Ladoumègue (19e).....	50
Voeu n° 32 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'évaluation permanente de contrôle de gestion permettant l'analyse des différents marchés.....	42	Voeu n° 42 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'extension du tramway.....	50
Voeu n° 33 déposé par le groupe "Les Verts" concernant l'aide de la Ville aux télévisions associatives diffusées sur la TNT.	43	2008, DPA 128 - Approbation du principe de réalisation des travaux de démolition de divers bâtiments dans le stade Jules Ladoumègue (19e). - Demande de permis de démolir relative à cette opération.....	51
2008, DDEE 119 - Subvention à l'association "Comité Montaigne" (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 18.000 euros.....	43	Voeu n° 43 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation du stade Jules Ladoumègue.	51
2008, DDEE 123 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la S.A.D.C.S. "Cartier" pour l'exploitation de sa boutique situé 154, avenue des Champs Elysées (8e).....	44	2008, DPA 166 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux pour le déplacement de la chaufferie dans le stade Jules Ladoumègue (19e).....	52
Voeu n° 34 déposé par le groupe UMPPA en vue d'une ouverture dominicale de tous les commerces sur les Champs-Élysées.	44	Voeu n° 44 déposé par la majorité municipale du 19e arrondissement relatif au remplacement de l'actuelle chaufferie du stade Jules Ladoumègue. .	52
Voeu n° 35 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au devenir des marchés parisiens.	45	Voeu n° 45 déposé par le groupe UMPPA relatif à la revalorisation des énergies renouvelables.....	52
Voeu n° 36 déposé par le groupe UMPPA relatif au réaménagement du marché Cervantès et de ses abords.....	45	Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).	53
Vœu n° 37 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. et communiste relatif aux conséquences de la révision générale des politiques publiques.	46	Voeu n° 46 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création de la "Charte du partage de l'espace public".	53
Vœu n° 38 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'accueil des cérémonies de PACS et de parrainage civil. ...	47	Voeu n° 47 déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité des cyclistes.....	53
Vœu n° 39 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux imprimantes des éluEs au Conseil de Paris et des services de la Mairie de Paris.	48	Voeu n° 48 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au Code de la rue et au schéma directeur des déplacements cyclistes à Paris.	53
Vœu n° 40 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux structures de la Ville de Paris destinées aux entreprises et chercheurs d'emplois dans le 15e arrondissement.	48	Voeu n° 49 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'autorisation des contre-sens cyclables lors des opérations "Paris respire".....	53
Vœu n° 40 bis déposé par l'Exécutif.....	48	Vœu n° 48 bis déposé par l'Exécutif.	53
Voeu n° 41 déposé par le groupe communiste relatif au service public postal à Paris.	49	Vœu n° 50 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la circulation des taxis.....	55
DVD 57 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un mur de soutènement dans le cadre de l'opération de		Vœu n° 51 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'une étude sur l'utilisation des nouvelles technologies au profit d'une optimisation du service rendu par les taxis à Paris.55	
		Vœu n° 52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. afin qu'une concertation puisse s'ouvrir sur le projet d'implantation à Paris, de "bornes intelligentes", utiles tant aux professionnels taxis qu'à leurs clients.....	56
		Vœu n° 52 bis déposé par l'Exécutif relatif à la création d'une agence du taxi.....	56

Vœu n° 53 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'expérimentation du stationnement résidentiel des véhicules sur les places de livraison dans le 3e arrondissement.....	57	tranquillité publique dans les rues Saint-Denis et Greneta.....	65
Vœu n° 54 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de la desserte du quartier dit des Frères Voisin par le bus 39.....	58	Vœu n° 64 déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité dans le 19e arrondissement.....	66
Vœu n° 55 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au point d'arrêt Voguéo.....	58	Vœu n° 65 déposé par le groupe UMPPA relatif à la lutte contre les crimes et délits sexuels à Paris.....	67
Vœu n° 56 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la circulation rue Croulebarbe.....	59	Vœu n° 65 bis de l'Exécutif.....	67
Vœu n° 57 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réalisation d'une étude multicritères concernant la loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports.....	59	Vœu n° 66 déposé par le groupe communiste relatif aux victimes de violences sexuelles et de violences conjugales.....	67
Vœu n° 58 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au stationnement des bateaux logements....	59	Vœu n°67 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la baisse des crédits de l'Etat pour les associations parisiennes situées en zones "politique de la ville".....	69
Vœu n° 59 déposé par le groupe communiste relatif aux obligations sociales de l'entreprise Cyclocity.....	60	Vœu n°68 déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants des anciens combattants.....	70
2008, DEVE 35 - Lancement d'un marché négocié de travaux pour la réhabilitation de la passerelle suspendue au parc des Buttes Chaumont (19e).....	60	Vœu n°68 bis déposé par l'Exécutif.....	70
2008, DEVE 40 - Affectation d'une parcelle du domaine public du Jardin Blanc, parc André Citroën (15e), en vue d'y implanter un manège enfantin.....	61	Vœu n°69 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place d'un urbanisme intergénérationnel avec la création d'une première résidence intergénérationnelle dans le 18e arrondissement. ..	71
Vœu n° 61 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Pavillon de l'Eau.....	62	Vœu n°70 déposé par M. MANO relatif à la création d'un "Paris Point Emeraude" dans le 16e arrondissement.....	71
2008, DDATC 43 - Signature d'une convention avec l'association "Cafézoïde" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.....	62	Vœu n°71 déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et M.R.C. relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux moyens du service des droits des femmes et de l'égalité.....	71
Vœu n° 62 déposé par le groupe "Les Verts" visant à rembourser tous les conseillers d'arrondissement de leur abonnement à "Vélib"....	63	Vœu n°72 déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la création d'une maison sociale dans le 16e arrondissement.....	72
2008, PP 58 - Opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur à deux, trois ou quatre roues, remorques, caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police et aux opérations de transfert de préfourrières en fourrières. - Approbation du principe de l'opération et des pièces du marché. ...	64	2008, DASCO 69 - Signature des conventions avec les 15 caisses des écoles proposant les modalités d'achat aux caisses des écoles des goûters fournis pour les enfants durant le temps périscolaire "le goûter récréatif" dans les écoles maternelles.....	73
Vœu n° 63 déposé par M. Jacques BOUTAULT, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Sylvie WIEVIORKA relatif au rétablissement de la		2008, DASCO 78 - Signature de 72 marchés relatifs à l'organisation, la mise en oeuvre et au suivi des ateliers bleus culturels et scientifiques dans les écoles élémentaires publiques pour l'année scolaire 2008-2009.....	74
		Vœu n°74 déposé par le groupe « Les Verts » relatif au développement de l'éducation à l'environnement dans les « ateliers bleus ».....	74
		Vœu n°74 bis déposé par l'Exécutif.....	74

Vœu n°75 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux mesures de carte scolaire proposées par l'Académie de Paris. . 74	III - Questions du groupe Centre et Indépendants. 89
Vœu n°76 déposé par Mme CALANDRA et M. BARJETON, relatif aux suppressions de classes dans le 20e arrondissement. 74	B - Questions d'un Conseil d'arrondissement..... 90
Vœu n°77 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux fermetures de classes prévues à la rentrée scolaire 2008..... 74	Membres présents :..... 92
Vœu n° 78 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place du plan campus du Gouvernement en faveur des universités du 5e arrondissement. 76	Excusés :..... 92
Vœu n° 79 déposé par les groupes UMPPA et Centre et Indépendants, relatif au "Plan Campus" du gouvernement en faveur des Universités parisiennes, demandant l'implication et plus de volontarisme de la Ville de Paris. 76	
Vœu n° 79 bis déposé par l'Exécutif..... 76	
2008, DJS 320 Lancement d'un marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation et l'encadrement d'activités sportives et de loisirs au sein de l'espace de remise en forme du complexe sportif Alfred Nakache (20e). 78	
Vœu n° 80 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'offre d'infrastructure sportive dans le 19e..... 79	
Vœu n° 81 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation du Stade de Ligue. 79	
Vœu n° 82 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gestion et à l'aménagement du square du Docteur Calmette..... 79	
Vœu n° 82 bis déposé par l'Exécutif..... 79	
Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite)..... 80	
Modification de la composition de commissions. . 82	
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 82	
Votes spécifiques..... 83	
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 16 et mardi 17 juin 2008 siégeant en formation de Conseil municipal..... 85	
A - Questions des Conseillers de Paris. 85	
I - Questions du groupe U.M.P.P.A..... 85	
II - Questions du groupe "Les Verts" 89	